LES DONNÉES



Marché des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Panorama 2018

FranceAgriMer

Table des matières

1. Introduction 4

2. La production française de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) 7
2.1 Tout secteur 7
2.2 Les plantes aromatiques (PA) 9
2.2.1 Les surfaces 9
2.2.2 Volumes et valeurs commercialisés 9
2.3 Les plantes médicinales (PM) 12
2.3.1 Les surfaces 12
2.3.2 Volumes et valeurs commercialisés 13
2.4 La cueillette dans les groupements de producteurs 14
2.5 Les plantes à parfum et les huiles essentielles (PP et HE) 15
2.5.1 Surfaces et nombres d'exploitations 15
2.5.2 Volumes commercialisés 17
2.5.3 Prix à la production 20
2.5.4 La production de lavande de population sous AOP 22
2.6 La place de la production bio en PPAM 23
2.6.1 Localisation des PPAM bio 23
2.6.2 Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations 25
2.6.3 Surfaces moyennes régionales par exploitation en PPAM bio 25
2.6.4 Les principales plantes 27
2.6.5 La cueillette 29
2.7 Les fleurs de Grasse 29

3. Les marchés des secteurs utilisateurs des PPAM 34
3.1 Périmètre et organismes représentatifs des filières 34
3.2 Secteur médicinal 34
3.2.1 Le marché du médicament 34
3.2.2 Le marché de l'homéopathie 35
3.2.3 Le marché des compléments alimentaires 35
3.2.4 Le marché de l'aromathérapie (huiles essentielles) 37
3.2.5 Le marché de l'herboristerie 37
3.3 Secteur agro-alimentaire 37
3.3.1 Le marché des épices et aromates sèches 37
3.3.2 Marché français des plantes aromatiques et médicinales sèches 38
3.3.3 Le marché des plantes aromatiques fraîches 52
3.3.4 Le marché des plantes aromatiques surgelées 53
3.4 Le marché de la cosmétique 53
3.4.1 Part des produits naturels et bio 53
3.4.2 Le marché des matières premières aromatiques pour la parfumerie 54

4. Le commerce extérieur 57
4.1 Plantes en l'état 57
4.1.1 Thym 60
4.1.2 Graines de coriandre 62
4.1.3 Ginseng 63
4.2 Huiles essentielles 64
4.2.1 Balance commerciale 64
4.2.2 Importations de la France 65
4.2.3 Exportations de la France 68
4.2.4 Exportations d'huiles essentielles de quelques pays concurrents de la France vers le monde 68

Sources et annexes 71
Quelques liens utiles 77

1. Introduction

La production

La filière Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) englobe la culture de plus de 300 espèces de plantes à parfum, aromatiques et médicinales déclinées en plus de 1 000 produits.

En 2018, la surface occupée par les PPAM est de 53 237 ha pour un nombre de producteurs de 5 287. Cette surface est en forte augmentation depuis 2014, supérieure à 20 %.

Les plantes à parfum représentent les premières surfaces du secteur (29 640 ha) avec 3 espèces prédominantes : le lavandin et la lavande (25 620 ha) ainsi que la sauge sclarée, 3 400 ha (source PAC 2018). Elles se composent d'exploitations aux profils multiples, allant de la culture industrielle à des très petites exploitations en zones défavorisées. C'est ce secteur des plantes à parfum qui a eu la plus forte croissance estimée à plus de 25 % depuis 2014.

Les plantes aromatiques sont cultivées sur 5 146 ha pour un nombre de producteurs de 1 171. Les principales espèces sont le persil, la coriandre, le thym, le fenouil et la menthe… Ce secteur a eu une croissance forte estimée à plus de 18 % depuis 2014 mais négative (- 12 %) entre 2017 et 2018. Un des faits marquants de ce secteur est l'arrivée de l'IGP Thym de Provence.

Les plantes médicinales sont cultivées sur 18 451 ha en 2018 pour un nombre de producteurs de 453 avec une croissance forte d'environ 16 % depuis 2014 mais stable entre 2016 et 2018. C'est ce secteur des plantes médicinales qui comprend le plus grand nombre d'espèces (plus de 50 espèces sont identifiées dans la PAC 2018 dont pavot, camomille, chardon marie, mélisse…).

La part de l'agriculture biologique dans cette filière est très importante, 16,5 % des PPAM totales en 2018, avec une forte croissance depuis plusieurs années.

La localisation des PPAM

Les bassins de production sont très spécialisés :

- Les plantes à parfum ainsi que les plantes aromatiques sèches sont cultivées dans le Sud Est ;
- Les plantes aromatiques fraiches sont localisées en Bretagne mais également dans les départements de la Drôme, de l'Ardèche et du bassin parisien ;
- Les plantes médicinales se sont développées historiquement dans le bassin du Maine et Loire.

Néanmoins deux particularités :

- Les plantes issues de la cueillette se retrouvent dans les diverses zones de montagne : Vosges, Massif central, les Alpes du Nord et du Sud ;
- La production du pavot, culture totalement intégrée, est présente en Champagne Ardennes et Aquitaine.

Répartition des surfaces PPAM en France métropolitaine par principaux bassins de production en 2018

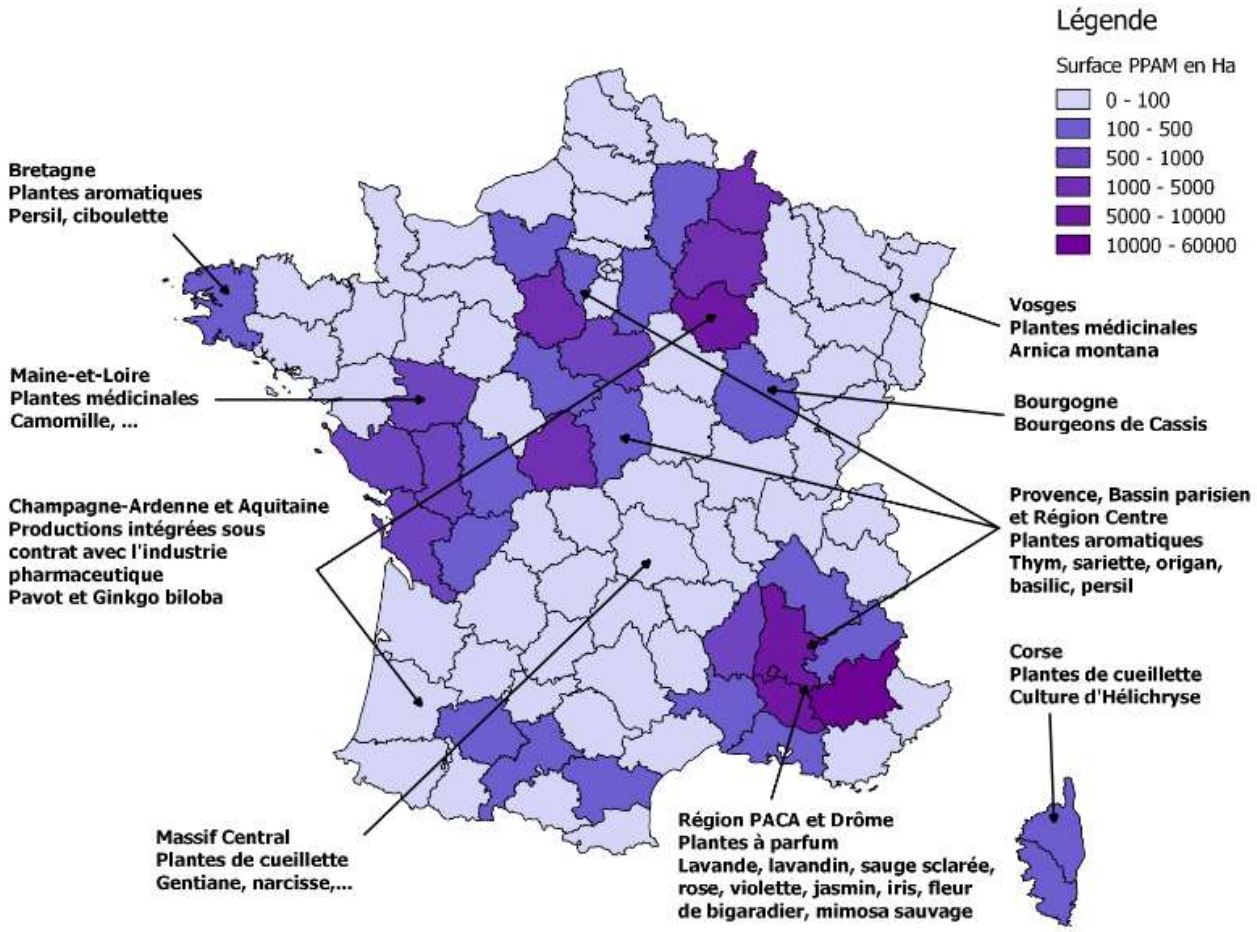

Source : déclarations PAC

L'aval de la filière

Les transformations des PPAM sont très diverses et alimentent plusieurs secteurs d'activités :

- Pour le secteur des plantes à parfum : huiles essentielles et extraits pour la parfumerie dont la parfumerie fonctionnelle, la cosmétique, l'aromathérapie ;
- Pour les plantes aromatiques : huiles essentielles et extraits, séchage, triage, surgelé pour l'agro-alimentaires, l'herboristerie, l'aromathérapie, les compléments alimentaires… ;
- Pour les plantes médicinales : huiles essentielles et extraits, séchage, triage pour la phytothérapie, l'homéopathie, l'aromathérapie, l'allopathie, l'herboristerie, les compléments alimentaires...

Tendances du marché français par secteur d'utilisation

Marchés		Chiffre d'affaires 2018 en France	Tendance actuelle en France
Médicaments phytothérapiques		26,2 millions €	↘
Homéopathie		217,5 millions €	→
Compléments alimentaires		1,92 milliard €	↗
Aromathérapie		210,7 millions € en pharmacie et parapharmacie en 2017	↗
Herboristerie		13 millions € en pharmacie et parapharmacie en 2017	↗
Infusions		156 millions € en GMS	↘ Volume ↗ Valeur
Herbes de Provence	Global	10,4 millions € en GMS	↘
	Label Rouge	1,18 millions € en GMS	↗
	Bio	532 000 € en GMS	↗
Arômes		543 millions € en 2017	↗
Cosmétiques bio et naturels		757 millions €	↗
Fragrances		-	↗

Sources : IOVIA, IRI, FEVAD, FVD, SNIAA, RNM, Prodarom, GTA, TDM

La balance commerciale

Pour les plantes en l'état, la France est déficitaire : les exportations sont en recul depuis plus de 10 ans (- 12 %) en volume entre 2008 et 2018, bien que leur valeur reste croissante pour cette période. Les importations sont en forte augmentation (+ 21 % en volume et + 46 % en valeur) atteignant 44 000 tonnes et 165 millions € en 2018.

La France importe 8 919 tonnes d'huiles essentielles pour une valeur totale de 395 millions.

Les exportations atteignent, en 2018, 5 422 tonnes pour 404 millions €. Leur croissance est, en 10 ans, de + 139 % en valeur et + 25 % en volume. Ainsi, en valeur, la balance commerciale de la France est légèrement excédentaire. Les États-Unis (1 146 tonnes) et l'Allemagne (633 tonnes) sont les deux premiers clients.

2. La production française de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM)

2.1 Tout secteur

Les produits sont suivis selon les trois secteurs traditionnels : les plantes à parfum, les plantes aromatiques et les plantes médicinales Une même plante pouvant avoir plusieurs destinations, un choix de classement a dû être retenu (cf. sources et annexes).

En 2018, les surfaces occupées par l'ensemble des PPAM sont de 53 237 ha (source PAC 2018 après traitement de FranceAgriMer). Les plantes à parfum, 29 640 ha, représentent 55,7 % des surfaces PPAM totales dont 25 620 ha pour les seules surfaces de lavandes et lavandins soit 48,2 %.

Après avoir eu une croissance des surfaces très importante sur les dernières années (+ 21 % entre 2014 et 2018 dont 25 % pour les seules plantes à parfum), celle-ci s'est ralentie sur les 3 dernières années (+ 1 % entre 2017 et 2018).

L'évolution des surfaces entre 2017 et 2018 est très différente selon les secteurs :

- + 5 % pour les plantes à parfum ;
- - 12 % pour les plantes aromatiques ;
- - 1 % pour les plantes médicinales.

Évolution des surfaces (ha) françaises depuis 2014 par grande catégorie de PPAM

	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (en %) de 2017 à 2018	Évolution (en %) de 2014 à 2018
Plantes à parfum	22 288	23 530	25 580	28 082	29 640	5 %	25 %
Plantes aromatiques	4 207	4 372	6 185	5 833	5 146	- 12 %	18 %
Plantes médicinales	15 581	20 454	20 776	18 586	18 451	- 1 %	16 %
Total général	**42 076**	**48 356**	**52 541**	**52 501**	**53 237**	**1 %**	**21 %**

Source : déclarations PAC

Répartition de la filière PPAM (en ha) par grande catégorie en France de 2014 à 2018

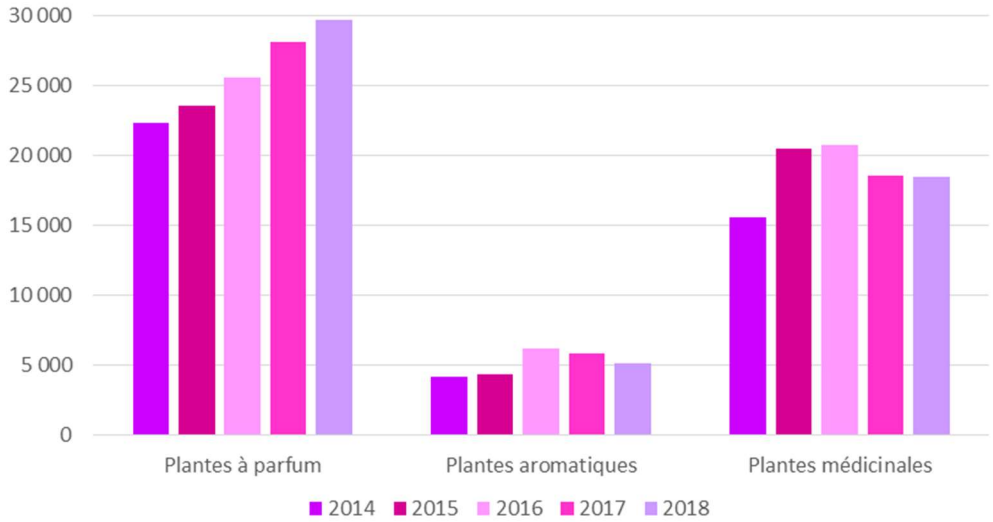

Source : déclarations PAC

Le nombre d'exploitations ayant déclaré au moins une culture PPAM à la PAC était de 5 241 en 2017 et 5 287 en 2018, soit une légère augmentation.

Il n'est pas possible de déterminer précisément le nombre de producteurs par secteur. En effet, un certain nombre de plantes à parfum, aromatiques et médicinales ne possède pas de nomenclature spécifique à la PAC.

Une estimation des évolutions des secteurs a été réalisée à partir des échantillons des plantes référencées à la PAC.

Estimation des évolutions du nombre d'exploitants depuis 2015 par grande catégorie de PPAM

Secteur	2015	2016	2017	2018	Évolution (en %) de 2017 à 2018	Évolution (en %) de 2015 à 2018
Plantes à parfum[1]	1 433	1491	1 630	1 723	6 %	20 %
Plantes aromatiques[2]	1 017	1 143	1 177	1 171	0 %	15 %
Plantes médicinales[3]	319	398	420	453	8 %	42 %

(1) PP : lavande, lavandin et sauge sclarée.
(2) PA : aneth, anis, basilic, carvi, ciboulette, coriandre, cerfeuil, estragon, fenouil, marjolaine/origan, menthe, oseille et persil.
(3) PM : angélique, bardane, bleuet, bourrache, chardon marie, camomille, fenugrec, gaillet, mauve, mélisse, millepertuis, marguerite, ortie, pâquerette, pensée, plantains psyllium, primevères, psyllium noir de Provence, valériane et véronique.
Source : déclarations PAC

Les surfaces moyennes des exploitations du secteur des plantes à parfum sont de 16,9 ha. Celles pour les plantes aromatiques et médicinales sont plus faibles estimées à 4 ha.

Évolution des surfaces moyennes par exploitation depuis 2015 par grande catégorie de PPAM

Cultures	2015	2016	2017	2018
Plantes à parfum	16,1	16,8	17,1	16,9
Plantes aromatiques	4,8	6,0	4,9	4,4
Plantes médicinales	3,5	4,3	4,5	4,0

Source : déclarations PAC

Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont implantées sur plusieurs bassins de production dont les départements 04, 26 et 84 qui représentent 55 % des surfaces de l'ensemble du territoire. Ce résultat correspond principalement aux superficies en lavande et lavandin (25 620 ha), production essentiellement concentrée dans le Sud-Est de la France.

Évolution par département français des superficies (ha) de PPAM de 2014 à 2018

Départements	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2014/2018	2017/2018
04 Alpes-de-Haute-Pce	10 317	12 387	13 971	15 470	16 430	+ 62 %	+ 6 %
26 Drôme	4 947	5 994	6 515	6 913	7 121	+ 45 %	+ 3 %
10 Aube	5 241	5 160	4 811	3 992	3 996	- 24 %	-
49 Maine-et-Loire	1 080	1 682	1 807	1 894	1 975	+ 55 %	+ 4 %
51 Marne	2 099	2 155	1 641	1 611	1 693	- 19 %	+ 5 %
84 Vaucluse	372	1 213	1 412	1 501	1 579	+ 325 %	+ 5 %
28 Eure-et-Loir	1 223	1 307	1 366	1 215	1 334	+ 8 %	+ 9 %
21 Côte-d'Or	294	531	603	728	802	+ 173 %	+ 10 %
17 Charente-Maritime	1 074	1 210	978	670	774	- 30 %	+ 15 %
36 Indre	796	1 111	1 147	813	746	- 6 %	- 8 %
45 Loiret	518	492	629	571	668	+ 29 %	+ 17 %
08 Ardennes	1 140	952	641	554	658	- 58 %	+ 18 %
29 Finistère	319	549	579	492	501	+ 57 %	+ 2 %
11 Aude	249	467	395	427	483	+ 94 %	+ 13 %
85 Vendée	429	683	545	497	456	+ 6 %	- 9 %
79 Deux-Sèvres	775	439	624	431	433	- 45 %	-
18 Cher	472	613	910	588	422	- 11 %	- 28 %
77 Seine-Maritime	402	525	347	428	344	- 15 %	- 25 %
2B Haute-Corse	300	300	300	300	300		-
Autres	10 030	10 586	13 320	13 406	12 524	+ 24 %	- 6 %
TOTAL	**42 076**	**48 356**	**52 541**	**52 501**	**53 237**	+ 21 %	+ 1 %

Source : déclarations PAC

2.2 Les plantes aromatiques (PA)

2.2.1 Les surfaces

Le secteur des plantes aromatiques est très diversifié par la multiplicité des espèces. On dénombre environ une trentaine d'espèces dont le persil, la coriandre et le thym représentent respectivement 31 %, 20 % et 12 % de l'ensemble des surfaces en plantes aromatiques et des types de transformation (surgelées, fraîches, sèches et sous formes d'extraits (huiles essentielles, hydrolat)).

Les zones de production ne sont pas les mêmes selon les plantes. La production de basilic est principalement concentrée en Drôme avec 107 ha sur les 142 ha au niveau national. Pour l'ensemble du thym, la culture est essentiellement localisée en Provence (55 %) et en particulier en Drôme provençale. Le persil est la plante aromatique qui recouvre le plus de surface en 2018, soit 1 613 ha concentrés en majorité en Bretagne et dans le bassin parisien. Les Pays de la Loire et le Centre Val de Loire accueillent la plupart des productions de menthe. La coriandre est située dans le département du Gers mais aussi dans les Alpes de Haute-Provence où elle est associée à la production d'huiles essentielles.

Pour 2018, la surface de l'ensemble des PA s'élève à 5 146 ha soit une baisse de - 12 % par rapport à 2017 (5 833 ha). La plus importante diminution concerne la coriandre. En effet, cette production a connu en 2016 un développement considérable de ses surfaces lié à une demande très importante du marché. Mais depuis 2017, ces surfaces ne cessent de diminuer (- 67 % entre 2016 et 2018) en raison de la concurrence étrangère, notamment hongroise et polonaise.

Répartition des surfaces (ha) des PA en France métropolitaine de 2015 à 2018

Plantes aromatiques	2015	2016	2017	2018	Évolution (en %) de 2017 à 2018
Persil	805	770	1 509	1 613	7 %
(estimations en frais)	*500*	*500*	*550*	*550*	
Coriandre	1 428	3 158	1 694	1 056	- 38 %
(estimations en frais)	*400*	*450*	*500*	*500*	
Thym	381	446	547	590	8 %
Fenouil	366	455	452	389	- 14 %
Menthe	212	276	339	320	- 6 %
Ciboulette	185	215	199	219	10 %
Aneth	330	255	266	216	- 19 %
Estragon	202	188	228	188	- 18 %
Basilic	240	153	180	142	- 21 %
Romarin	99	102	112	124	11 %
Sarriette	71	80	70	85	20 %
Marjolaine/origan	53	66	72	85	18 %
Autres plantes aromatiques		21	165	119	- 28 %
Total	**4 372**	**6 185**	**5 833**	**5 146**	**- 12 %**

Source : déclarations PAC

2.2.2 Volumes et valeurs commercialisés

L'enquête menée auprès des 13 groupements de producteurs (GP) fait apparaître un chiffre d'affaires (CA) du secteur des plantes aromatiques de 2 225 k€. Les 11 plantes les plus représentatives en valeur de commercialisation en 2018 ont un CA de 1 600 k€ soit 70 % du CA global.

La croissance du marché des plantes fraîches bénéficie de la hausse du marché du surgelé-congelé.

Plantes aromatiques les plus représentatives en volume commercialisé (t) en 2018

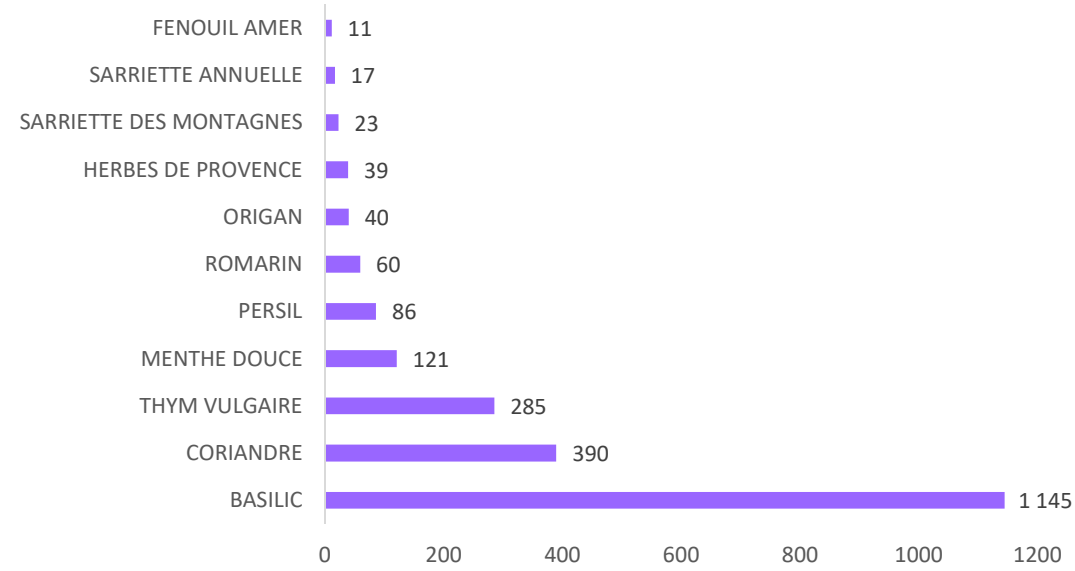

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Plantes aromatiques les plus représentatives en valeur de commercialisation (k€) en 2018

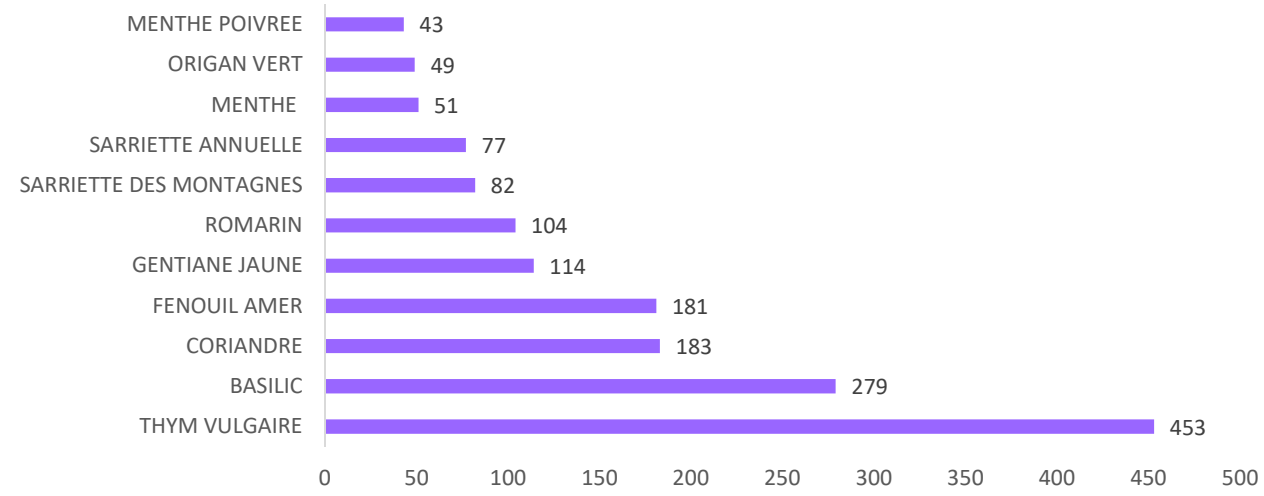

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Pour mieux s'implanter sur le marché national et répondre à une demande des consommateurs en quête d'authenticité, de naturalité et de traçabilité, les producteurs d'herbes aromatiques françaises ont mis en place le mélange Herbes de Provence Label Rouge en novembre 2003.

Les herbes de Provence sont un mélange varié d'herbes aromatiques. Le label rouge garantit au consommateur une composition fixe (19 % de thym, 27 % de romarin, 27 % de sarriette, 27 % d'origan) et permet à la production provençale de se démarquer dans un marché dominé par les importations en garantissant de hautes qualités organoleptiques.

Selon l'Association Interprofessionnelle des Herbes de Provence (AIHP), la production d'herbes de Provence label rouge connait une progression constante depuis 10 ans. Ainsi, après une récolte exceptionnelle en 2014 (27 t), les campagnes suivantes, bien que moindres, ont répondu aux attendus (2018 : 25,4 t).

Évolution des volumes produits « Herbes de Provence » Label Rouge (kg)

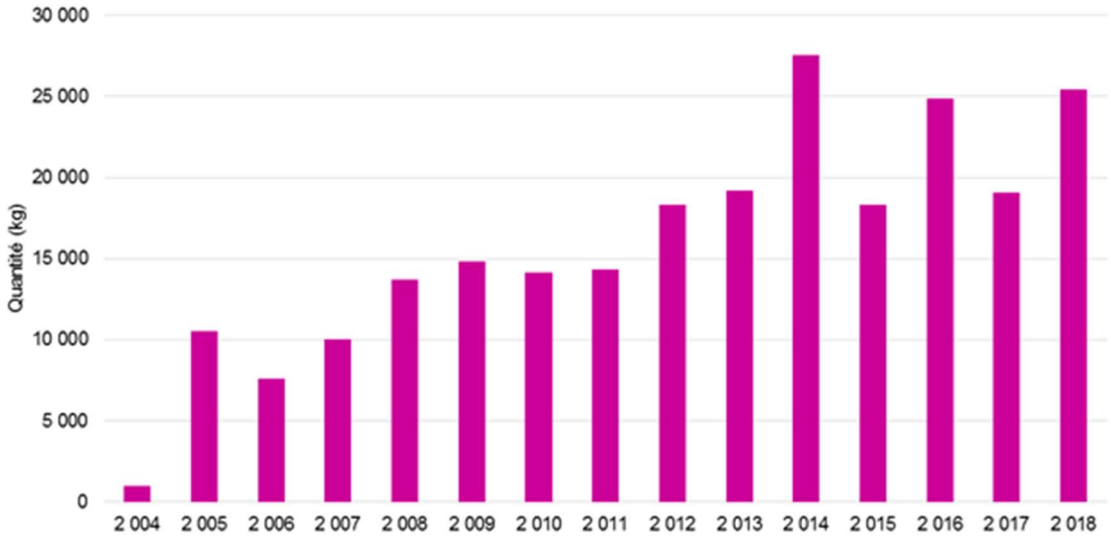

Source : AIHP

Le thym est la plante aromatique la plus représentative en valeur pour l'ensemble des groupements de producteurs enquêtés avec un chiffre d'affaires (CA) de 453 k€. Pour cette culture, la surface enquêtée est de 104 ha sur les 590 ha connus de la PAC. Le thym a été commercialisé en 2018 sous différentes formes par les groupements de producteurs enquêtés : branches sèches (21 t), branches fraiches (251 t), feuilles sèches (12 t) et huile essentielle (250 kg).

Suite à sa reconnaissance par la Commission Européenne le 19 février 2018, l'Indication Géographique Protégée « IGP thym de Provence », connaît, au stade producteur et transformateur, une nette progression de son chiffre d'affaires évaluée à près de 20 %.

Une meilleure valorisation du thym de Provence IGP (environ + 3 €/kg par rapport au thym de Provence non labellisé) favorisera sa production. Les ventes s'établissaient à 6 t en 2018.

Le basilic est, quant à lui, la plante dont les quantités vendues sont les plus importantes (1 144 t en 2018) et est la deuxième espèce en valeur. La quasi-totalité a été commercialisée en frais à des prix compris entre 0,20 et 0,25 €/kg.

La coriandre, comme le basilic, a été en grande partie commercialisée en plante entière fraîche, soit 382 t en 2018 à un prix moyen aux alentours de 0,20 €/kg. Une autre partie a été récoltée en graines pour être vendue en sec (6 t) ou transformée en huile essentielle (2 t).

La menthe douce est essentiellement vendue fraîche (118 t sur les 121 t) avec un prix qui reste inchangé depuis 2012 (0,28 €/kg). La menthe poivrée de l'échantillon est en quasi-totalité labélisée AB et commercialisée en plante sèche (5 t).

En 2018, la valeur de commercialisation des produits « secs » représente 48,6 % de l'ensemble des plantes aromatiques au regard du panel des enquêtes menées auprès des groupements de producteurs. Elle est de 28,5 % pour les produits frais (y compris surgelé et congelé) et de 21,8 % pour les huiles essentielles.

Cette répartition a évolué entre 2017 et 2018 pour le frais (2017 : 20 %), pour les huiles essentielles (2017 : 22 %) et 56 % en 2017 pour les produits secs.

Part de la valeur commerciale par type de transformation en 2018

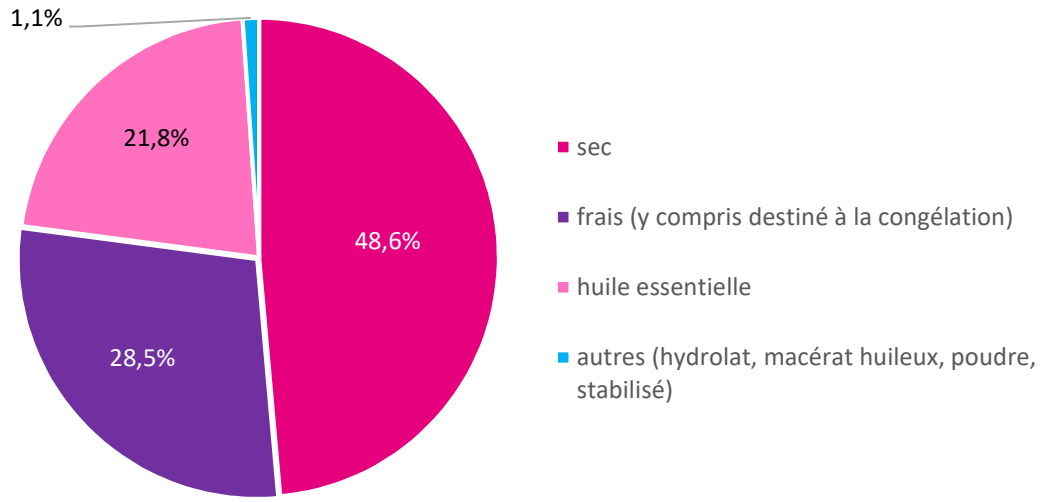

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

2.3 Les plantes médicinales (PM)

2.3.1 Les surfaces

Cette production très diversifiée porte sur plus d'une centaine d'espèces dont le pavot, la camomille, le chardon marie, la mélisse, etc. La superficie de l'ensemble des plantes médicinales (PM) atteint 18 451 ha en 2018 (-1% par rapport à 2017).

Les principales productions (pavot œillette, camomille, artichaut) représentent + de 74 % de l'ensemble des superficies de plantes médicinales.

Le pavot œillette couvre environ 13 000 ha, soit 70 % des surfaces de plantes médicinales. Traditionnellement situées en Champagne-Ardenne et en Aquitaine, cette culture est totalement intégrée à travers des contrats avec l'industrie pharmaceutique.

On retient 455 ha pour la camomille dont 62 % sont implantés dans le Maine et Loire ; 250 ha pour l'artichaut feuille (estimation) ; 241 ha pour le chardon marie cultivés dans le nord de la France ; 237 ha pour la mélisse situés dans la région AURA ; 154 ha pour le psyllium noir de Provence et 124 ha pour l'angélique. Les autres espèces représentent 3 990 ha.

Répartition des surfaces (ha) des PM de 2015 à 2018 en France métropolitaine

Plantes médicinales	2015	2016	2017	2018	Évolution (en %) de 2017 à 2018
Pavot (estimations)	13 000	13 000	13 000	13 000	
Artichaut feuille (estimations)	250	250	250	250	
Camomille	303	384	574	455	- 21 %
Chardon marie	76	196	193	241	25 %
Mélisse	122	177	237	237	
Psyllium noir de Provence	(*)	188	143	154	8 %
Angélique	90	88	77	124	61 %
Autres plantes médicinales	6 613	6 493	4 112	3 990	- 3 %
Total	**20 454**	**20 776**	**18 586**	**18 451**	**- 1 %**

(*) pas de code nomenclature en 2015

Source : déclarations PAC

Malgré la baisse importante des surfaces (- 21 %) observée entre 2017 et 2018, la demande en camomille est en forte croissance depuis 2015 et les stocks permettent d'y répondre.

À l'inverse, les superficies sont en forte augmentation pour le chardon marie (+ 25 %) et l'angélique (+ 61 %), essentiellement dues à une forte demande du marché pour les huiles essentielles.

2.3.2 Volumes et valeurs commercialisés

Les plantes médicinales ont une valeur de CA de 3 855 k€ pour l'ensemble des GP enquêtés. Les plantes qui dominent par leurs valeurs commerciales sont la sauge officinale et la mélisse.

Plantes médicinales les plus représentatives en volume commercialisé (t) en 2018

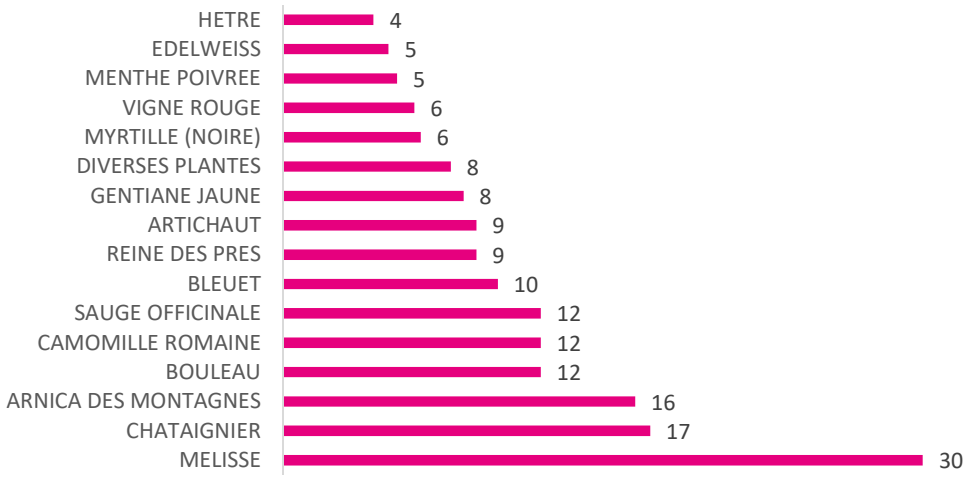

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Plantes médicinales les plus représentatives en valeur de commercialisation (k€) en 2018

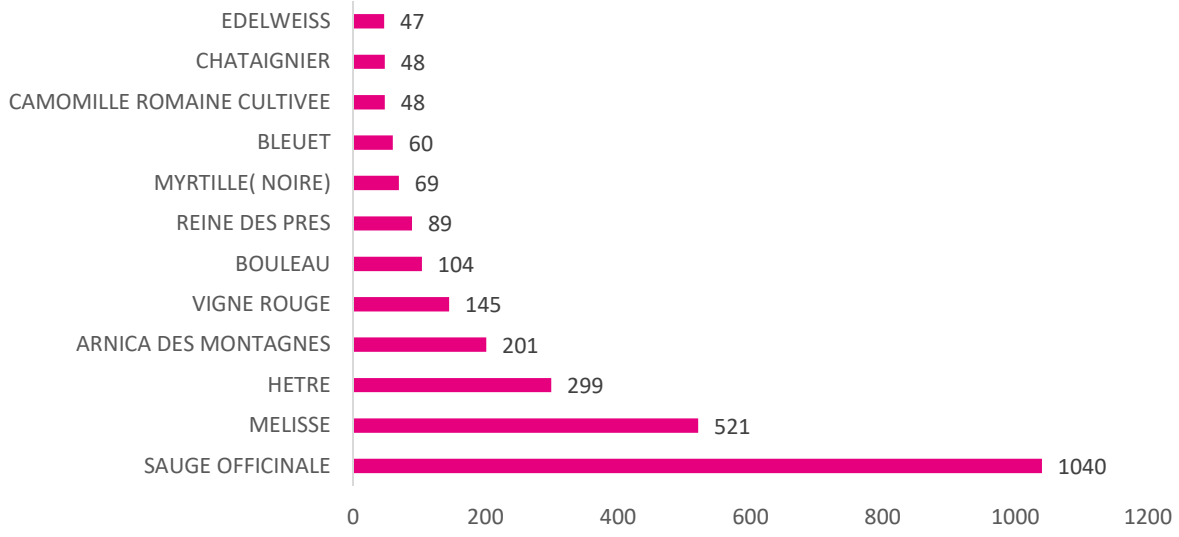

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

La mélisse a un volume de vente en 2018 de 30 t. Cependant 18,2 t correspondent à la vente d'huile essentielle et d'hydrolat bio. Le reste des ventes est de la plante ou feuille séchée.

Pour la sauge officinale, une importante partie est commercialisée sous forme d'huile essentielle (10 t) et 2 t en sec.

La valeur de commercialisation en « huile essentielle » prédomine sur l'ensemble des plantes médicinales avec 41,5 %. La transformation en « sec » et « frais/surgelé-congelé » représente respectivement 28,6 % et 25,9 % ; les 4 % restants englobent les hydrolats, macérâts huileux, poudres…

Part de la valeur de commercialisation des plantes médicinales par type de transformation en 2018

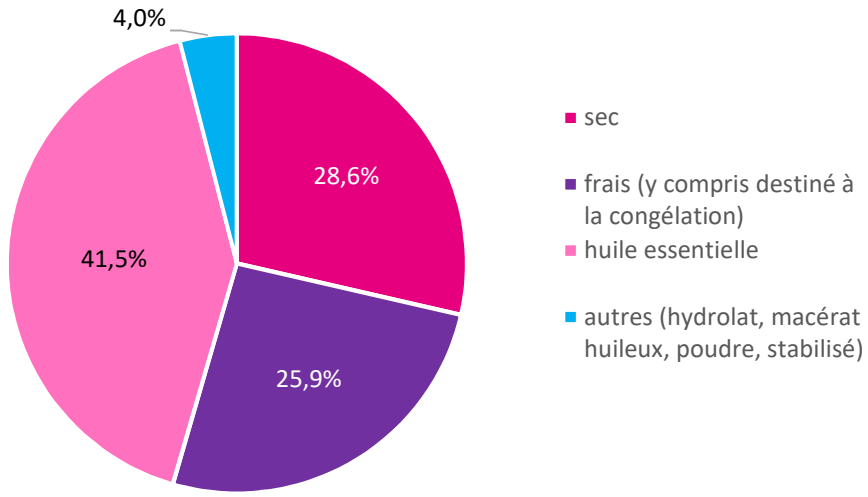

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

En 2018, la transformation en « frais » représente 37 % dans le secteur des plantes aromatiques et médicinales au regard du panel des enquêtes menées auprès des groupements de producteurs.

La valeur de commercialisation des produits frais (y compris congelé-surgelé) a augmenté de 25 % par rapport à 2017 alors que les produits secs affichent une diminution de 6 %.

2.4 La cueillette dans les groupements de producteurs

En 2018, les quantités en matière de cueillette sont de l'ordre de 135 t. Les plantes les plus importantes sont le châtaignier (17 t), l'arnica (15,6 t) et le bouleau (12,4 t).

Selon les déclarations issues des groupements de producteurs, les plantes cueillies représentent une valeur de commercialisation de 2 100 k€ soit 26,5 % du CA global de l'ensemble des plantes aromatiques et médicinales commercialisé par les groupements de producteurs.

La bio cueillette est significative avec un CA de 2 023 k€ pour un volume de 127,6 t, dont la bio cueillette solidaire (135 k€ pour 6,3 t). La cueillette conventionnelle correspond à 78 k€ pour 7,8 t.

Le marché de la cueillette est principalement dirigé sur le produit sec, soit un CA de 1 172 k€.

Part de la valeur de commercialisation de la cueillette par rapport à la culture en 2018

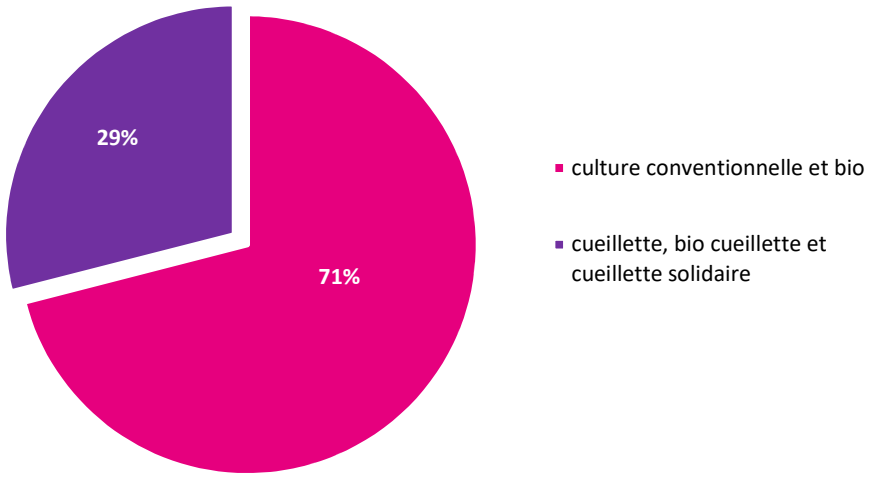

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

2.5 Les plantes à parfum et les huiles essentielles (PP et HE)

Répartition des surfaces (en ha) des PP de 2015 à 2018 en France métropolitaine

Cultures	2014	2015	2016	2017	2018
Plantes à parfum	**22 288**	**23 530**	**25 580**	**28 082**	**29 640**
dont					
lavande et lavandin	19 788	20 922	22 213	24 445	25 620
sauge sclarée		2 137	2 874	3 079	3 400
bourgeons de cassis		171	193	258	320
hélichryse (estimations)		300	300	300	300

Source : déclarations PAC

2.5.1 Surfaces et nombre d'exploitations

Les lavandes et lavandins

En 2018, 1 593 producteurs ont déclaré 25 620 ha de lavande et lavandin (source PAC).

Ces surfaces sont en constante augmentation depuis 2014 (+ 29 %) ainsi que le nombre de producteurs (+ 15 % entre 2014 et 2018).

La surface moyenne de lavande-lavandin par exploitation reste stable (16,1 ha en 2018) avec néanmoins une très grande hétérogénéité :

- les 10 % des exploitations ayant les plus grandes surfaces implantées en lavande/lavandin (162 exploitations, de 43 à 305 ha) représentent 50 % de la surface totale lavande/lavandin ;
- 75 % des exploitations lavande/lavandin ont des surfaces de moins de 18,1 ha.

Diagramme « boîte à moustache » des surfaces déclarées par exploitation française en lavande/lavandin en 2018

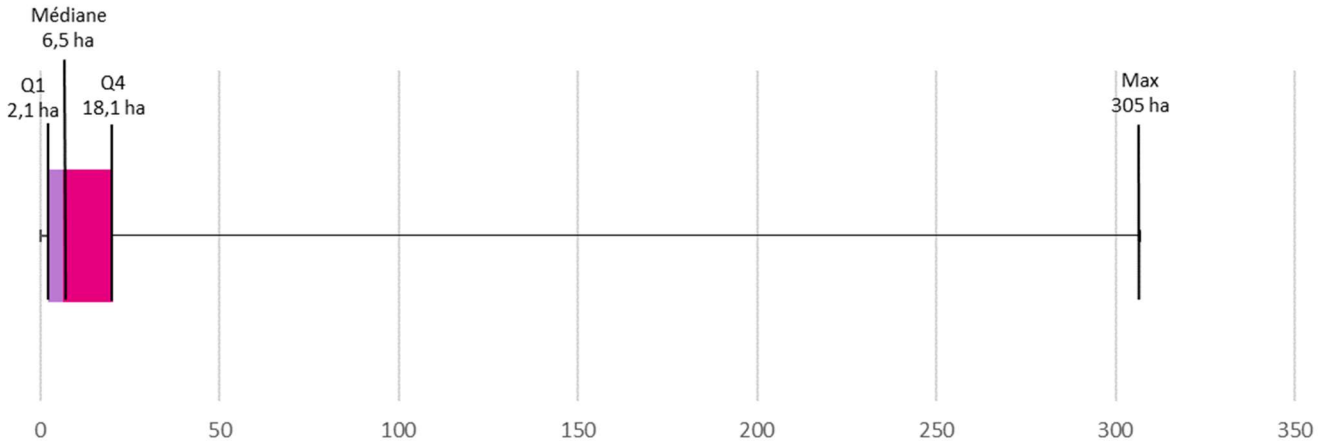

Q1 : 25 % des exploitations ont déclaré moins que cette valeur

Médiane : 50 % des exploitations se situent en dessous et au-dessus de cette valeur

Q4 : 75 % des exploitations ont déclaré moins que cette valeur

Max : valeur maximale déclarée

Source : déclarations PAC

Évolution du nombre de producteurs et des surfaces (ha) en lavande et lavandin en France de 2014 à 2018

Cultures	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (en %) de 2017 à 2018	Évolution (en %) de 2014 à 2018
	Nombre de producteurs						
Lavande, lavandin	1 390	1 443	1 496	1 498	1 593	6 %	15 %
	Surfaces en ha						
	19 788	20 922	22 213	24 445	25 620	5 %	29 %
	Surfaces moyennes par exploitation						
	14,2	14,5	14,8	16,3	16,1		

Source : déclarations PAC

Ces cultures se localisent principalement dans le Sud-Est de la France et notamment sur 3 départements : Alpes-de-Haute-Provence (11 456 ha), Drôme (6 840 ha) et Vaucluse (5 575 ha).

Pour les lavandes, une grande part des surfaces est concentrée sur un axe nord-sud (Die/Apt) avec comme principale zone le plateau d'Albion dans le département de Vaucluse où s'est développée de manière significative la lavande fine.

Les surfaces en lavandin sont principalement concentrées sur un axe nord-ouest/sud-est (Montélimar/Draguignan) avec deux pôles particuliers : le plateau de Valensole et le Tricastin dans la vallée du Rhône.

Répartition des surfaces (ha) par commune en lavande et lavandin en 2018

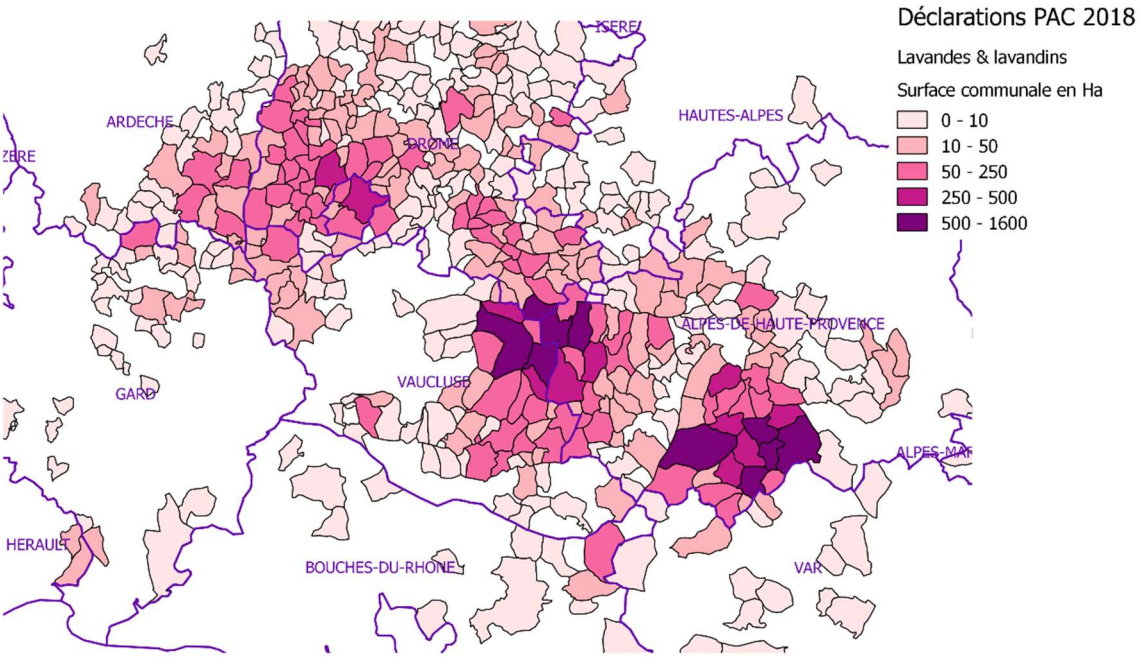

Source : déclarations PAC

Répartition des surfaces (ha) par département en France métropolitaine en lavande et lavandin de 2014 à 2018

Lavande, lavandin	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution (en %) de 2017 à 2018	Évolution (en %) de 2014 à 2018
04 Alpes de Hte-Provence	8 784	9 443	9 984	10 918	11 456	5 %	30 %
26 Drôme	5 388	5 523	5 895	6 592	6 840	4 %	27 %
84 Vaucluse	4 575	4 843	5 132	5 444	5 575	2 %	22 %
07 Ardèche	470	475	477	559	581	4 %	24 %
30 Gard	232	252	286	322	375	17 %	62 %
05Hautes-Alpes	131	149	175	207	236	14 %	80 %
13 Bouches-du-Rhône	66	100	105	121	117	- 4 %	77 %
Autres	141	137	159	282	441	56 %	213 %
Total	**19 787**	**20 922**	**22 213**	**24 445**	**25 620**	**5 %**	**29 %**

Source : déclarations PAC

La dynamique du marché incite à la diversification des cultures pour de nouveaux producteurs et à l'extension des surfaces pour ceux qui en possèdent déjà.

À compter de 2017, de nouvelles zones de production apparaissent, y compris sur des territoires très éloignés de la zone dite traditionnelle du sud-est de la France (par exemple la région Centre-Val de Loire) ; toutefois, ces surfaces qui ont doublé en 2018 restent faibles (environ 170 ha).

La part des lavandes clonales et de population montre une stabilité de leur surface avec une proportion un peu plus importante pour la lavande de population.

Évolution de la répartition variétale des lavandes en France de 2014 à 2018

Surface (ha)	2014	2015	2016	2017	2018
Lavande	**3 919**	**4 033**	**4 156**	**4 169**	**4 005**
clonale	47,98 %	46,86 %	47,95 %	49,95 %	49,57 %
de population	52,02 %	53,14 %	52,05 %	50,05 %	50,43 %

Source : enquête CIHEF avec un taux de réponse d'environ 80 %

En 2018, la culture du lavandin est largement dominée par la variété grosso en raison de sa productivité et de sa tolérance au dépérissement. Celle-ci représente plus de 84 % des surfaces totales de lavandin ; le Sumian continue sa progression alors que les variétés Abrial et Super ne cessent de régresser.

Évolution de la répartition variétale des lavandins en France de 2014 à 2018

Surface (ha)	2014	2015	2016	2017	2018
Lavandin	**15 236**	**15 433**	**15 748**	**15 559**	**15 164**
Grosso	81,74 %	83,22 %	84,38 %	84,65 %	84,24 %
Abrial	4,93 %	4,39 %	3,70 %	3,05 %	2,67 %
Super	6,78 %	5,97 %	5,93 %	5,89 %	5,79 %
Sumian	4,98 %	4,92 %	4,58 %	5,10 %	5,86 %
Autres	1,57 %	1,50 %	1,41 %	1,31 %	1,44 %

Source : enquête CIHEF avec un taux de réponse d'environ 80 %

2.5.2 Volumes commercialisés

Les volumes de production d'HE de lavande et lavandin se situent principalement dans les trois départements 04, 26 et 84.

Répartition de la production d'HE de lavande et lavandin par département en 2018 en France

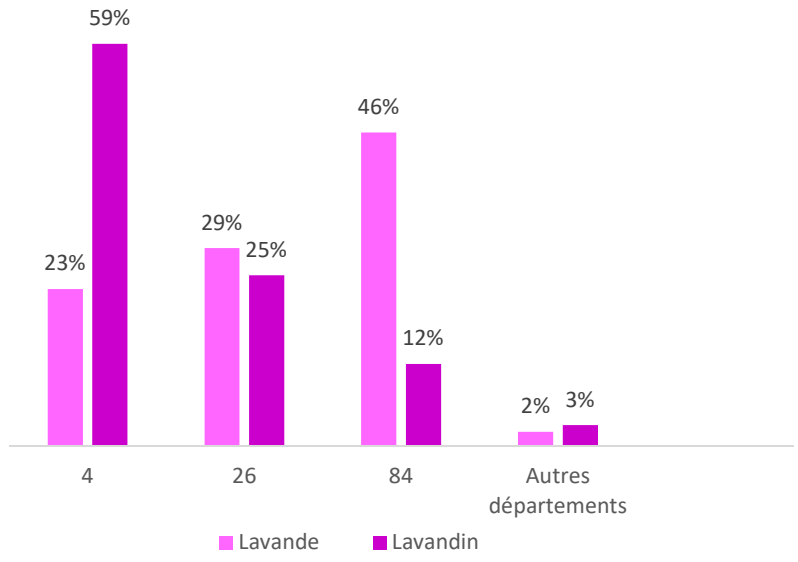

Source : CIHEF

La lavande

Après avoir régressé de 2008 à 2010, on a pu observer une inversion de tendance de la production des HE de lavandes depuis 2011.

En 2018, la production d'HE est estimée à 138 t, soit 67 t pour la lavande « clonale » et 71 t pour la lavande « de population ».

Évolution de la production d'HE de lavande en tonne (t) en France de 2014 à 2018

Essence (t)	2014	2015	2016	2017	2018
Total lavande	**63**	**82**	**109**	**95**	**138**
clonale	38	44	56	48	67
de population	25	38	53	47	71

Source : enquête CIHEF avec un taux de réponse d'environ 80 %

Évolution de la production d'HE de lavande en tonne (t) en France de 2014 à 2018

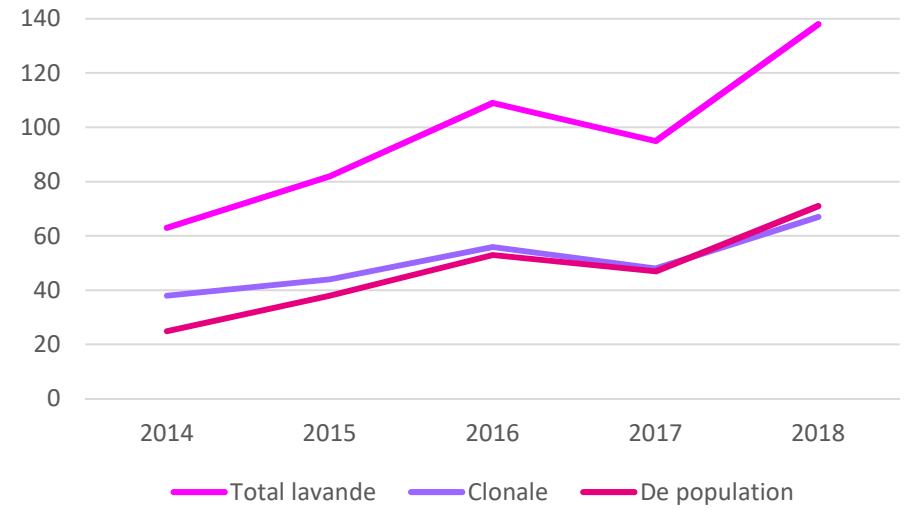

Source : enquête CIHEF avec un taux de réponse d'environ 80 %

Le lavandin

En 2018 le lavandin Grosso représente 90 % de la production totale de lavandins soit 1 322 t. Il représente régulièrement entre 85 et 90 % selon les années.

Évolution de la production d'HE de lavandin en tonne (t) en France de 2014 à 2018

Essence (t)	2014	2015	2016	2017	2018
Total lavandin	**1 226**	**1374**	**1439**	**1 375**	**1 470**
Grosso	1 048	1 212	1 283	1 237	1 322
Abrial	59	56	45	45	43
Super	50	51	52	36	35
Sumian	69	55	59	57	70

Source : enquête CIHEF avec un taux de réponse d'environ 80 %

Évolution de la production d'HE de lavandin en tonne (t) de 2014 à 2018

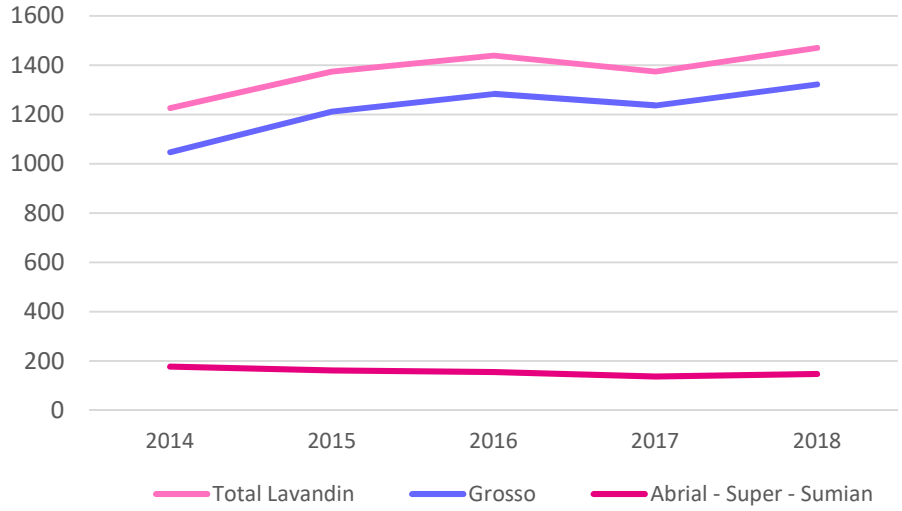

Source : CIHEF

Représentativité de la coopération

En ce qui concerne le lavandin, les groupements de producteurs (GP) enquêtés commercialisent environ 45 % de la production totale déclarée au CIHEF en 2018. Ce ratio est plus faible pour la lavande (20 %).

Évolution de la part des GP sur l'ensemble de la production de 2014 à 2018 (t)

	2014		2015		2016		2017		2018	
	Lavande	Lavandin	Lavande	Lavandin	Lavande	Lavandin	Lavande	Lavandin	Lavande	Lavandin
Données GP	19	634	19	606	31	605	31	669	28	658
Données CIHEF	63	1 226	82	1 374	109	1 439	110	1 410	138	1 470
Représentativité GP	30 %	52 %	23 %	44 %	28 %	42 %	28 %	47 %	20 %	45 %

Source : CIHEF et Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Comparaison des volumes (t) d'HE de lavande et lavandin de 2014 à 2018 entre le CIHEF et les GP

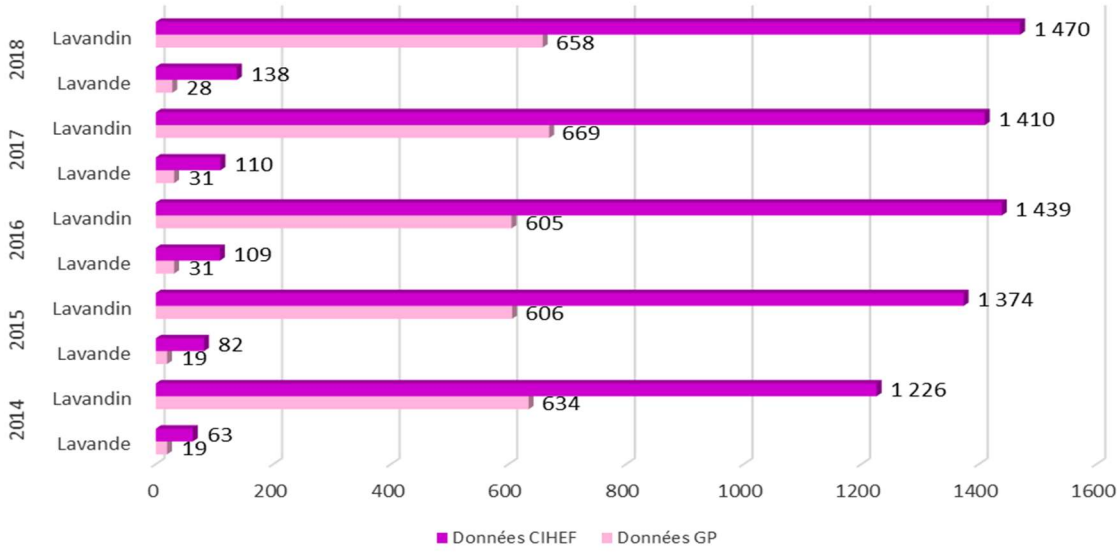

Source : CIHEF et Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

2.5.3 Prix à la production

La lavande

Au stade production et selon l'enquête menée auprès des groupements de producteurs, entre 2017 et 2018, les prix sont à la hausse : + 5 % pour la lavande clonale et + 11 % pour la lavande de population.

Évolution des prix (€/kg) des HE de lavande de 2014 à 2018

Essence (€/Kg)	2014	2015	2016	2017	2018
Lavande					
Clonale	88	88	90	110	115
de population	147	147	140	125	140

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Évolution des prix (€/kg) des HE de lavande de 2014 à 2018

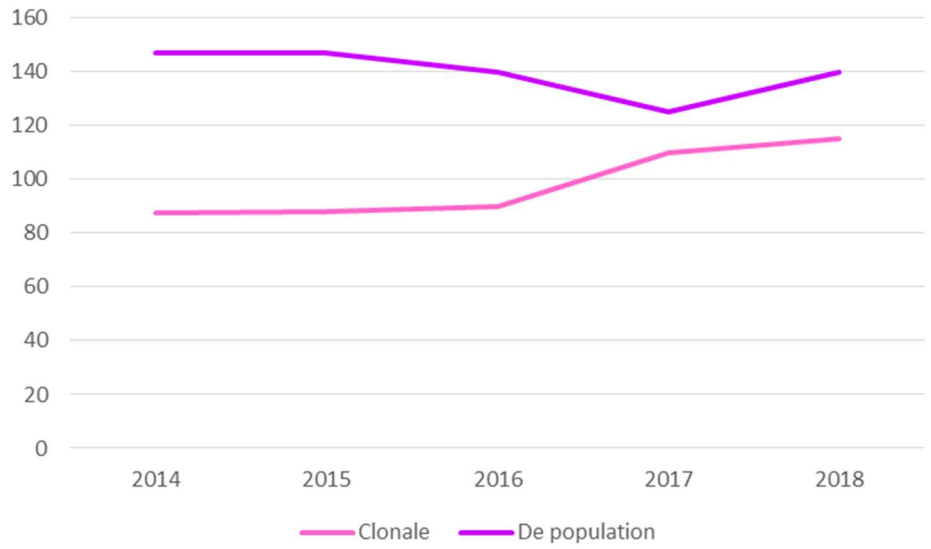

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Le lavandin

Les prix des variétés grosso, abrial et sumian ont cru entre 2017 et 2018, respectivement de + 17 %, + 15 % et + 12 %.

Les prix de la variété super ont subi une baisse de 10 % sur cette même période.

Évolution des prix (€/kg) des HE de lavandin de 2014 à 2018

Essence (€/Kg)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Lavandin							
Grosso	19	20	20	20	21	23	27
Abrial	20	21	22	25	34	33	38
Super	21	22	26	30	45	44	40
Sumian	19	20	20	21	23	24	27

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Évolution des prix (€/kg) des HE de lavandin de 2014 à 2018

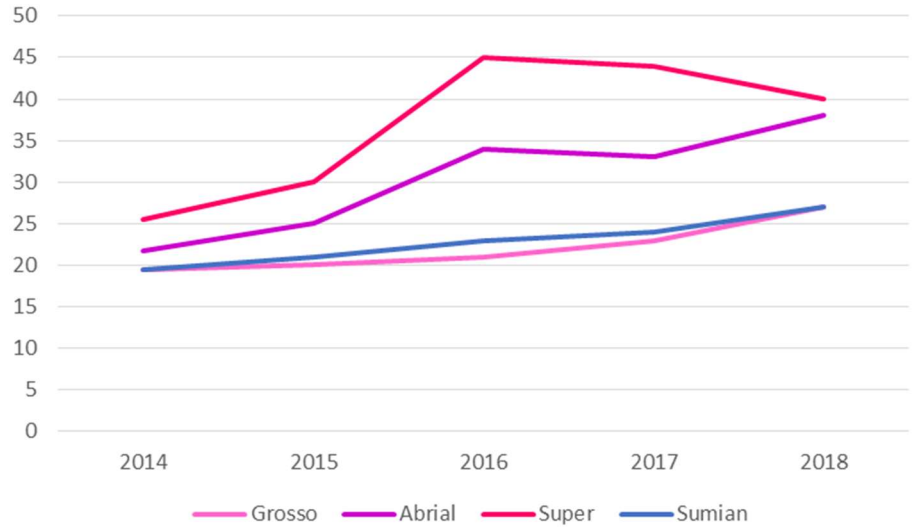

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

La sauge sclarée

La sauge sclarée est la troisième plante à parfum cultivée après la lavande et le lavandin. La nomenclature PAC pour la sauge (SGE) regroupe l'ensemble des sauges (sauge sclarée, officinale et chia).

Après traitement par FranceAgriMer, la superficie de la sauge sclarée a été estimée à 3 400 ha pour l'année 2018 (+ 59 % par rapport à 2015). Depuis 2016, on enregistre une augmentation de 7 à 10 % par an.

Les cours moyens des HE en conventionnel commercialisées par les groupements de producteurs sont compris entre 100 et 150 €/kg.

Les volumes sont faibles, soit 10,6 t d'HE.

Le bourgeon de cassis

La culture du bourgeon de cassis couvre environ 320 ha localisée principalement en Bourgogne. Les volumes représentent un peu plus de 40 t et la valeur de commercialisation toutes transformations confondues représente un CA de 1 835 K€.

Le bourgeon de cassis, est essentiellement utilisé en parfumerie. Les volumes ne cessent d'augmenter depuis 2014 (environ + 200 %). Les volumes en produit « frais conventionnel » représentent la majeure partie de l'ensemble de la production soit 98 %.

Évolution des volumes (t) et prix (€/kg) des bourgeons de cassis de 2014 à 2018

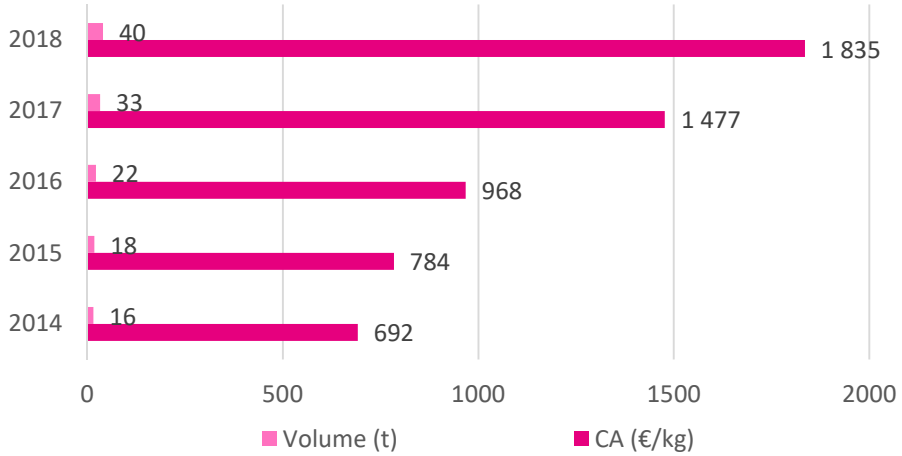

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

L'hélichryse (immortelle)

La superficie en hélichryse est estimée à 300 ha répartie entre la Corse (200 ha) et les départements de l'Ardèche, de la Drôme, des Alpes-de-Haute-Provence, du Tarn et du Vaucluse (environ 100 ha).

La production d'huile essentielle est en constante augmentation depuis 2016. Elle atteint 325 kg en 2018, soit + 60 % par rapport à 2016.

Les prix restent stables ; les données recueillies en 2018 font état d'une fourchette de prix de vente allant de 1 500 €/kg en conventionnel à 1 700 €/kg en bio culture.

2.5.4 La production de lavande de population sous AOP

L'appellation « Huile essentielle de Lavande de Haute-Provence » a été créée en 1981 afin de différencier une huile essentielle de lavande de population de type française (fine) des autres lavandes de types clonales « lavande maillette », « lavande matherone » ainsi que des lavandes « bulgares ». Les critères de conformité sont axés sur les analyses des composés chimiques de la plante ainsi que sur les critères olfactifs.

Depuis la création, les composés chimiques de la plante ont évolué et la norme analytique a dû être adaptée en 2012 par la modification du cahier des charges. Cette évolution est due pour partie aux nouvelles variétés de lavandes de population implantées du fait du dépérissement.

En 2018, 84 producteurs se sont engagés dans la démarche pour une surface de 1 427 ha. Il faut nuancer ces chiffres car de nombreux producteurs ne demandent plus l'Appellation.

Évolution des surfaces plantées et du nombre de producteurs inscrits

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nb producteurs habilités	74	80	83	83	86	88	84	84
Superficie* (ha)	1 111	1 251	1 428	1 249	1 479	1 544	1 545	1 427
Dont semis direct (ha)	Pas de données	76	136	149	215	285	321	312

(*) Surfaces des producteurs ayant mis à jour leur inventaire.

Source : APAL / traitement FranceAgriMer

Les producteurs par l'intermédiaire de leur acheteur, réalisent une analyse chromatographique qui leur permet de connaitre au préalable si leur lot est conforme analytiquement au cahier des charges de l'AOP. Cette pratique influe sur la quantité présentée. Ainsi en 2018, seuls 23 producteurs ont demandé la conformité de leur huile essentielle avec un volume présenté de 16 571 Kg.

Jusqu'en 2016, le poids maximal d'un lot était 200 Kg, passant à 1 000 Kg à partir de la récolte 2017 ; pas de poids minimal par lot.

Évolution du nombre de producteurs demandant la conformité de leur produit

Année	Nombre de producteurs	Quantité présentée (kg)	Nombre de lots	Surfaces (ha)
2011	32	10 853	73	1 011
2012	43	15 991	111	1 193
2013	44	13 953	100	1 199
2014	41	17 782	110	1 267
2015	44	24 506	152	1 416
2016	39	20 944	138	1 326
2017	32	20 786	105	1 413
2018	23	16 571	83	1 002

Source : APAL / traitement FranceAgriMer

L'aire géographique est limitée aux communes des départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, de la Drôme et du Vaucluse, inscrites dans le cahier des charges. Seules les plantations situées à une altitude minimale de 800 mètres peuvent bénéficier de l'appellation d'origine. Des dérogations à la limite altitudinale peuvent être accordées par l'INAO.

Il n'y a plus de producteurs de lavande d'appellation dans le département des Hautes-Alpes.

Répartition par département du nombre de producteurs, des quantités présentées et des surfaces en 2018.

	Total	Alpes-de-Haute-Provence	Drôme	Vaucluse
Nb de producteurs	23	5	2	16
Quantité présentée (kg)	16 571	1 494	705	14 372
Surfaces	1 002	122	33	847

Source : APAL / traitement FranceAgriMer

En 2018, 73 % des lots sont conformes pour une quantité de 9 017 Kg. Les lots refusés pour des motifs analytiques représentent 19,2 % soit 6 215 Kg et 7,2 % pour des motifs olfactifs soit 1 339 Kg.

Quantités présentées et quantités conformes au cahier des charges de l'AOP lavande

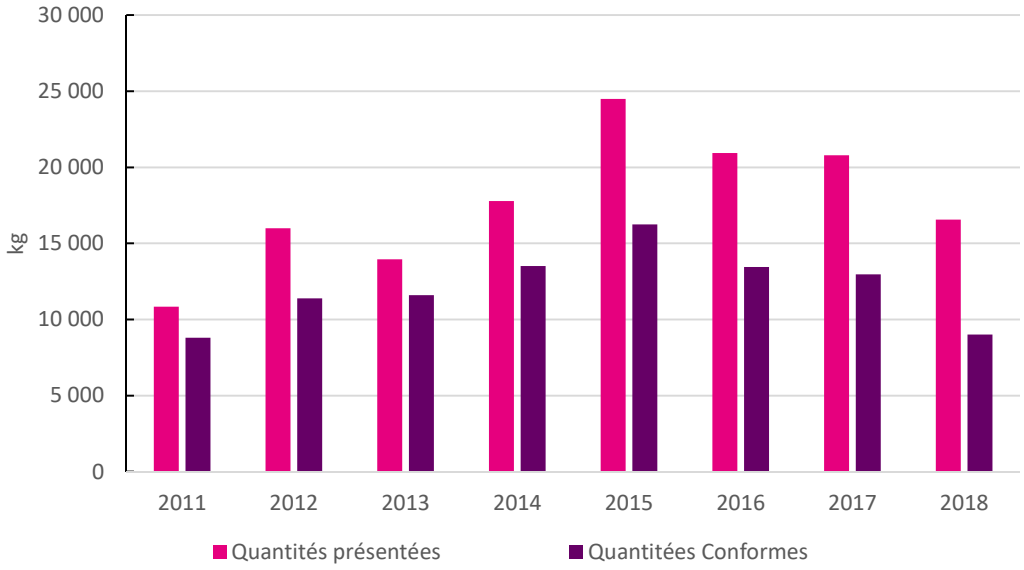

Source : APAL / traitement FranceAgriMer

2.6 La place de la production bio en PPAM

La filière des PPAM est en forte croissance depuis plusieurs années. En 2018, les surfaces cultivées en PPAM bio (dont les DOM-TOM) s'élèvent à 7 145 ha certifiés bio et 1 601 ha en conversion (soit 8 747 ha) pour 2 846 exploitations, ce qui confirme son dynamisme. La surface globale en PPAM bio représente ainsi une part significative (16,5 %) des surfaces totales de PPAM en France.

2.6.1 Localisation des PPAM bio

On dénombre actuellement une trentaine de groupes économiques de producteurs PPAM biologiques répartie sur 6 régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie, Pays de la Loire, PACA et Corse).

Nombre d'exploitations et surfaces (ha) certifiées et en conversion par département - année 2018

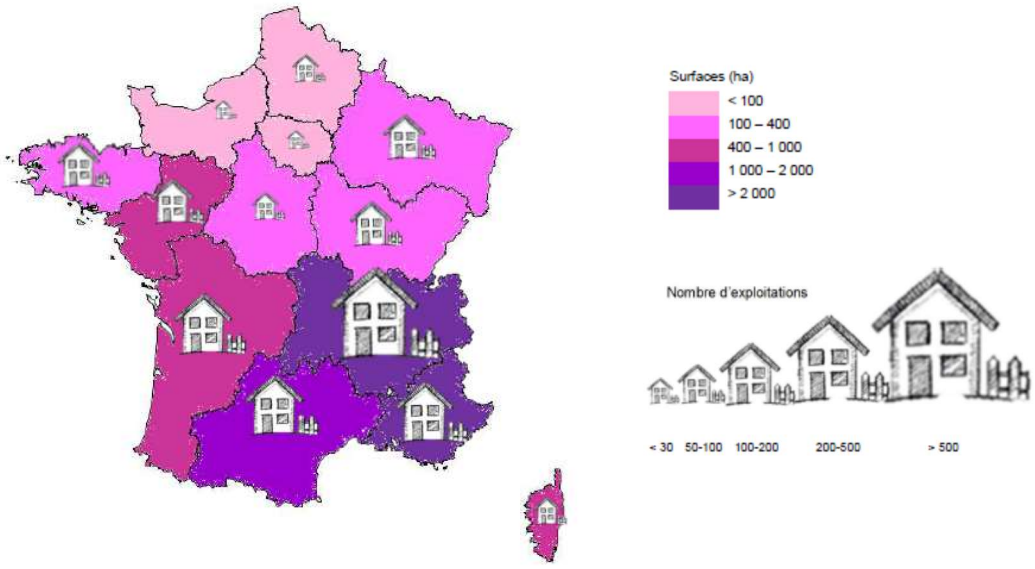

Source : Agence bio

Les principaux bassins de production sont les régions PACA et Auvergne-Rhône-Alpes qui totalisent en surfaces certifiées et engagées en conversion 63 % de la surface de PPAM bio française avec respectivement 2 947 ha (33,7 %) et 2 552 ha (29 %).

En région PACA, les PPAM bio se concentrent essentiellement dans les départements du Vaucluse (1 566 ha) et des Alpes-de-Haute-Provence (979 ha).

En région Auvergne-Rhône-Alpes, les PPAM bio sont localisées dans le département de la Drôme (1 912 ha).

Les productions de lavande et lavandin représentent sur l'ensemble du territoire respectivement 2 081 ha et 1 929 ha, soit 45,7 % de l'ensemble des PPAM bio, localisées principalement dans la région PACA et le département de la Drôme.

En troisième position vient l'Occitanie pour une superficie de 1 031 ha. Les plus grosses productions sont la coriandre (203 ha), la lavande (142 ha) et le thym (99 ha).

Surfaces (ha) certifiées + conversion par région de 2014 à 2018

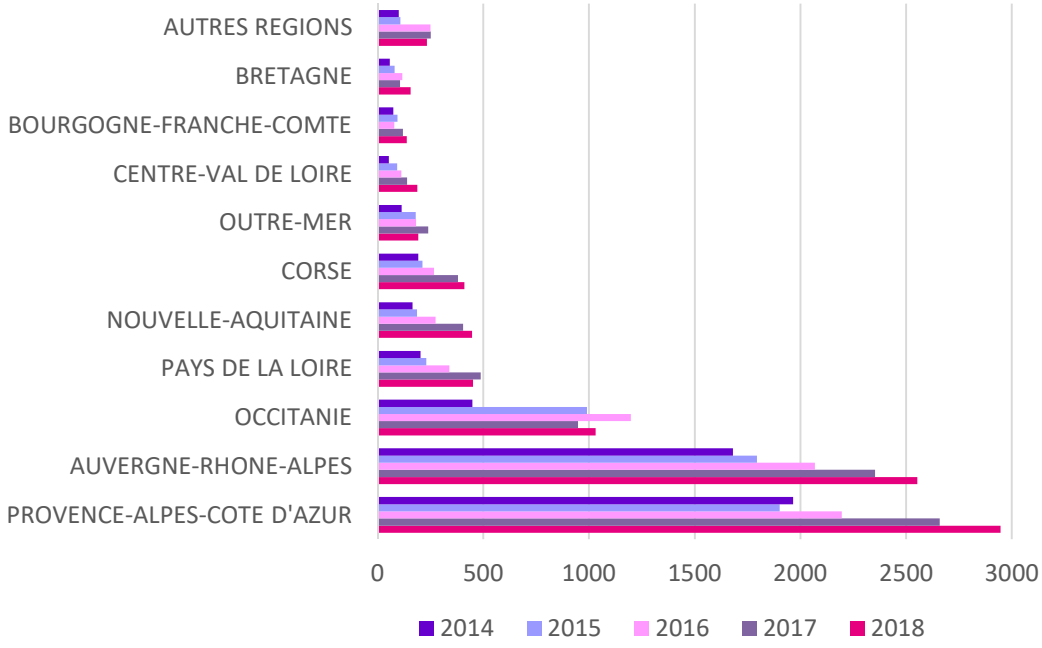

Source : Agence Bio

2.6.2 Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations

Toutes exploitations confondues, c'est-à-dire certifiées et en conversion (C1, C2, C3 correspondant aux trois années de conversion) :

- Depuis une décennie, les surfaces cultivées en PPAM bio (certifiée + conversion) ne cessent d'augmenter. La hausse des surfaces et du nombre d'exploitations sont respectivement de + 173 % et + 280 % entre 2008 et 2018 ;
- En 2018, la surface cultivée en PPAM certifiées bio s'élève à 7 145 ha pour 2 248 exploitations et la superficie totale (certifiée + conversion) représente 8 747 ha ;
- Entre 2017 et 2018, l'évolution est moins marquante avec toutefois + 8 % pour les superficies et + 11 % pour le nombre d'exploitations.

Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations en PPAM Bio de 2008 à 2018

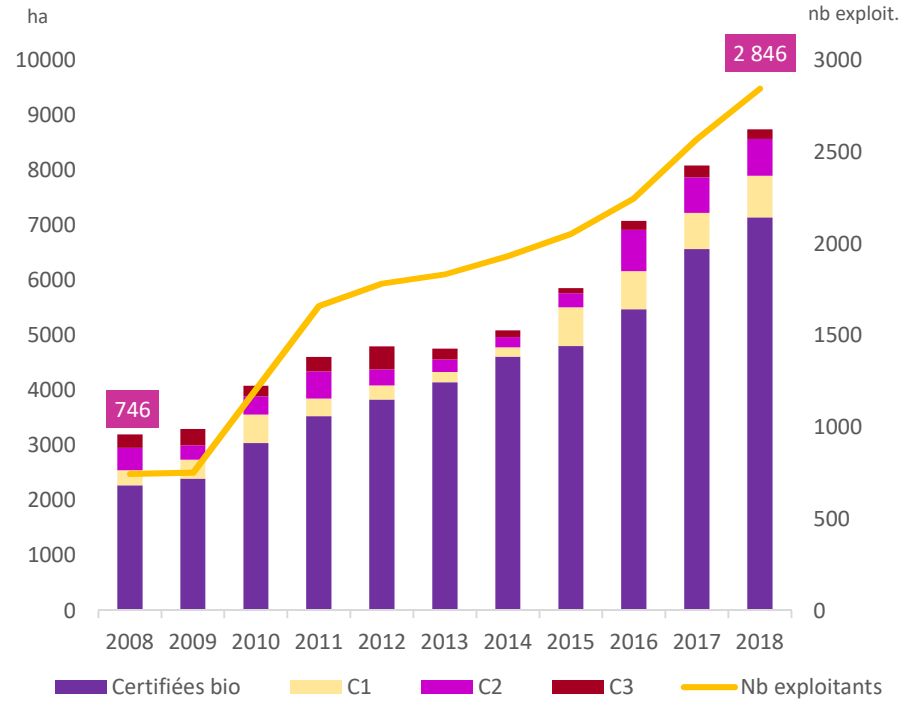

Source : Agence Bio

2.6.3 Surfaces moyennes régionales par exploitation en PPAM bio

Il y a une grande diversité des surfaces moyennes en PPAM bio des exploitations selon les régions et les types de culture. Les plus grandes surfaces de PPAM par exploitation sont localisées dans la région PACA (6,3 ha), suivies de près par la Corse (6,2 ha), puis la région Pays-de-Loire (3,7 ha), la Région Auvergne-Rhône-Alpes (3,4 ha). La surface moyenne nationale se situe à 3,1 ha ; elle a peu évolué.

Évolution des surfaces moyennes régionales par exploitation

Régions	Surface (ha) moyenne par exploitation (certifiée + conversion)				
	2014	2015	2016	2017	2018
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	**2,5**	**2,4**	**3,2**	**3,4**	**3,4**
Auvergne	0,7	0,8	1,1	1,3	1,5
Rhône-Alpes	2,7	2,6	3,5	3,7	3,6
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	**0,7**	**0,9**	**0,8**	**1,1**	**1,1**
Bourgogne	1,1	1,4	1,2	1,6	1,6
Franche-Comté	0,2	0,1	0,2	0,2	0,3
BRETAGNE	**0,7**	**1,0**	**1,1**	**1,0**	**1,2**
CENTRE-VAL DE LOIRE	**0,9**	**1,5**	**2,4**	**2,3**	**2,8**
CORSE	**5,1**	**5,1**	**5,7**	**6,1**	**6,2**
GRAND-EST	**0,6**	**0,4**	**0,9**	**0,9**	**1,2**
Alsace	0,5	0,5	0,5	0,7	0,8
Champagne-Ardenne	1,6	0,7	2,3	2,2	2,7
Lorraine	0,2	0,3	0,6	0,4	0,5
HAUTS-DE-FRANCE	**0,2**	**0,3**	**0,8**	**0,4**	**0,3**
Nord-Pas-de-Calais	0,2	0,3	0,7	0,4	0,2
Picardie	0,2	0,3	0,9	0,5	0,5
ÎLE-DE-FRANCE	**1,0**	**0,9**	**1,5**	**1,2**	**1,5**
NORMANDIE	**0,3**	**0,5**	**2,6**	**2,0**	0,9
Basse-Normandie	0,2	0,3	1,6	1,0	0,6
Haute-Normandie	0,4	0,7	3,7	2,9	1,1
NOUVELLE-AQUITAINE	**0,9**	**1,0**	**1,5**	1,7	**1,6**
Aquitaine	1,0	1,0	1,3	1,8	1,6
Limousin	0,6	0,7	1,2	1,0	1,1
Poitou-Charentes	1,1	1,2	2,1	2,2	1,9
OCCITANIE	**1,0**	**2,2**	**3,1**	**2,2**	**2,1**
Languedoc-Roussillon	1,2	1,3	1,7	2,1	2,1
Midi-Pyrénées	0,8	3,2	4,7	2,3	2,1
PAYS DE LA LOIRE	**10,9**	**10,6**	**3,4**	**4,3**	**3,7**
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	**5,7**	**5,2**	**5,8**	**6,0**	**6,3**
OUTRE-MER	**0,3**	**2,7**	**2,5**	**3,0**	**2,2**
TOTAL France	**2,8**	**2,9**	**3,0**	**3,1**	**3,1**

Source : Agence Bio

Les conversions

Après une baisse des conversions entre 2012 et 2014, le rythme a repris en 2015. La hausse des surfaces se confirme en 2016 (1 586 ha) et restent stables jusqu'en 2018 avec un nombre de conversions de 1 600 ha.

Évolution des surfaces en conversion de 2014 à 2018

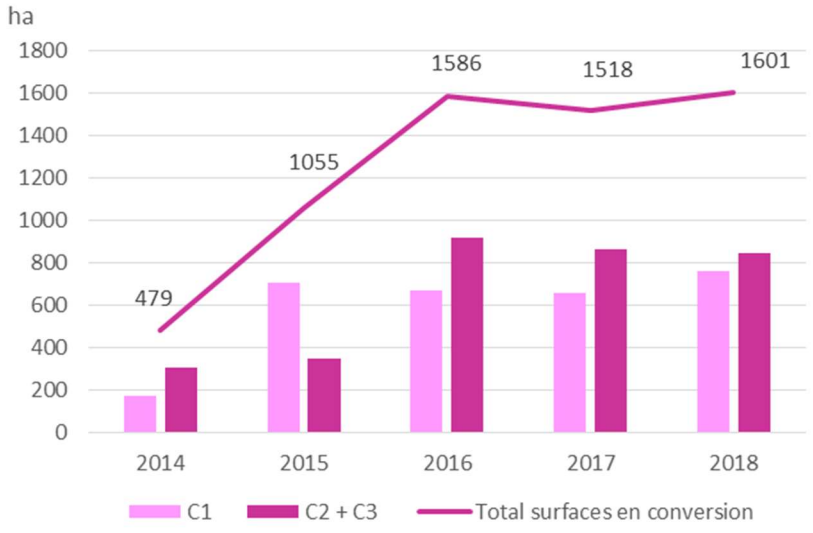

Source : Agence Bio

2.6.4 Les principales plantes

Les plantes les plus représentées en terme de superficie sont la lavande, le lavandin ainsi que les sauges (officinale et sclarée), le thym et la coriandre.

Il est difficile de quantifier les surfaces de chaque espèce car une partie est reportée sous la catégorie « divers PPAM ».

Répartition des surfaces de cultures biologiques certifiées + en conversion par plante en 2018

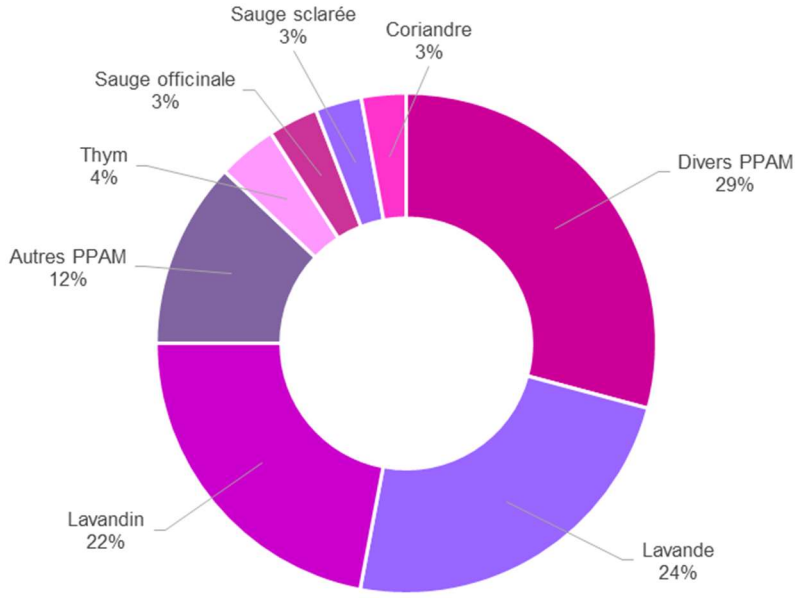

Source : Agence Bio

L'Agence bio a recensé plus de 120 espèces de plantes à parfum, aromatiques et médicinales cultivées en France.

Pour beaucoup de ces plantes, les surfaces de production en bio sont inférieures à 5 ha. Elles sont comptabilisées dans une rubrique nommée « divers PPAM » représentant 2 552 ha, soit 29 % de la production totale bio.

La rubrique « Autres PPAM » correspond aux surfaces dont la représentativité est inférieure à 3 %.

Lavande et lavandin

Parmi les espèces cultivées en 2018, la lavande et le lavandin sont les plantes les plus produites en bio et essentiellement en PACA (1 207 ha de lavande et 979 ha de lavandin) et en Auvergne-Rhône-Alpes (728 ha de lavande et 893 ha de lavandin) suivies par l'Occitanie (142 ha de lavande et 56 ha de lavandin).

Pour la lavande, la surface cultivée en bio et en conversion ne cesse d'augmenter depuis 2007 (+ 146 % entre 2007 et 2018) et atteint 2 081 ha.

On retient une superficie de 1 929 ha en lavandin soit + 103 % entre 2007 et 2018.

Régions les plus représentatives en superficie (ha) de lavande et lavandin en France en 2018

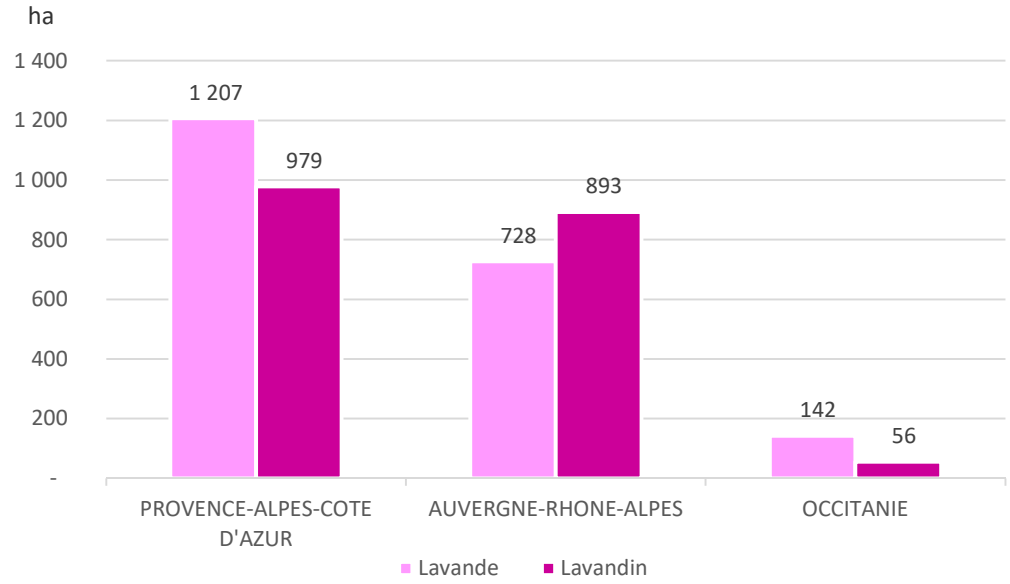

Source : Agence Bio

Les lavandes représentent 24 % des surfaces de PPAM bio certifiées en France et les lavandins 22 %. Ces taux sont en diminution en raison de la croissance de la catégorie « divers PPAM ».

Le marché est toujours demandeur d'huile essentielle de lavande et lavandin bio. Les prix moyens suivants sont indicatifs : HE lavandin Grosso : 34 €/kg, Abrial : 40 €/kg, Super : 45 €/kg et jusqu'à 35 €/kg pour le Sumian.

La production biologique n'échappe pas à la problématique du dépérissement de la lavande qui touche la filière conventionnelle. Face à ce problème, l'emploi de plants sains bio est primordial.

Sauges sclarée et officinale

En 2018, les surfaces (bio + conversion) pour la sauge officinale et la sauge sclarée sont respectivement de 69 ha et 59 ha.

En 2018, le prix de l'huile essentielle de sauge sclarée bio reste stable (entre 200 et 240 €/kg).

Thym, coriandre, mélisse, camomille romaine et menthe poivrée

Depuis 2007, la surface de ces produits a considérablement augmenté jusqu'en 2017.

Entre 2017 et 2018 :

- la surface de thym a augmenté de 26 % liée à la forte demande pour tous les thyms (chémotypes thuyanol et linalol) principalement destinés à l'herboristerie et l'aromathérapie ;
- pour la coriandre, les surfaces diminuent de 21 % ;
- la surface de mélisse croit de 12 % ;
- la surface de camomille diminue de 20 %.

La production de menthe poivrée qui a vu une évolution importante depuis 2014 (30 ha) pour atteindre 108 ha en 2017 voit sa superficie régresser de - 12 % en 2018 (95 ha) mais répond toujours aux besoins et exigences des marchés de niche en herboristerie.

Safran

En France, la quasi-totalité des surfaces de safran est bio (58 ha) et se localise principalement dans les régions Centre Val de Loire (Loiret), en Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, PACA et Pays de la Loire.

2.6.5 La cueillette

Les territoires de cueillette ne sont pas recensés par l'Agence Bio. Cependant, la majorité des plantes sauvages est commercialisée en bio.

Les volumes de cueillette sont très difficiles à estimer. Certains conservatoires nationaux botaniques ont réalisé des études. Ainsi, on dénombre 257 cueilleurs sur le territoire du Conservatoire Botanique du Massif central pour environ 370 espèces et 700 opérateurs concernés (étude 2012) ; 197 cueilleurs sont estimés sur le territoire du Conservatoire National Botanique des Pyrénées et Midi-Pyrénées pour 436 plantes (étude 2014). Par ailleurs, la cueillette se pratique sur l'ensemble du territoire mais les principales zones se situent dans les massifs montagneux (les Vosges notamment pour l'arnica, le Jura pour l'if commun (*Taxus baccata*), l'Auvergne pour la gentiane, les Alpes…).

On note également deux types de cueilleurs : les producteurs/cueilleurs qui collectent à proximité de leur exploitation et les cueilleurs spécialisés qui parcourent parfois des distances très importantes. Mais il ne faut pas ignorer non plus les cueillettes traditionnelles par des populations locales pour plusieurs espèces (tilleul, gentiane…) et des cueilleurs nomades (narcisse, petit houx...).

Les destinations des plantes issues de la cueillette sont variées : laboratoires pharmaceutiques, cosmétiques, compléments alimentaires, herboristeries, marchés locaux, etc.

La cueillette constitue une réelle activité économique. Ainsi, l'association française des professionnels de la cueillette de plantes sauvages (AFC), créée en 2011, permet d'améliorer les connaissances dans ce domaine.

2.7 Les fleurs de Grasse

En raison de la forte urbanisation du département, on assiste à une diminution de la surface cultivable réservée aux plantes à parfum dans le Pays grassois. De 1 200 à 1 500 hectares dans les années 1920, seuls 80 hectares de fleurs sont encore cultivés dans la région de Grasse.

Volumes des principales espèces en 2018 en Pays grassois

Plantes	Partie utilisée	Volumes récoltés (t)
Fleur d'oranger	Fleur fraîche	5,3
Rose Centifolia	Fleur fraîche	90
Violette	Feuille	46
Jasmin	Fleur fraîche	10
Iris	Rhizome frais	225
	Rhizome sec	75
Mimosa sauvage	Fleur fraîche	90
Narcisse	Fleur fraîche	130
Tubéreuse	Fleur fraîche	0,13

Source : Estimations de la commission « Fleurs de Grasse » - Enquête FranceAgriMer

Fleur d'oranger bigaradier

Les volumes récoltés en fleurs fraîches en 2018 sont estimés à 5,3 t, soit + 6 % par rapport à 2017.

Évolution de la production de fleur fraîche d'oranger bigaradier en France de 1996 à 2018

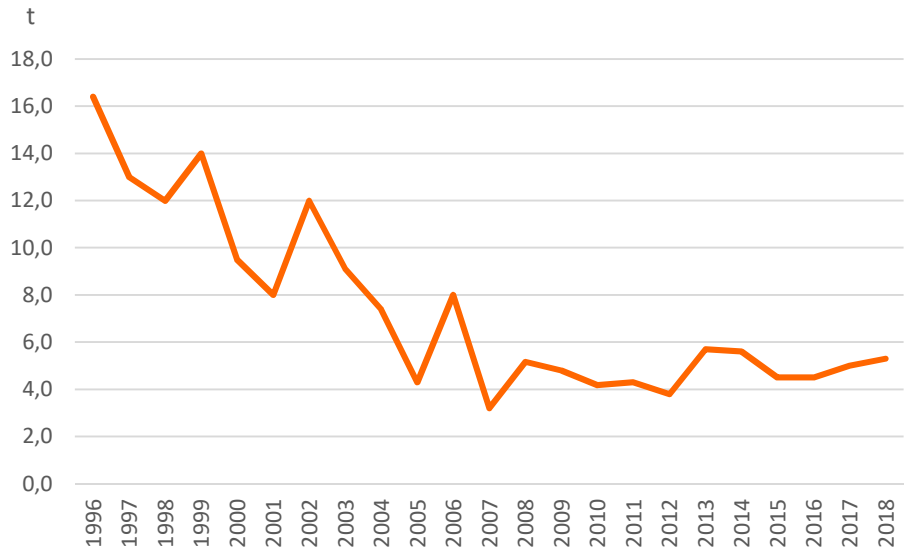

Source : Estimations de la commission « Fleurs de Grasse » - Enquête FranceAgriMer

Rose Centifolia

On dénombre une trentaine de producteurs dont les superficies sont évaluées à plus de 70 ha.
Il faut compter environ 4 à 5 t de fleurs pour produire 1 kg d'huile essentielle et 300 g d'absolue.

Évolution de la production de fleur fraîche de rose Centifolia en France de 1996 à 2018

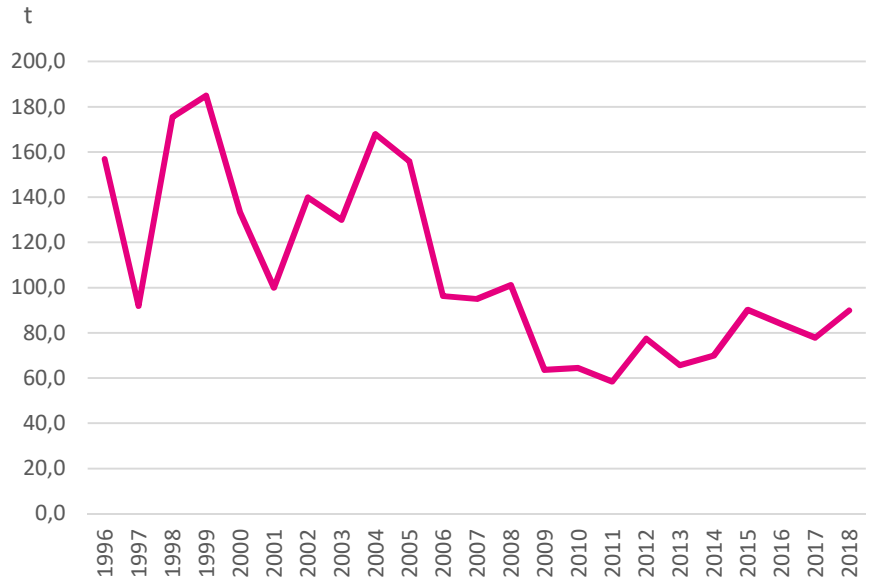

Source : Estimations de la commission « Fleurs de Grasse » - Enquête FranceAgriMer

Feuille de violette

La feuille est principalement utilisée en parfumerie (transformée en absolue) contrairement à la fleur, réservée aux bouquets et à la confiserie.

Évolution de la production de feuille de violette en France de 1996 à 2018

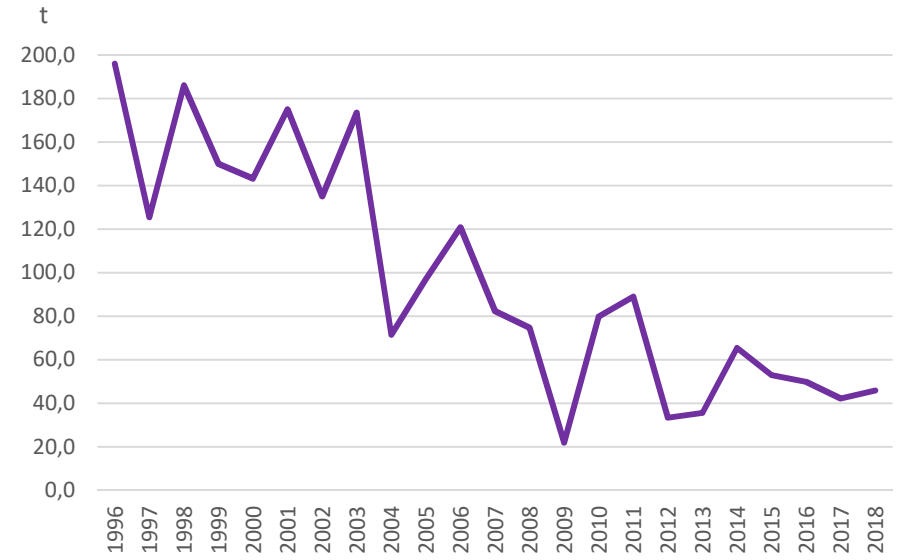

Source : Estimations de la commission « Fleurs de Grasse » - Enquête FranceAgriMer

Jasmin

Après une baisse de la production en 2016, la récolte est stable, estimée à 10 t pour l'année 2018.

Évolution de la production de fleur fraîche de jasmin en France de 1996 à 2018

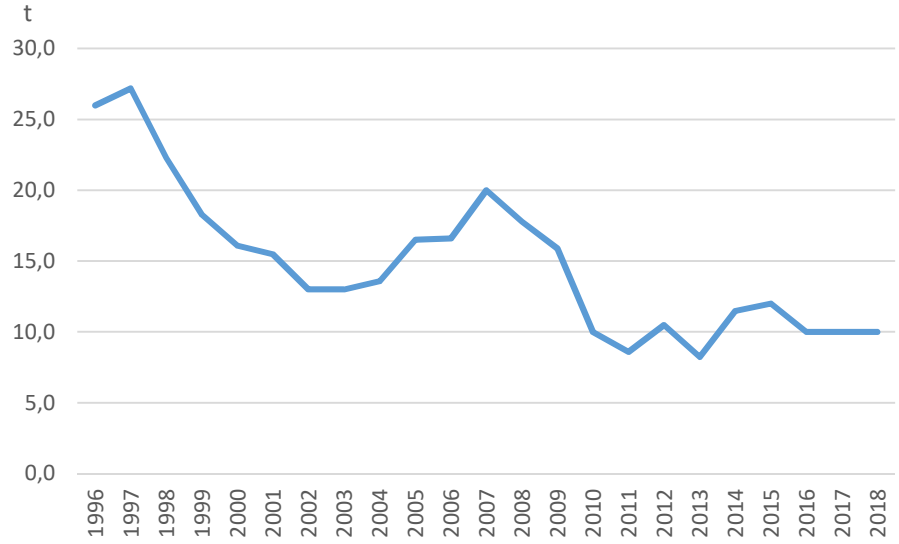

Source : Estimations de la commission « Fleurs de Grasse » - Enquête FranceAgriMer

Mimosa

Après une diminution des volumes en 2017 (80,3 t), la production rejoint celle de 2016 (90,9 t). En 2018, les quantités traitées sont estimés à 90 t.

Évolution de la production de fleur fraîche de mimosa en France de 2015 à 2018

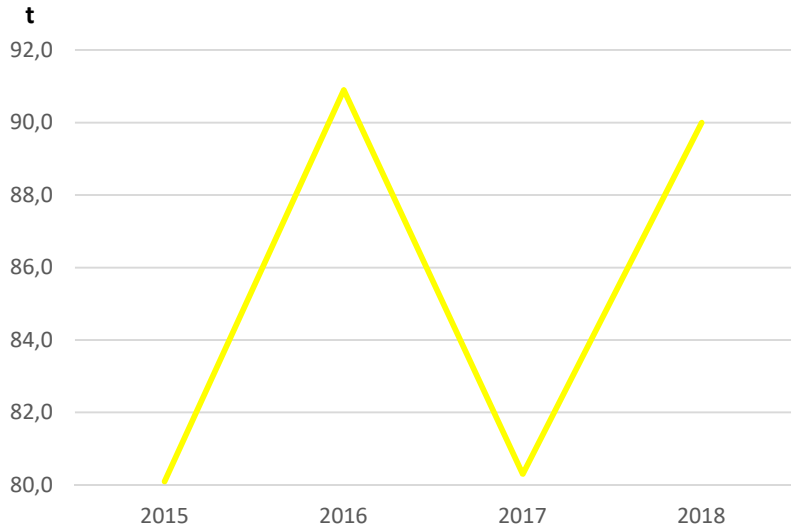

Source : Estimations de la commission « Fleurs de Grasse » - Enquête FranceAgriMer

Narcisse

L'ensemble de la production est concentré en Lozère au cœur de l'Aubrac et transformé sur place.

Les volumes ont plus que doublé à compter de 2017 (146 t). En 2018, la production est évaluée à 130 t.

Évolution de la récolte de fleur fraîche de narcisse en France de 2015 à 2018

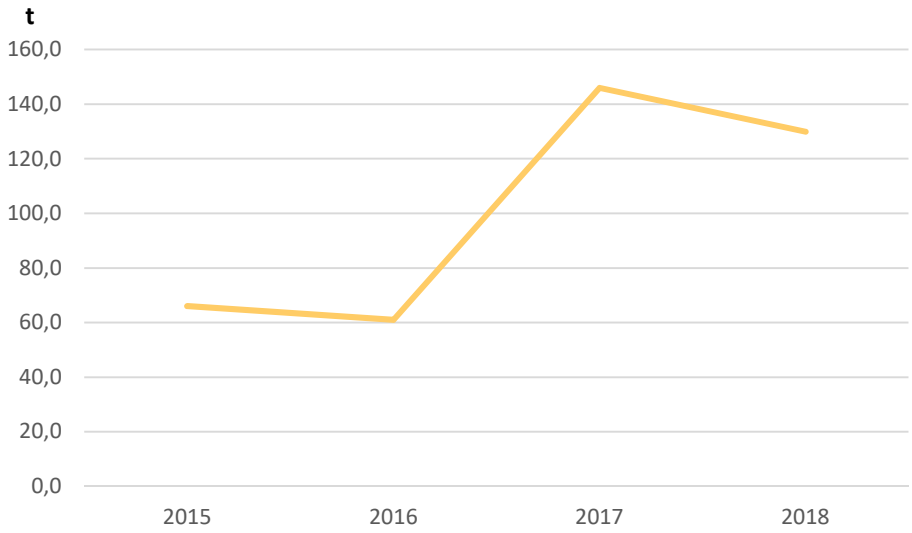

Source : Estimations de la commission « Fleurs de Grasse » - Enquête FranceAgriMer

Iris

Les surfaces cultivées seraient de l'ordre de 45 ha ; la production 2018 est estimée à 225 t de rhizome frais et de 75 t de rhizome sec. La culture de l'iris est exigeante.

Il faut compter 3 ans pour la cultiver et obtenir un rhizome de 300 à 400 g. La période de séchage dure 2 à 3 ans pour en extraire l'irone par distillation. 7 à 8 t de rhizome produisent environ 1 kg de matière odorante.

Tubéreuse

Devenue marginale dans le Pays grassois dans les années 70 en raison du coût de la main d'œuvre, cette plante essentiellement cultivée en Inde a été réintroduite récemment. La cueillette se réalise en fin d'été et les volumes de fleurs fraîches sont de l'ordre de 130 kg en 2018.

3. Les marchés des secteurs utilisateurs des PPAM

3.1 Périmètre et organismes représentatifs des filières

Les PPAM, sous leurs différentes formes (fraîche, sèche, surgelée, huile essentielle, extraits…), alimentent plusieurs secteurs d'activités après transformations. Les principales destinations de ces plantes sont le secteur médical ou assimilé (phytothérapie, aromathérapie, compléments alimentaires, homéopathie, l'allopathie…), le secteur agro-alimentaire, le secteur de la cosmétique et de la parfumerie.

Schéma des principales destinations des PPAM

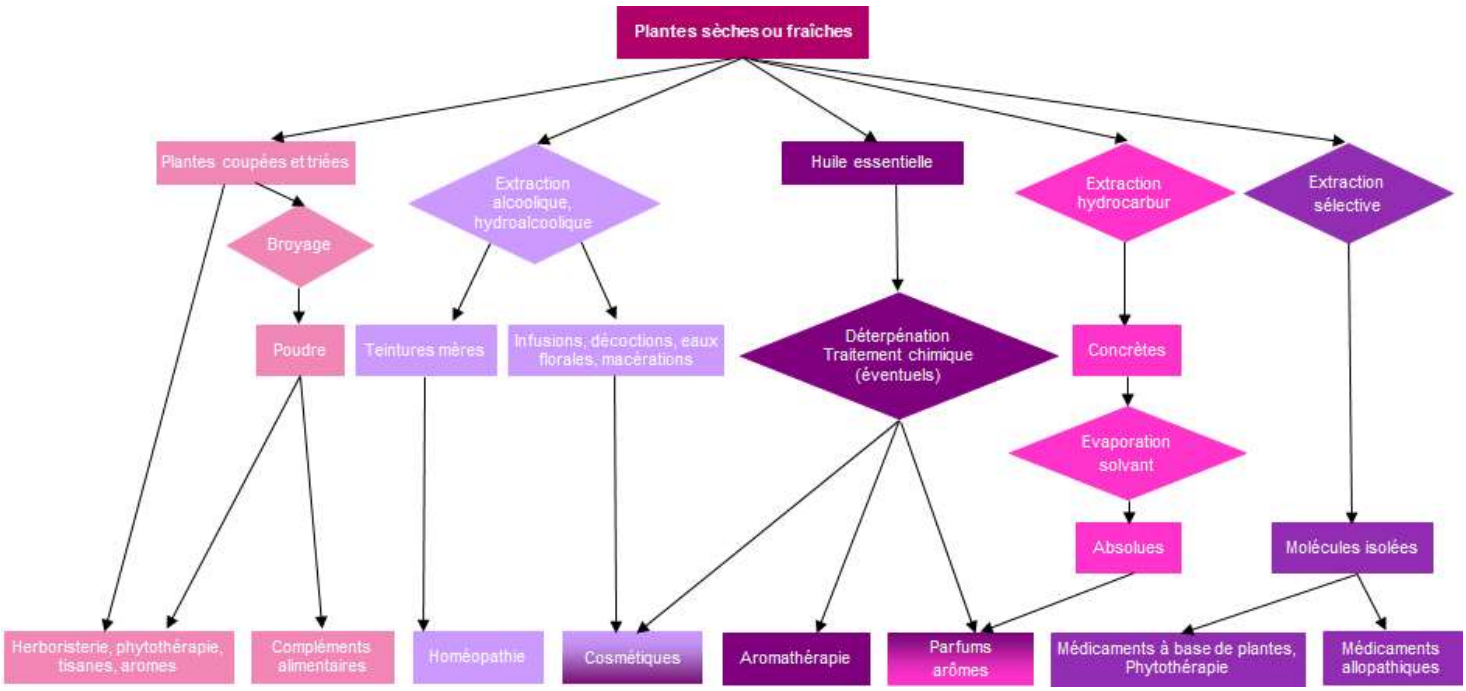

Source : FranceAgriMer

Cette partie traitera des chiffres généraux de ces secteurs, dans la limite des données actuellement disponibles. Pour un marché spécifique, il est en effet parfois difficile d'isoler les PPAM (exemple : secteurs de la pharmacie ou agro-alimentaire). D'autre part, pour certains marchés qui concernent plusieurs utilisations, il est complexe d'obtenir une synthèse et des études plus fines seraient nécessaires (exemple : marché de l'aromathérapie, en effet les huiles essentielles sont aussi vendues en flacons pour un usage alimentaire ou cosmétique).

Enfin, il existe d'autres marchés annexes (exemple : teintures, colorants, insecticides…) qui ne seront pas développés ici.

3.2 Secteur médicinal

3.2.1 Le marché du médicament[1]

En France, les ventes de médicaments phytothérapiques[2] en pharmacie connaissent une diminution sensible depuis plusieurs années : 36,9 millions € en 2016, 32,7 millions € en 2017.

Ainsi, en 2017, les médicaments phytothérapiques représentent seulement 0,06 % du chiffre d'affaires total des médicaments (54 milliards €), ce qui est une très faible part.

[1] http://www.leem.org/marche-mondial
[2] Source : Openhealth

En 2018, les médicaments phytothérapiques représentaient 26,2 millions €, soit une baisse de -19,88 % entre 2017 et 2018.

3.2.2 Le marché de l'homéopathie

En France, trois laboratoires commercialisent des médicaments homéopathiques : Boiron, Lehning-Rocal et Weleda. Boiron représente environ 80 % du marché.

Selon un document sur les chiffres et faits de l'homéopathie en France élaboré en 2019 par le laboratoire Boiron dans le cadre des débats sur le déremboursement, 3 français sur 4 ont déjà consommé de l'homéopathie. 20 000 médecins généralistes, dont 4 000 sont homéopathes, en prescrivent.

Les laboratoires homéopathiques emploient 3 200 personnes et exportent vers plus de 50 pays.

En 2017, le chiffre d'affaires annuel de Boiron s'élevait à 617,54 millions €. Il était stable par rapport à 2016 (+ 0,5 % à taux courant et + 0,1 % à taux constant)[3]. En 2018, son chiffre d'affaires a reculé de 2,2 % à 604 millions €[4].

Évolution du chiffre d'affaires du laboratoire Boiron

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Chiffres d'affaires (millions €)	398,7	434,3	466,7	526,1	520,4	523,2	566,3	617,7	609,7	607,8	614,5	617,5	604,2

La part du chiffre d'affaires concernant des produits homéopathiques avec des souches de plantes médicinales est estimée à environ 30 %. Les principales plantes en volume sont Arnica, Calendula, Echinacea, Hypericum.

Ainsi, le chiffre d'affaires estimé des médicaments homéopathiques à base de plantes est de 217,5 millions € en 2018.

Estimation de l'évolution du chiffre d'affaires de l'homéopathie à base de plantes*

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Chiffres d'affaires (millions €)	143,5	156,3	168,0	189,4	187,3	188,4	203,9	222,4	219,5	218,8	221,2	222,3	217,5

** Calcul : 30 % du CA global, estimé au CA Boiron x 1,2, Boiron représentant 80 % du marché.*

3.2.3 Le marché des compléments alimentaires

NB : Les chiffres ci-dessous prennent en compte les compléments alimentaires à base de plantes, mais aussi tous les autres compléments alimentaires (minéraux, vitamines…).

En 2018, les compléments alimentaires en France représentent 1,92 milliard € de chiffre d'affaires (sorties consommateur en prix de vente TTC). Le marché est en croissance de 1,3 % par rapport à 2017. 64 % des compléments alimentaires vendus en France contiennent au moins une plante[5].

À partir de l'Hexagone, ce sont plus de 43 pays hors Union Européenne vers lesquels sont exportés les produits des entreprises françaises. Ceci correspond à environ 10 % du marché national (près de 100 millions d'euros)[6].

D'après le Synadiet, le marché 2018[7] des compléments alimentaires est réparti selon les circuits de distribution ci-dessous.

[3] https://www.tradingsat.com/boiron-FR0000061129/actualites/boiron-boiron-chiffre-d-affaires-stable-sur-l-annee-2017-784183.html
[4] http://www.lefigaro.fr/societes/2019/03/14/20005-20190314ARTFIG00036-homeopathie-boiron-craint-le-deremboursement.php
[5] Synadiet, rapport d'activité 2018
[6] http://www.synadiet.org/les-complements-alimentaires/lexport
[7] http://www.synadiet.org/les-complements-alimentaires/le-marche/les-chiffres-du-marche-en-2018

Répartition des circuits de distribution des compléments alimentaires en 2018

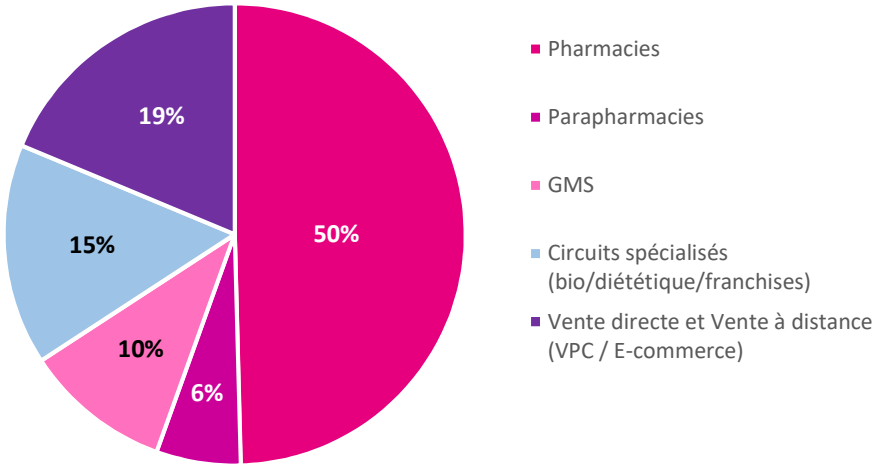

Sources : IQVIA, IRI Secodip census, distributeurs, FEVAD (Fédération e-commerce et vente à distance, FVD (Fédération de la vente à distance) 2018

Les pharmacies représentent le premier circuit de distribution des compléments alimentaires avec 50 % des achats consommateurs, suivies de loin par la vente par correspondance/e-commerce/vente directe (19 %), les circuits spécialisés (magasins bio) (15 %), les grandes et moyennes surfaces (10 %). Les parapharmacies ne représentent que 6 %.

Le marché des compléments alimentaires à base de plantes en pharmacie

En pharmacie, la phytothérapie (statut des compléments alimentaires à base de plantes) représente une valeur de près de 101 millions € en 2017 alors que ces ventes représentaient près de 61 millions € en 2012, soit une augmentation de + 65,5 % en 4 ans.

Les ventes de compléments alimentaires à base de plantes représentent seulement 6,5 millions € en parapharmacie en 2017.

Les formes galéniques sont variées et en proportions variables selon le lieu de vente :

- En pharmacie : 69 % de gélules, 25 % d'ampoules, 4 % de solutions diverses, 2 % de gemmothérapie ;
- En parapharmacie : 38 % de gélules, 43 % d'ampoules, 10 % de solutions diverses, 9 % de gemmothérapie.

La part du bio dans les produits de phytothérapie est de 17 % en pharmacie et de 48 % en parapharmacie.

Le marché des compléments alimentaires à base de plantes en magasin bio

Les compléments alimentaires, l'aromathérapie, l'herboristerie, fleurs de Bach et gemmothérapie sont commercialisés en magasins bio.

Cas particulier de la gemmothérapie

En pharmacie comme en parapharmacie, les ventes en gemmothérapie (bourgeons, jeunes pousses et radicelles de plantes) sont en augmentation, pour atteindre respectivement 3 133 et 1 134 litres en 2017, et 2,22 millions € et 719 095 €. Les progressions entre 2016 et 2017 sont respectivement de 35,9 % et 32,9 % en volume.

Évolution (en volume et valeur) des produits de gemmothérapie commercialisés en pharmacie et parapharmacie

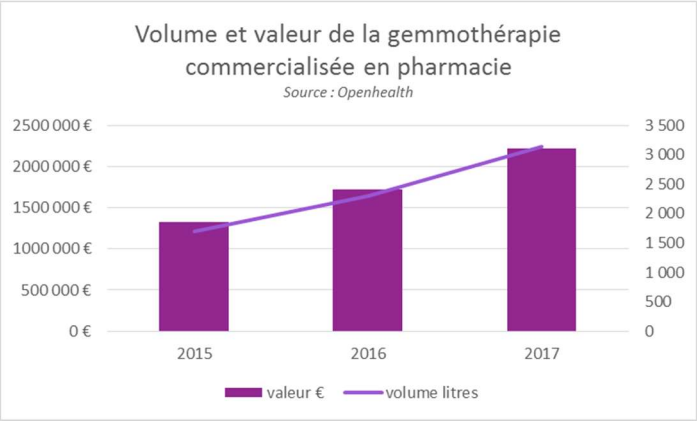

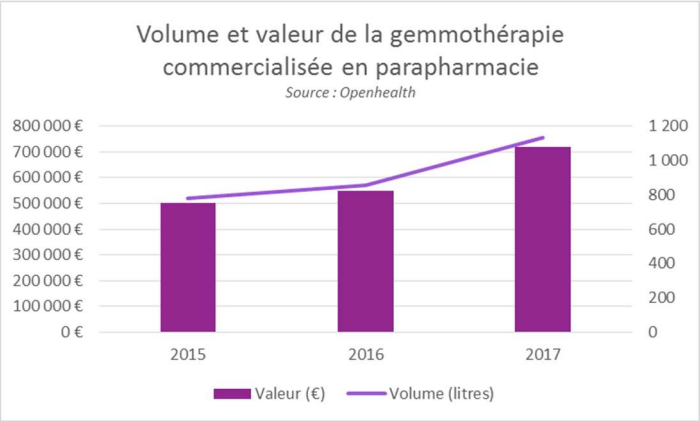

Le quatuor de tête pour les 2 canaux de vente est : cassis, figuier, tilleul, et aubépine.

En effet, le bourgeon de cassis, facile à produire, polyvalent et amplificateur de l'effet des autres bourgeons est, logiquement, celui qui est le plus consommé.

3.2.4 Le marché de l'aromathérapie (huiles essentielles)

Le marché de l'aromathérapie, en 2017, représente 181,7 millions € en pharmacie et 29 millions € en parapharmacie.

Les ventes les plus importantes concernent les complexes d'huiles essentielles avec un volume de ventes de près de 122,4 millions € en pharmacie avec une progression de + 4 % entre 2016 et 2017, et 18,15 millions € pour la parapharmacie dont la progression est de + 1,5 %. Celles-ci atteignaient presque 73 millions € en 2012, la progression est donc très importante, de 67,7 % en 5 ans.

Quant aux HE unitaires, leur progression est également très importante (+ 64,3 % entre 2012 et 2017), passant de 35,3 à 58 millions €.

3.2.5 Le marché de l'herboristerie

Les ventes d'infusions en pharmacie sont à peu près stables, passant de 10 à 12 millions € entre 2012 et 2017. Elles sont de 915 000 € en parapharmacie.

L'herboristerie est le marché le moins important.

En pharmacie, les plantes bio représentent 40,5 tonnes sur un total de 108 tonnes, soit 40 % en volume et 45 % en valeur. En parapharmacie, elles représentent 8,03 tonnes sur un total de 8,3 tonnes, soit 96,4 % en volume et 93 % en valeur.

3.3 Secteur agro-alimentaire

3.3.1 Le marché des épices et aromates sèches

Les échanges mondiaux sont évalués à 1 500 000 tonnes de plantes aromatiques et épices pour une valeur de 4 milliards de dollars.

En termes de valeur, le marché global des plantes sèches devrait atteindre 4,16 milliards US$ fin 2026, avec un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 4,7 %[8] [9].

Selon Euromonitor International, le marché français des plantes aromatiques sèches atteignait 10 300 tonnes en 2015, contre 9 200 tonnes en 2010 et 7 900 tonnes en 2005.

[8] https://www.transparencymarketresearch.com/dried-herbs-market.html
[9] https://www.cbi.eu/market-information/spices-herbs/

3.3.2 Marché français des plantes aromatiques et médicinales sèches : consommation des plantes aromatiques et médicinales sèches

Pour connaître la tendance de consommation de plantes aromatiques et médicinales sèches, nous choisissons d'analyser des données de vente des hypermarchés et supermarchés de GMS, hors magasins de proximité, drive et hard discount :

- Plantes médicinales sèches représentant le secteur de l'herboristerie : infusions ;
- Plantes aromatiques sèches : thym et herbes de Provence.

Ces données sont fournies par IRI[10].

En ce qui concerne les infusions, pour estimer le poids des plantes selon les ingrédients listés dans la base de données, un coefficient a été affecté par plante : si 2 plantes, coefficient de 0,5 par plante ; si 3 plantes, coefficient de 0,33 par plante ; si 4 plantes, coefficient de 0,25 par plante.

3.3.2.1 Infusions

Marché global des infusions

La valeur des ventes des infusions en GMS représentait en 2018 un peu plus de 156 millions €, pour un volume estimé à 3 468 tonnes.

On observe une augmentation globale de la valeur commercialisée, passant de 148 millions € en 2016 à 156 millions €, avec une stagnation entre 2017 et 2018. Concernant les quantités, elles ont d'abord augmenté avec 3 513 tonnes en 2016 puis 3 621 tonnes en 2017 (+ 3,1 %). Elles ont ensuite diminué en 2018 (- 4,2 %).

Ventes d'infusions commercialisées en GMS

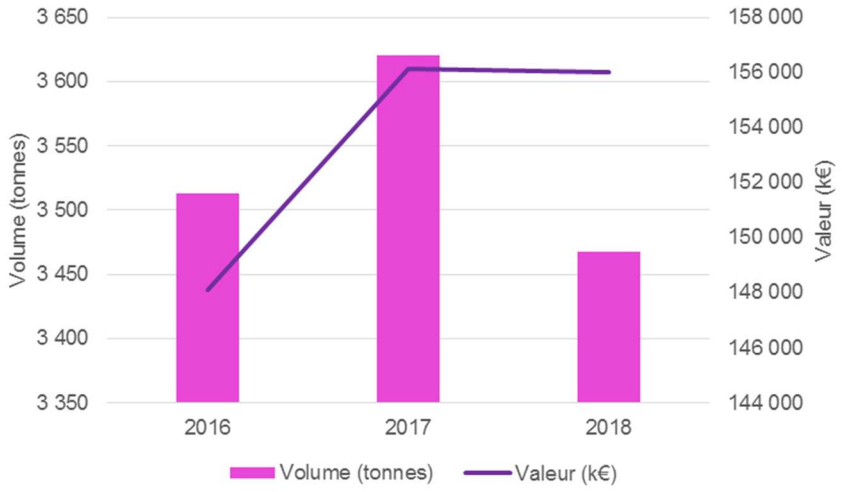

Source : IRI

Le prix des infusions suit une tendance à la hausse. Il est d'environ 45 €/kg en 2018.

[10] IRI, spécialiste des études sur la distribution pour le panel INFOSCAN CENSUS®, collabore depuis plusieurs années avec de nombreux distributeurs de produits de grande consommation.
Grâce à l'utilisation du scanner, appareil de lecture optique des codes-barres intégré aux caisses enregistreuses des points de vente, IRI est en mesure de relever les prix de vente et de comptabiliser les quantités de produits vendus en recueillant des informations auprès d'une très large majorité des hypermarchés et Supermarchés de plus de 400m² de l'univers GMS en France (6 200 magasins sur un univers de 7739 magasins en données réelles, le delta étant extrapolé), mais également du hard-discount, E-commerce (Drive) et de la proxy.

Évolution des ventes d'infusions (volume, valeur et prix) commercialisées en GMS en France de 2016 à 2018

	2016	2017	2018
Volume (tonnes)	3 513	3 621	3 468
Valeur (€)	148 090 731	156 142 050	155 994 520
Prix €/kg	42	43	45

Source : IRI

Marché des infusions bio

La part des infusions bio est en augmentation depuis 2016. Elles représentaient, en 2016, 778 tonnes, soit 22,2 % du volume total d'infusions et 43,88 millions €, soit une part de marché de 29,6 % en valeur.

En 2018, elles ont atteint 28 % en volume (969 tonnes) et 37 % en valeur (57,7 millions €).

La progression est, en valeur, de + 15,1 % entre 2016 et 2017 et + 14,3 % entre 2017 et 2018.

Volume d'infusions bio commercialisées en GMS en France de 2016 à 2018

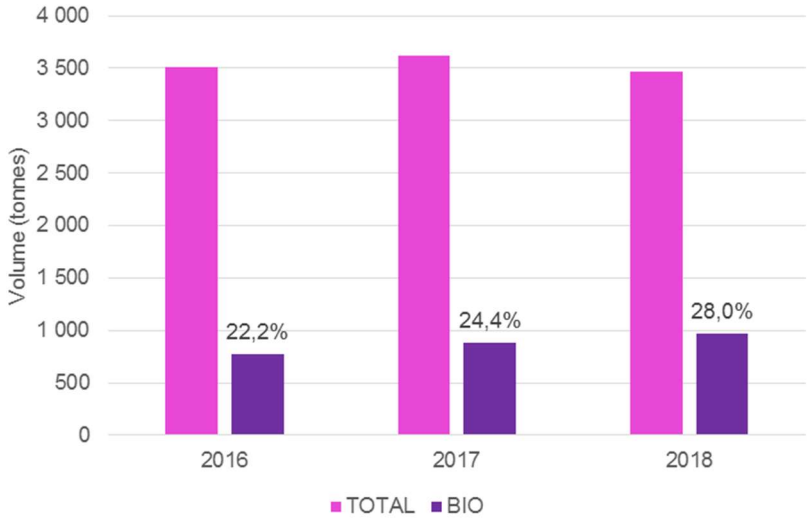

Source : IRI

Valeur des infusions bio commercialisées en GMS en France de 2016 à 2018

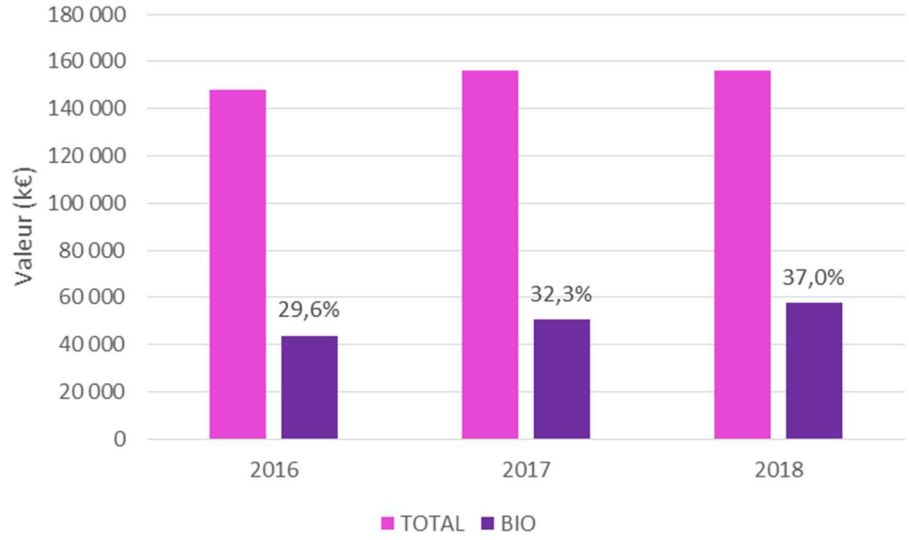

Source : IRI

Environ 430 tonnes de PPAM et de fruits sont utilisées dans les tisanes bio commercialisées en GMS en 2018, parmi lesquels la verveine qui occupe 25 % soit 107 tonnes. Elle est suivie par la menthe (19 % soit 82 tonnes), le citron (11 %, 46 tonnes), le thym (9 %, 37 tonnes), le rooibos (7 %, 28 tonnes), le gingembre (24 tonnes, 6 %) et le tilleul (20 tonnes, 5 %).

Importance des PPAM dans les infusions de GMS

En GMS, on constate une part relative des PPAM, environ 54 %. Les autres ingrédients entrant dans la composition des tisanes sont surtout les fruits (27 %). Ces fruits sont des fruits rouges, des fruits exotiques, des agrumes et d'autres fruits comme la pomme, poire, pêche, etc.

Composition des tisanes commercialisées en GMS en 2018 (% en valeur)

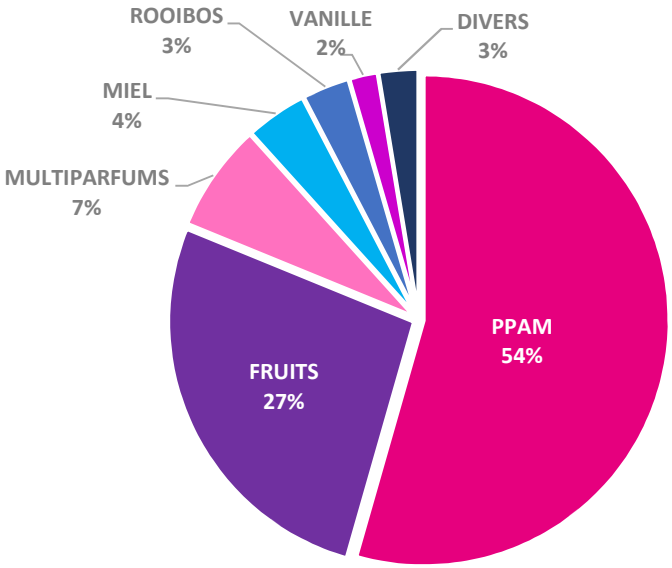

Source : IRI

Toutefois, la part des PPAM est en croissance, alors que celle des fruits est plutôt en diminution.

Nous avons classé le rooibos à part car il s'agit d'une plante sans théine en provenance d'Afrique du Sud, utilisée en remplacement du thé.

On retrouve aussi la vanille, considérée comme un grand « classique ».

Valeurs des ingrédients composant les tisanes commercialisées en GMS de 2016 à 2018

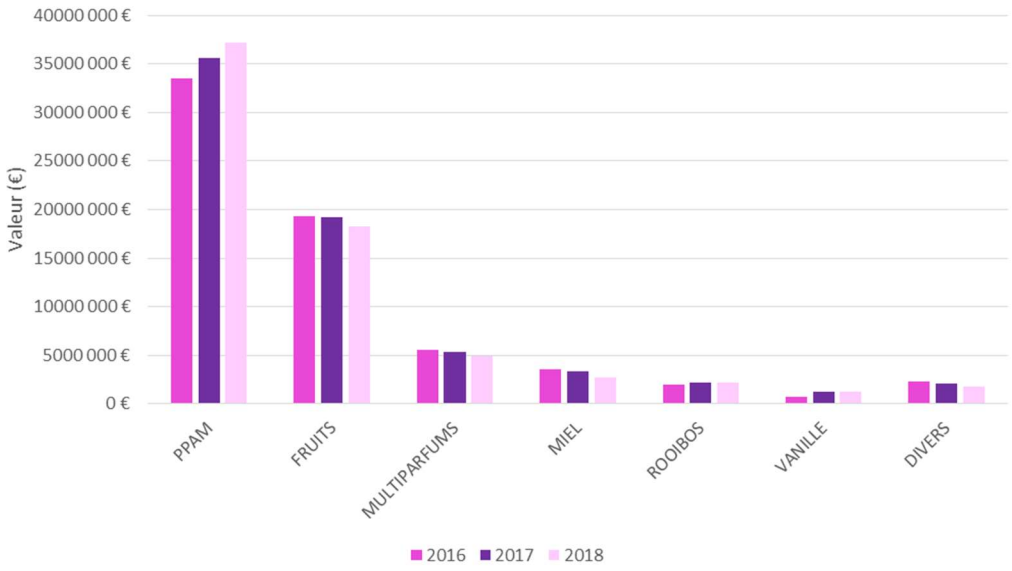

Source : IRI

En volume, la plante médicinale qui connait le plus grand succès en GMS est la verveine (231 tonnes). En effet, il s'agit d'une plante réputée pour la détente au goût agréable citronné. Les « deuxièmes » sont les menthes (205 tonnes) que nous avons regroupées en une seule catégorie (menthe douce et menthe poivrée notamment). La troisième est la camomille, généralement matricaire.

Le thym est la quatrième plante (88 tonnes). Elle a connu ces trois dernières années une croissance particulièrement forte : + 43,1 % entre 2016 et 2017, + 20,5 % entre 2017 et 2018.

Le tilleul et la réglisse arrivent en 5e et 6e position (87 et 53 tonnes), le volume de ces deux plantes est en baisse.

On notera également le succès croissant du gingembre (9 tonnes en 2016, 23 tonnes en 2018).

Volume de plantes utilisées dans les infusions commercialisées en GMS (tonnes) de 2016 à 2018

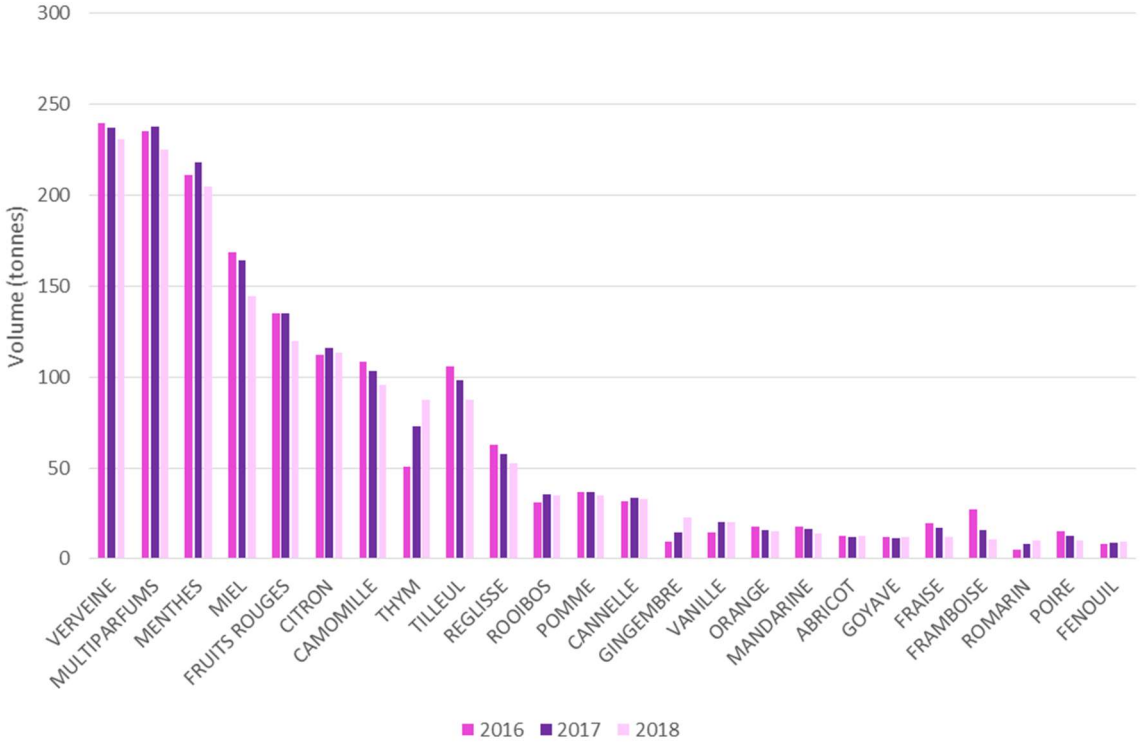

Source : IRI

En valeur, la position des plantes est comparable. Néanmoins, en termes d'évolution, on assiste à une croissance en valeur de la verveine ou des menthes.

En 2018, la valeur des ventes de verveine est estimée à 9 millions €, les menthes à 8,5 millions €, la camomille à 3,5 millions €, le gingembre à 1,6 millions € et la réglisse à 1,5 millions €.

Valeurs des principales plantes et fruits utilisés dans les infusions commercialisées en GMS en France de 2016 à 2018

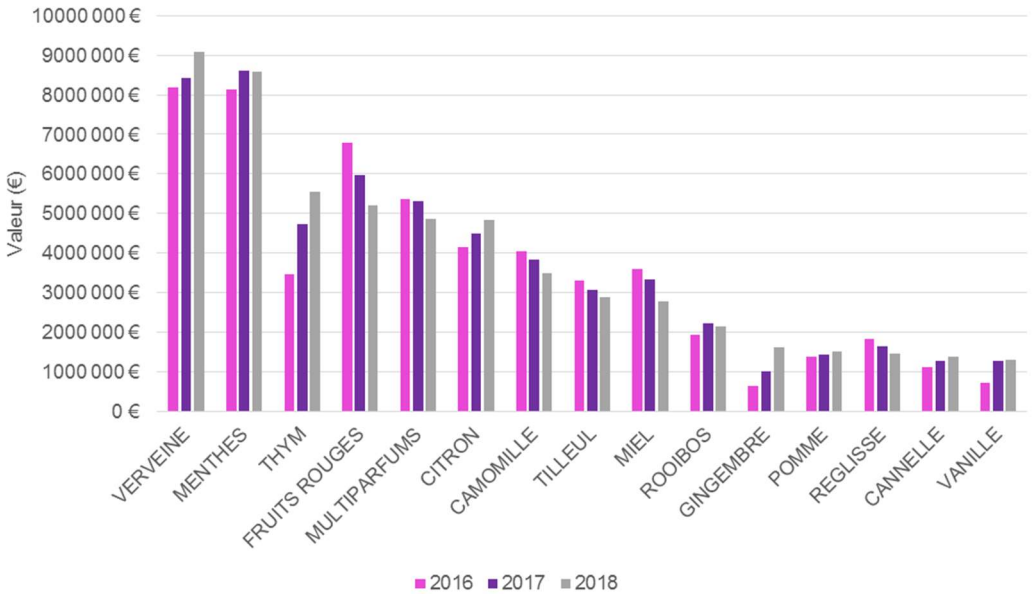

Source : IRI

Les allégations

Les infusions qui présentent des allégations clairement inscrites sur l'étiquetage représentent, en 2018, 1 786 tonnes et 91 millions €, soit 51,5 % des infusions commercialisées en volume et 58,4 % en valeur.

Parmi ces infusions à allégations, le sommeil vient en tête (21 % des ventes en valeur). Il est suivi de la digestion (15 %) et la détox (14 %).

On peut noter l'explosion de la détox : + 52 % entre 2016 et 2017, + 24 % entre 2017 et 2018 (en valeur), ainsi que le succès des infusions relaxantes : + 26 % entre 2016 et 2017, + 35 % entre 2017 et 2018 (en valeur).

L'allégation minceur est en baisse, certainement compensée par celle de la détox.

Principales allégations des infusions commercialisées dans les GMS en volume en France de 2016 à 2018

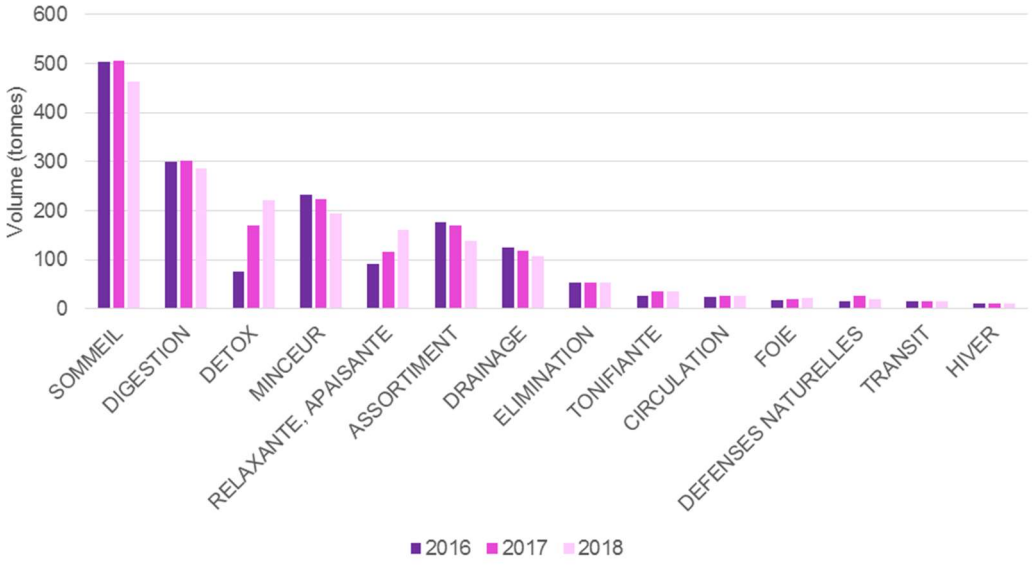

Source : IRI

Principales allégations des infusions commercialisées dans les GMS en valeur en France de 2016 à 2018

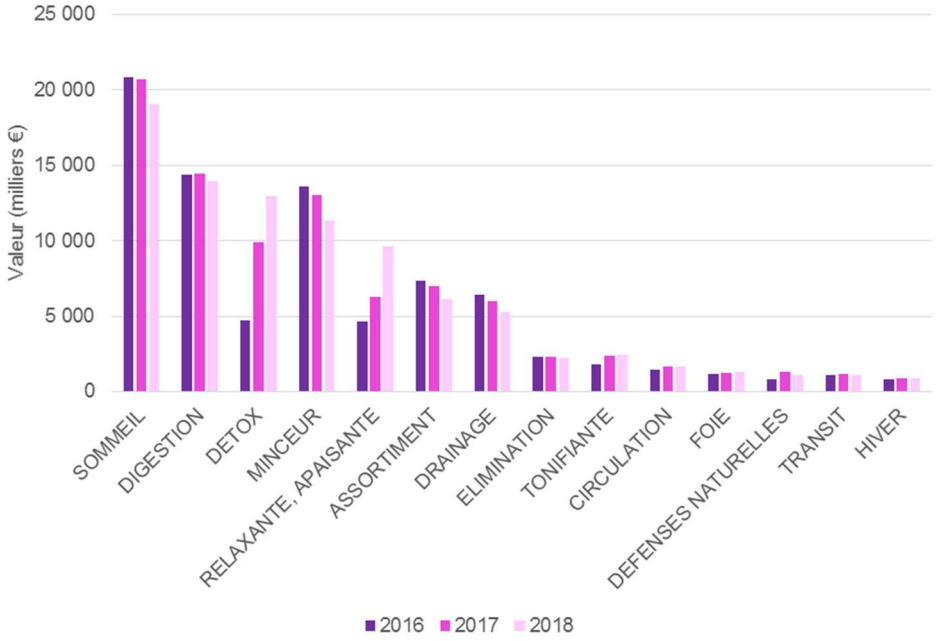

Source : IRI

Fournisseurs et marques d'infusions en GMS

En ce qui concerne les infusions en général, en GMS, le leader est Éléphant avec 25 % des parts de marché. Suivent la Tisanière (16 %), Jardin bio (Léa Nature) (14 %) et les marques de distributeur (11 %).

Pour le bio, c'est Jardin bio qui est leader avec 49 % des parts de marché, suivi de loin par Éléphant (12 %) et Clipper (7 %).

Part de la valeur des principales marques d'infusions en GMS

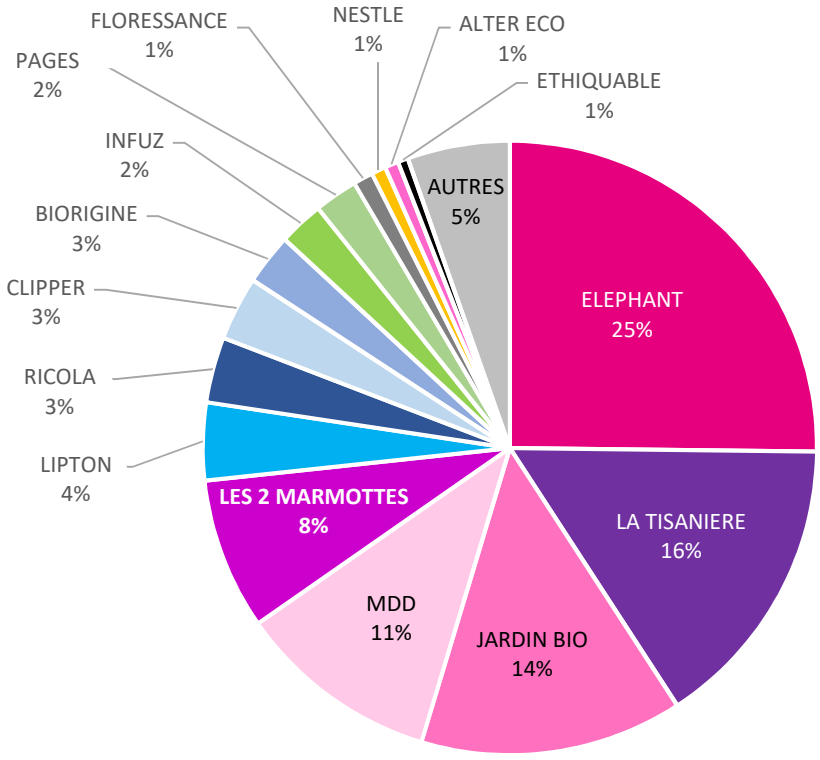

Source : IRI

Part de la valeur des principales marques d'infusions bio en GMS en 2018 en France

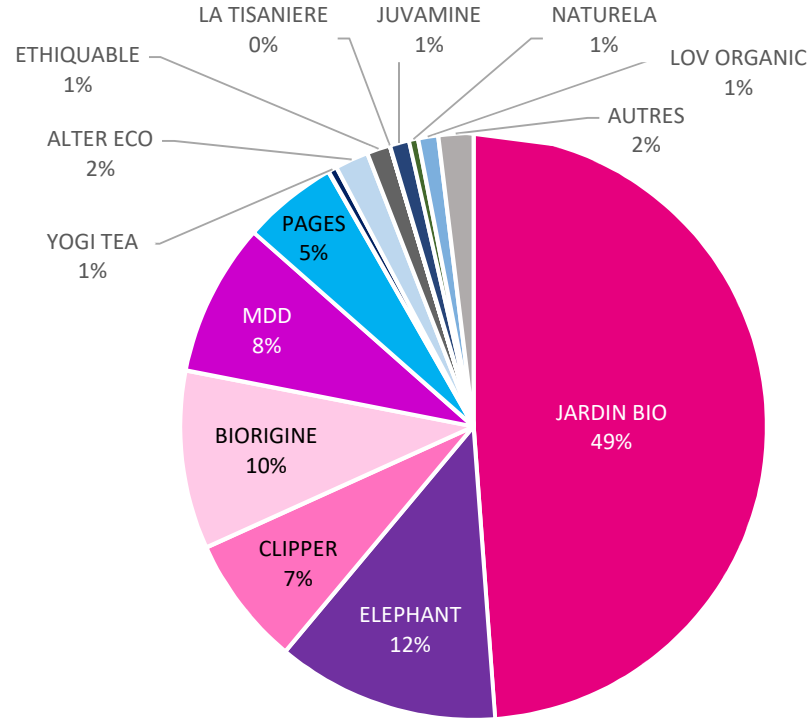

Source : IRI

3.3.2.2 Thym

Marché du thym bio et conventionnel

104,7 tonnes de thym sont commercialisées en GMS.

Le volume thym bio est d'environ 5,4 tonnes en 2018, il représente 5,1 % du thym total commercialisé en volume. En valeur, il représente 564 000 €, soit 9,2 % du marché.

Sa valeur est plus élevée que le conventionnel, presque le double : 104,8 €/kg pour le bio et 56,2 €/kg pour le conventionnel, ce qui explique la différence de part de marché entre le volume et la valeur.

Évolution du volume de thym (bio et non bio) commercialisé en GMS (tonnes) en France de 2016 à 2018

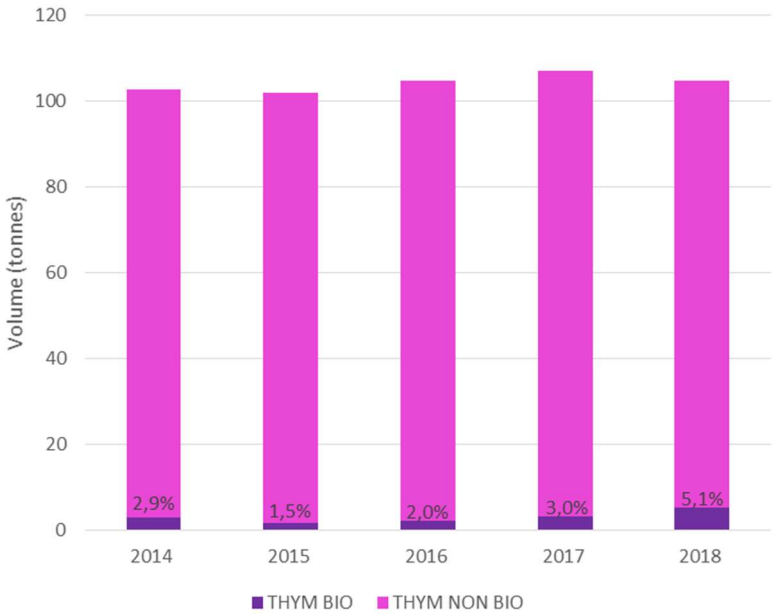

Source : IRI

Évolution de la valeur du thym (bio et non bio) commercialisé en GMS (k€) en France de 2016 à 2018

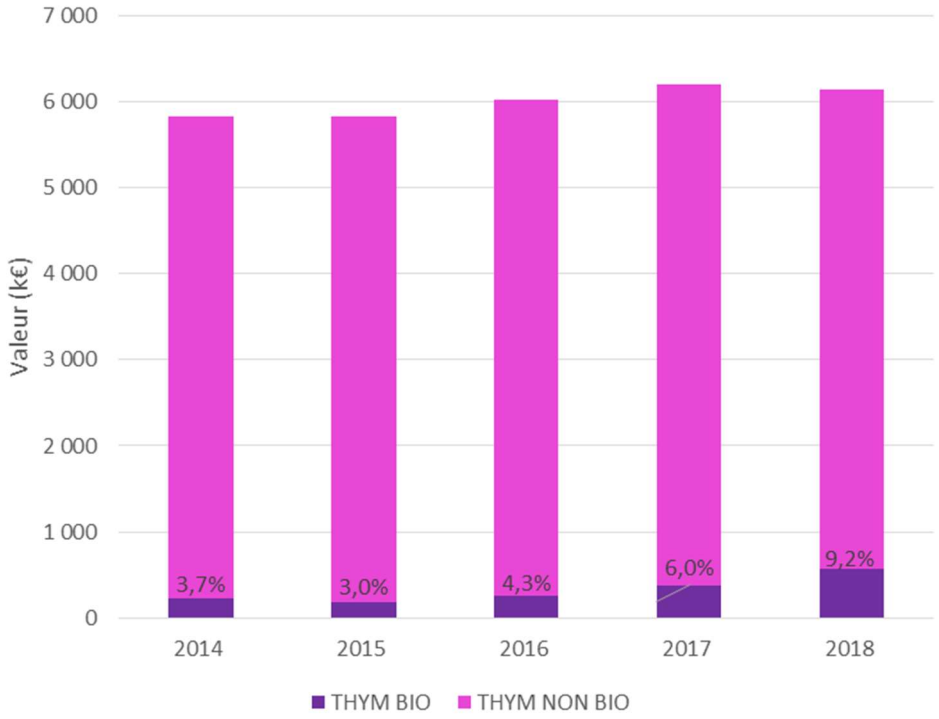

Source : IRI

Prix du thym

Le prix du thym bio a connu une augmentation entre 2014 et 2016, puis une baisse jusqu'en 2018. En 2018, il s'élève à 104,8 €/kg. Le prix du thym conventionnel est stable, autour de 56 €/kg.

Évolution du prix du thym bio et non bio commercialisé en GMS en France de 2014 à 2018

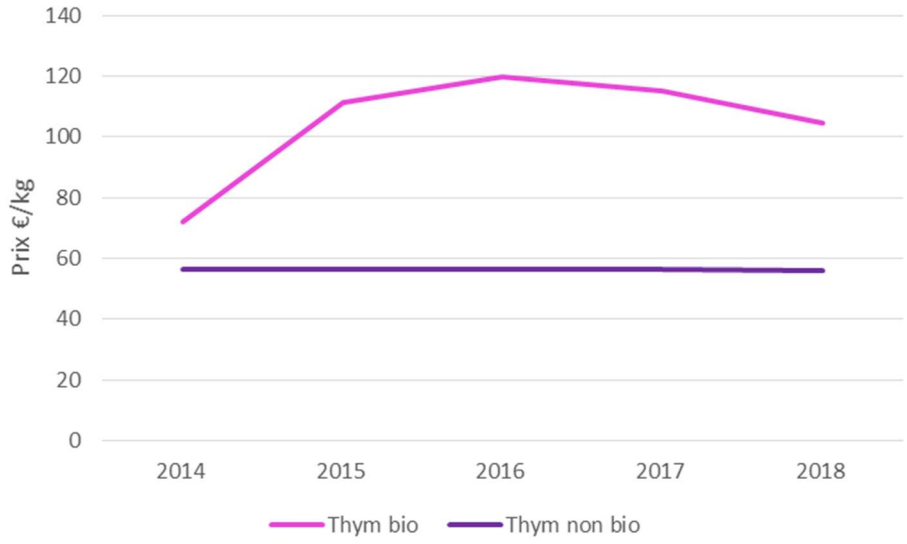

Source : IRI

Fournisseurs de thym

On notera la prédominance de Mc Cormick qui détient 60 % du marché, suivi par les marques de distributeur. Les autres entreprises sont plutôt anecdotiques.

Part de la valeur du thym sec par entreprise en commercialisant en GMS en 2018

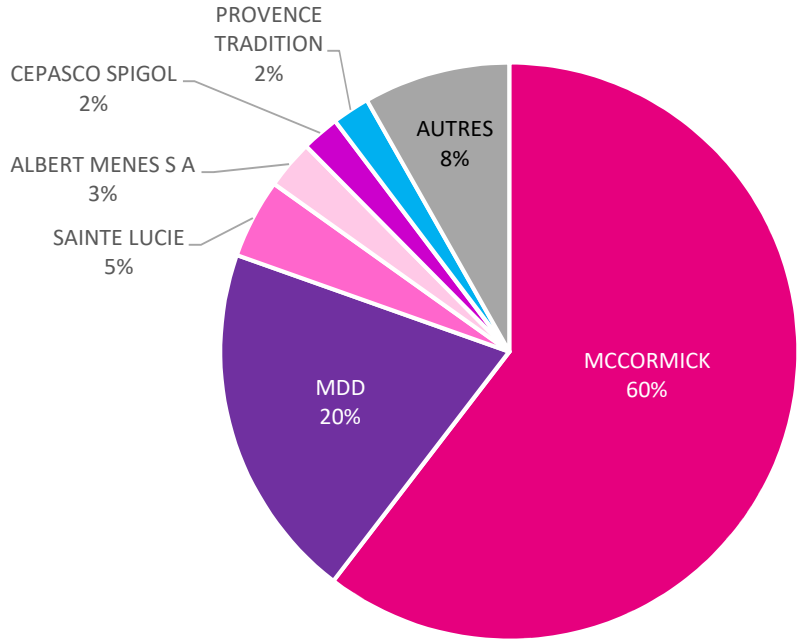

Source : IRI

Pour le thym bio, les marques de distributeur se placent avant Mc Cormick (39 % contre 24 %). Le groupe Léa Nature se démarque avec 18 % du marché ainsi qu'Ethiquable et Provence Tradition (7 % et 6 %).

Part de la valeur du thym sec bio par entreprise en commercialisant en GMS en 2018

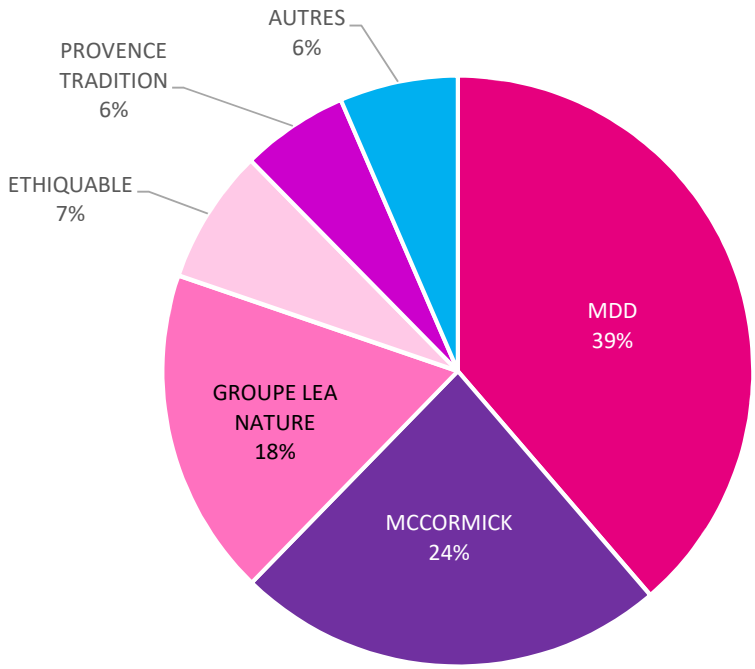

Source : IRI

3.3.2.3 Herbes de Provence

Globalement, le volume d'herbes de Provence commercialisé en GMS est en augmentation depuis 2014, mais la valeur est en baisse. En 2018, elles représentent 348 tonnes et 10,4 millions €.

Ventes d'herbes de Provence en GMS en France de 2014 à 2018

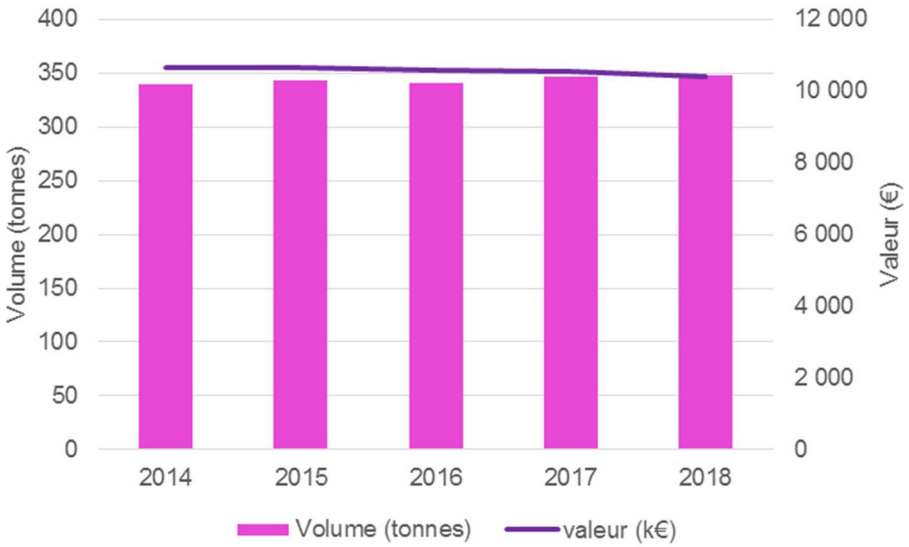

Source : IRI

Herbes de Provence label rouge

Le volume et la valeur des herbes de Provence label rouge est en constante progression depuis 2014 : + 9 % en volume et en valeur entre 2014 et 2018, + 2 % en volume et + 1 % en valeur entre 2017 et 2018.

En 2018, ce marché atteint 16,3 tonnes et 1,18 millions € : ce sont 4,6 % du volume total et 11,4 % de la valeur totale.

Ventes d'herbes de Provence Label rouge en GMS

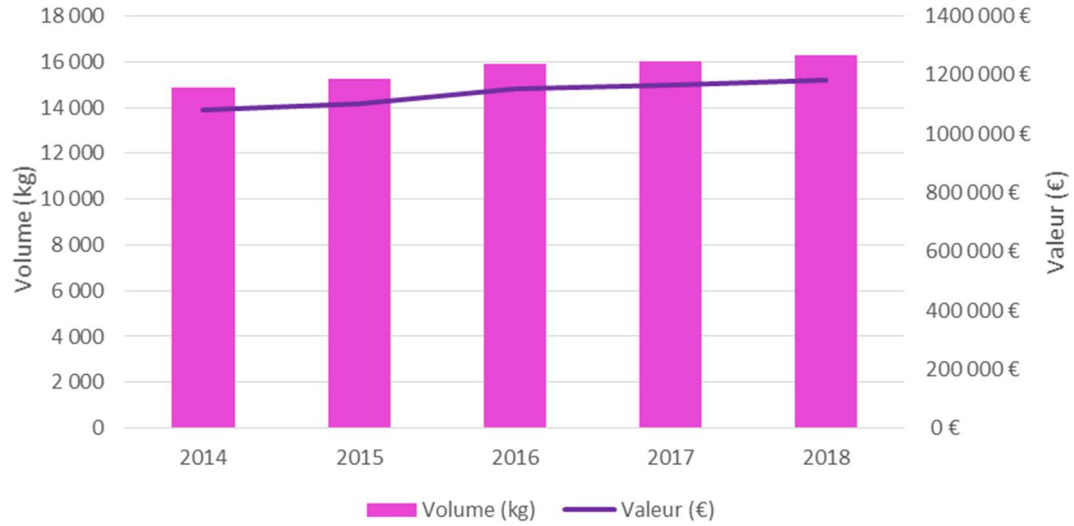

Source : IRI

Herbes de Provence bio

Les herbes de Provence bio sont également en augmentation relative depuis 2014. Elles représentent 6,6 tonnes et 532 000 € en 2018, soit 1,9 % en volume et 5,1 % en valeur.

Ventes d'herbes de Provence bio en GMS

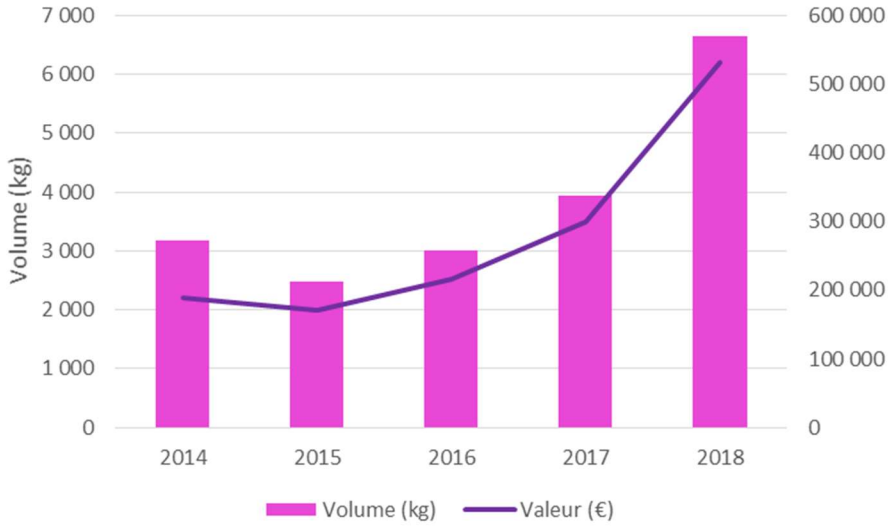

Source : IRI

Part des herbes de Provence bio commercialisées en GMS en valeur (k€)

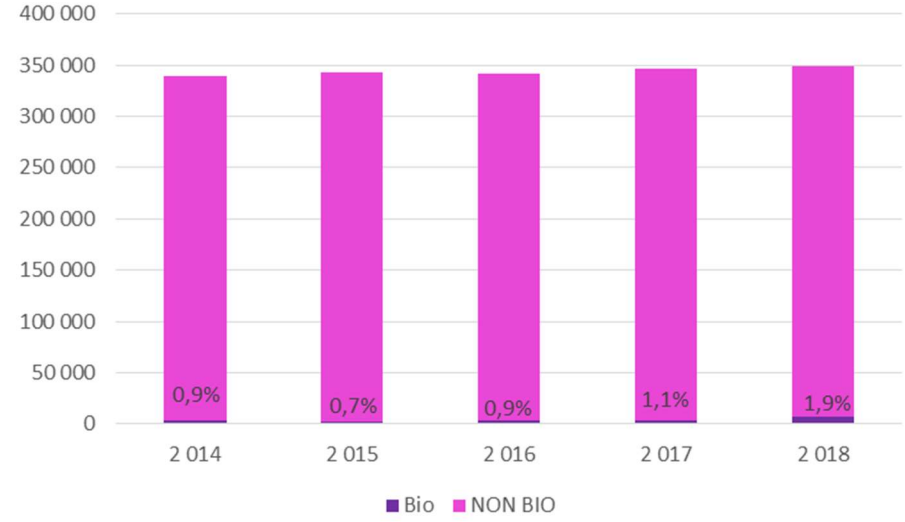

Source : IRI

Part des herbes de Provence bio commercialisées en GMS en volume

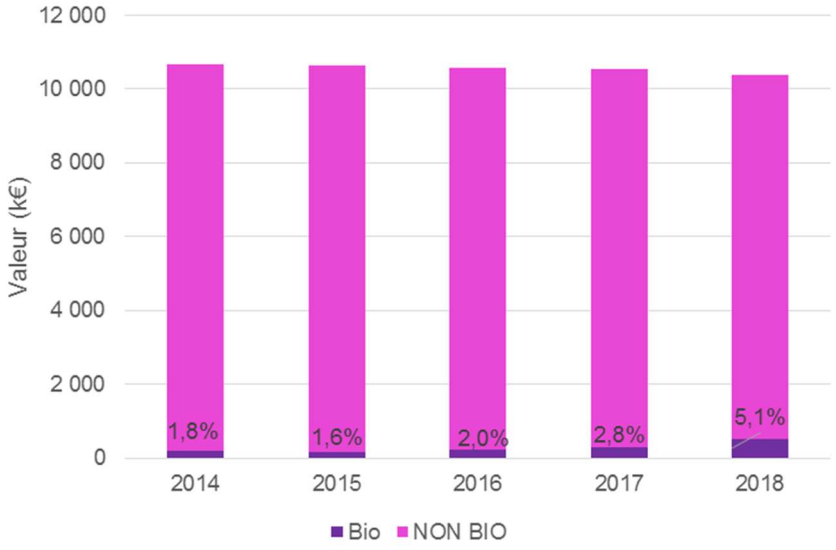

Source : IRI

Prix des herbes de Provence

En 2018, le prix moyen des herbes de Provence est de 28 €/kg alors que celui des herbes de Provence label rouge est de 73 €/kg et bio de 80 €/kg.

Le prix moyen des herbes de Provence montre une tendance à la baisse (31 €/kg en 2014) tandis que le prix du bio est en augmentation constante et a dépassé celui du label rouge entre 2016 et 2017 dont le prix n'évolue pas.

Comparaison des prix moyens au kg des herbes de Provence commercialisées en GMS

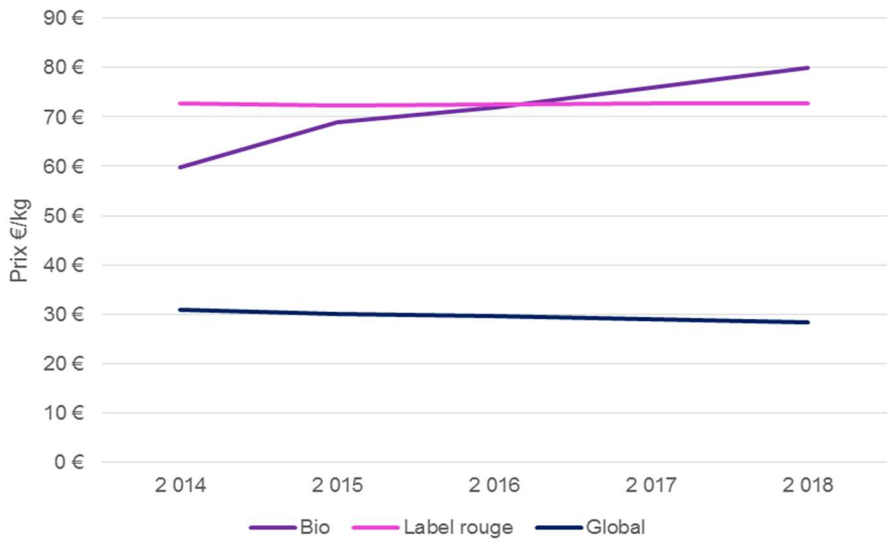

Source : IRI

Fournisseurs d'herbes de Provence

Pour les herbes de Provence au global, Mc Cormick est leader avec 60 % des parts de marché suivi des marques de distributeur.

Cette entreprise est également leader pour le label rouge avec 87 % des parts de marché. Par contre elle rétrograde à la 2e place pour le bio (24 %), derrière les marques de distributeur (39 %). La répartition du marché semble plus équilibrée pour le bio entre les différents protagonistes.

Part de la valeur des entreprises qui commercialisent les herbes de Provence en GMS en 2018

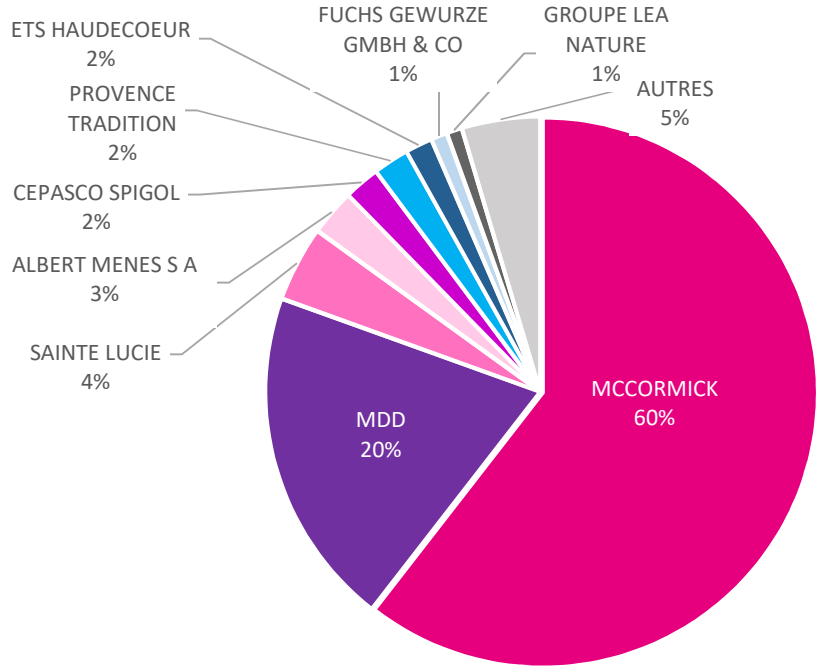

Source : IRI

Part de la valeur des entreprises qui commercialisent les herbes de Provence label rouge en GMS en 2018

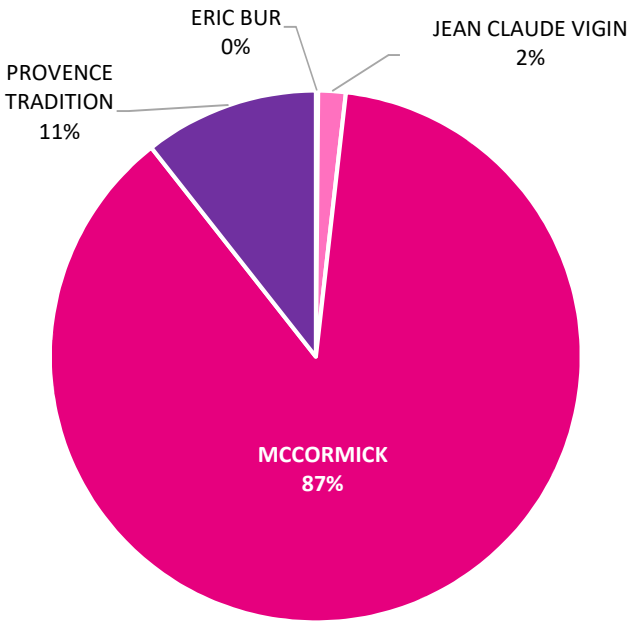

Source : IRI

Part de la valeur des entreprises qui commercialisent les herbes de Provence bio en GMS en 2018

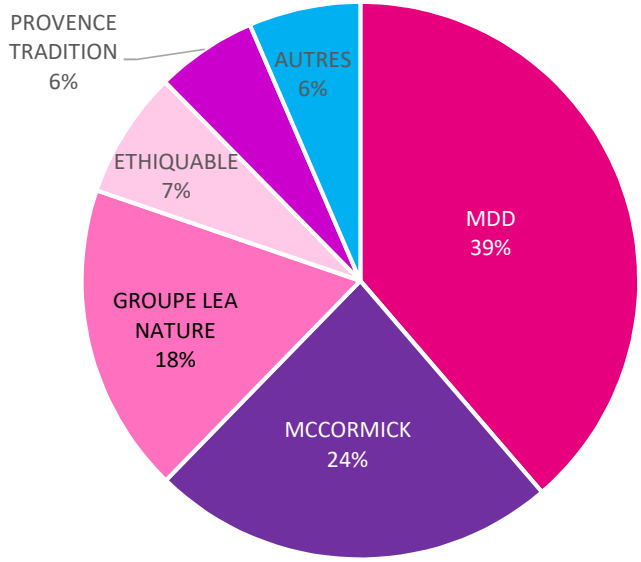

Source : IRI

3.3.2.4 Le marché des arômes

Le SNIAA[11] regroupe 90 % des PME ou TPE soit 90 % d'entreprises familiales. Ces entreprises fournissent 80 % des arômes « made in France » et 64 % des arômes « made in France » exportés.

Le chiffre d'affaires de l'aromatique alimentaire en France est en augmentation. Il est de 543 millions € en 2017, soit 15,3 % de progression par rapport à 2016. Cette progression est beaucoup plus forte que celle de l'année précédente qui était de 3,7 %.

[11] http://www.sniaa.org/industrie#chiffres

Évolution du chiffre d'affaires de l'aromatique alimentaire en France (millions €)

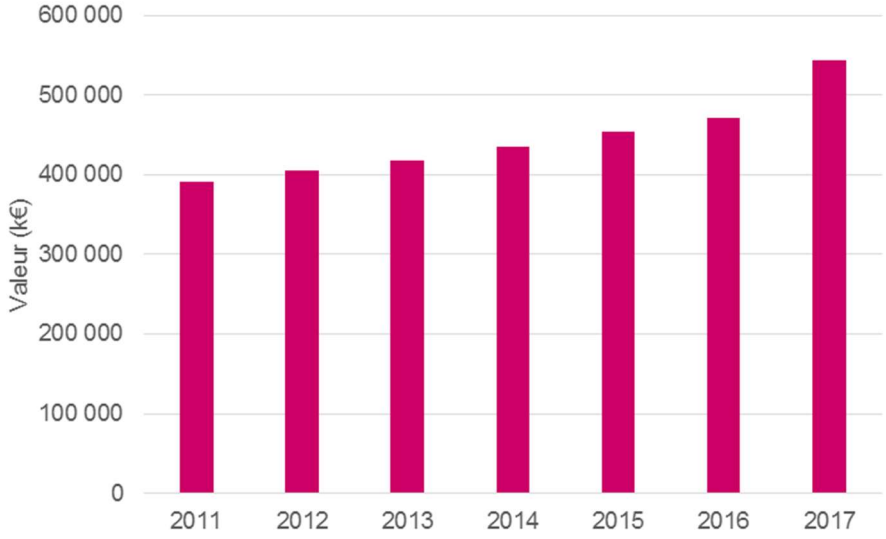

Source : SNIAA

Cette évolution est confirmée par le syndicat Prodarom[12] qui a révélé, par son enquête auprès de 17 de ses adhérents, que le chiffre d'affaires des arômes alimentaires était en progression de 9,2 % entre 2017 et 2018 (*cependant la part du secteur aromatique strictement naturel n'est pas connue*).

Évolution du chiffre d'affaires des arômes alimentaires (ventes France en k€) pour 17 entreprises adhérentes à Prodarom

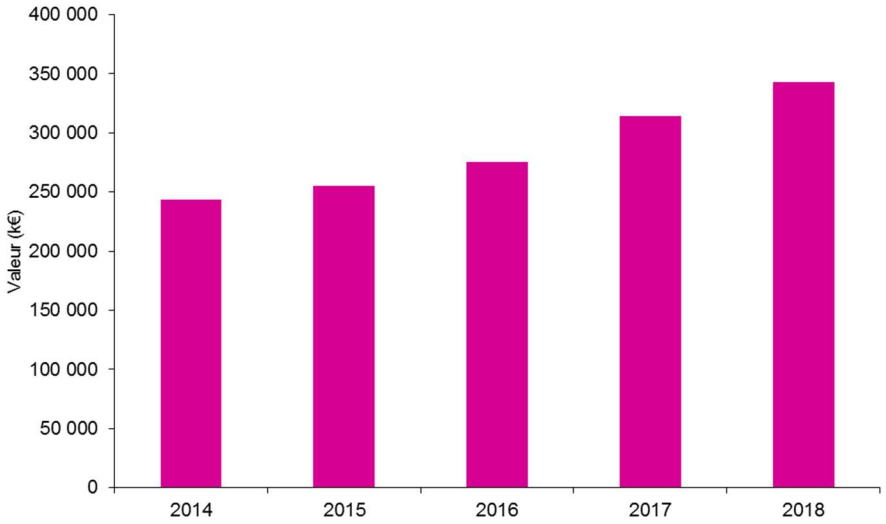

D'après le SNIAA, en 2017, 20 % du chiffre d'affaires de l'aromatique alimentaire en UE sont réalisés par les entreprises françaises. 8,5 % du chiffre d'affaires est consacré à la R&D.

Le nombre de salariés de l'aromatique alimentaire est également en progression en France (2 117 salariés en 2018 soit + 2,3 % depuis 2017), évolution conforme avec les estimations du syndicat Prodarom : l'emploi, pour 16 des entreprises adhérentes, a progressé de 3 % entre 2017 et 2018 (4352 emplois en 2018).

[12] Prodarom, enquête nationale 2018 du 11 février 2019.
Au niveau national, 17 sociétés de l'industrie de l'aromatique participent à l'établissement de statistiques des ventes pour le syndicat Prodarom, sur les 70 adhérentes. Les membres de ce syndicat représentent environ 80 % du chiffre d'affaires de la filière en France pour les entreprises dont le siège social est en France.

Évolution du nombre de salariés de l'aromatique alimentaire en France

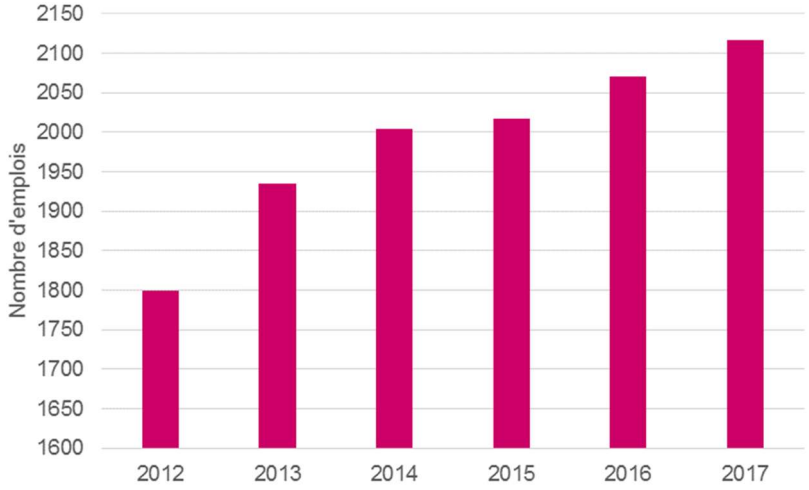

Source : SNIAA

3.3.3 Le marché des plantes aromatiques fraîches

Ce marché est spécifique et concerne plutôt le domaine des fruits et légumes. Il est suivi au niveau des marchés de gros.

Le marché du frais concerne l'aneth, basilic, cerfeuil, ciboulette, coriandre, estragon, laurier, menthe, persil, romarin, sauge, thym. Les herbes sont commercialisées sous forme de bottes.

Le réseau des nouvelles des marchés (RNM) suit de manière hebdomadaire les prix de onze plantes aromatiques sur le Marché d'Intérêt National de Rungis. Le tableau ci-dessous montre les prix des plantes aromatiques d'origine française. Sur le MIN de Rungis sont présentes ces mêmes plantes aromatiques d'importation. Leurs prix sont quasi-équivalents ou légèrement inférieurs aux prix français.

Prix des plantes aromatiques fraîches - Cours Gros en € HT - années 2014 à 2018

	Moyenne 2014	Moyenne 2015	Moyenne 2016	Moyenne 2017	Moyenne 2018	Évolution 2017/2018
ANETH France botte (les 10 bottes)	4,5	4,6	4,8	4,34	4,36	0,5 %
ANETH Import botte (les 10 bottes)	4,2	5,2	4,5	4,5	4,47	- 0,7 %
BASILIC France botte (les 10 bottes)	4,5	4,7	5,0	8,5*	6,34	-
BASILIC Import botte (les 10 bottes)	4,5	4,5	4,8	4,8	4,7	- 2,9 %
CERFEUIL France botte (les 10 bottes)	4,5	4,1	4,4	4,5	4,7	4,4 %
CERFEUIL Import botte (les 10 bottes)		4,1	4,3			
CIBOULETTE France botte (les 10 bottes)	4,4	4,3	3,9	4,5	4,3	- 3,6 %
CIBOULETTE Import botte (les 10 bottes)	4,2	4,2	4,5	4,5	4,1	- 8,4 %
CORIANDRE France botte (les 10 bottes)	3,6	3,7	3,7	4,0	4,0	- 0,2 %
CORIANDRE Import botte (les 10 bottes)	3,6	3,6	3,7	3,8	3,6	- 4,2 %
ESTRAGON France botte (les 10 bottes)	4,8	4,2	4,5	4,6	4,8	4,8 %
ESTRAGON Import botte (les 10 bottes)	4,8	4,3	4,5	4,6	4,6	1,1 %
LAURIER France botte (les 10 bottes)	5,0	5,5	5,0	5,0	5,0	0 %
MENTHE France botte (les 10 bottes)	3,7	3,8	3,5	3,5	3,8	8,6 %
MENTHE Import botte (les 10 bottes)	3,8	4,0	3,6	3,5	3,6	3,4 %
ROMARIN France botte (les 10 bottes)	6,0	6,3	6,0	6,0	6,0	- 0,8 %
SAUGE France botte (les 10 bottes)	4,9	5,0	4,6			
SAUGE Import botte (les 10 bottes)	4,8	5,4	5,0	4,5	4,5	0 %
THYM France botte (les 10 bottes)	6,0	6,6	6,0	6	5,53	- 7,8 %

* Basilic commercialisé avec racines

Source : RNM

On constate que les prix des plantes aromatiques en gros sont plutôt stables. Les prix des plantes aromatiques françaises varient plus que celui des plantes importées.

3.3.4 Le marché des plantes aromatiques surgelées

À dire d'expert, le marché des plantes aromatiques surgelées représente environ 1 500 ha cultivés en France. Il s'agit des principales plantes aromatiques « classiques » (thym, romarin, sarriette, origan…). Les industries sont implantées dans les principales régions de production (Ile de France, Bretagne, Vallée du Rhône). Ces plantes aromatiques à l'état surgelé sont destinées à être consommées d'une part en l'état et d'autre part dans les plats préparés. Ce secteur est en croissance ; une partie de ces plantes aromatiques est destinée au marché français, l'autre partie est exportée.

Comme il y a peu d'opérateurs nationaux sur ce marché, les données sont dans le contexte du secret statistique.

3.4 Le marché de la cosmétique

3.4.1 Part des produits naturels et bio

Selon l'association Cosmébio, dans les années 1990, les ventes de cosmétiques naturels représentaient moins d'un milliard de dollars dans le monde. En 2018, elles représentent un chiffre d'affaires d'environ 11 milliards US$, soit 12,63 milliards €[13]. Ce sont 6 % du marché mondial, estimé à 223 milliards €.

En Europe, depuis cinq ans, le marché des produits cosmétiques bio croît de 7 % par an. Le marché est ainsi passé d'environ 2,7 milliards € à 3,82 milliards € en 2018 (+ 7,2 % entre 2017 et 2018). La croissance devrait se poursuivre suivant un rythme de 6,3 % en moyenne par an d'ici à 2023, pour atteindre un chiffre d'affaires de plus de 5 milliards €.

En France, entre 2017 et 2018, le chiffre d'affaires a augmenté de 18,7 % pour atteindre 757 millions €. Ainsi, les produits bio et naturels représentent 6,4 % des ventes en valeur globale de la cosmétique (estimé à 10 milliards €[14] - sorties caisses en 2017). La France est classée 3e pour la vente des produits cosmétiques naturels et bio, derrière l'Allemagne (1,34 milliard €) et les États-Unis (4,32 milliards €).

Selon un sondage mené par OpinionWay pour Cosmébio en 2019, 28 % de Français achètent des cosmétiques bio (+ 3 % par rapport à 2017). Les jeunes consommatrices sont les plus concernées par ces achats : 35 % des femmes de 25-34 ans déclarent avoir acheté des cosmétiques naturels et bio dans les six mois précédant l'enquête.

Les magasins bio, qui enregistrent 38 % des ventes, sont les premiers distributeurs de cosmétiques bio, devant les pharmacies, parapharmacies et drugstores (33 % des ventes). Les grandes et moyennes surfaces généralistes représentent 7 % des ventes. Enfin, 23 % des produits de soins naturels sont vendus en Europe dans d'autres circuits de distribution.

Depuis le 1er janvier 2017, COSMOS est le référentiel européen de la cosmétique bio. Ce logo est maintenant apposé sur les produits labellisés Cosmébio.

Une nouvelle tendance des consommateurs est l'envie de maîtriser le contenu de ses produits (« pas de… », « Produit naturel »…). Certains souhaitent faire eux-mêmes leur produit à la maison et/ou maîtriser leur budget. Ils ont de plus en plus une démarche « écologique », écoresponsable (emballage réutilisable, remplissage sur le lieu de vente, produits écologiques et démarches d'entreprise écologiques…). Une fraction des consommateurs aime aussi personnaliser son produit, participer à des ateliers de formations. Ces tendances sont particulièrement valables en matière de cosmétiques[15], mais aussi pour la parfumerie, l'aromathérapie, l'herboristerie, la phytothérapie, les produits vétérinaires et phytosanitaires, etc.

[13] En prenant le taux de change au 31/12/2018 : 1 US$ = 0,87097 €
[14] http://www.febea.fr/fr/le-secteur-cosmetique/le-secteur-chiffres
[15] Solutech consultant, F. Bourrust, rencontres réglementaires Cosmed, 23 mars 2017

3.4.2 Le marché des matières premières aromatiques pour la parfumerie

Les « matières premières aromatiques pour la parfumerie » incluant les compositions parfumantes (ou « fragrances ») couvrent les secteurs des produits industriels, de ménage, pour la maison, les détergents, la savonnerie, et les produits cosmétiques dont les parfums alcooliques.

Les « fragrances » sont composées principalement de :

- produits naturels ;
- produits de synthèse ;
- bases (compositions pouvant contenir des produits naturels et de synthèse).

Le chiffre d'affaires des fragrances au niveau national représente 924 millions € pour l'année 2018, pour les 17 sociétés sur 70 adhérentes à Prodarom. Le chiffre d'affaires des produits naturels, qui représente 21 % des fragrances, atteint 198,5 millions € en 2018, soit une progression de + 5,7 % par rapport à l'année 2017. Cette progression suit la progression des fragrances totales (+ 5 % entre 2017 et 2018).

Le graphique ci-dessous détaille ce chiffre d'affaires pour les 17 sociétés membres du syndicat Prodarom.

Attention, il ne s'agit pas de chiffres consolidés au niveau national ou mondial et ces chiffres montrent simplement une tendance.

Répartition du chiffre d'affaires des fragrances (k€) - Chiffres 17 entreprises

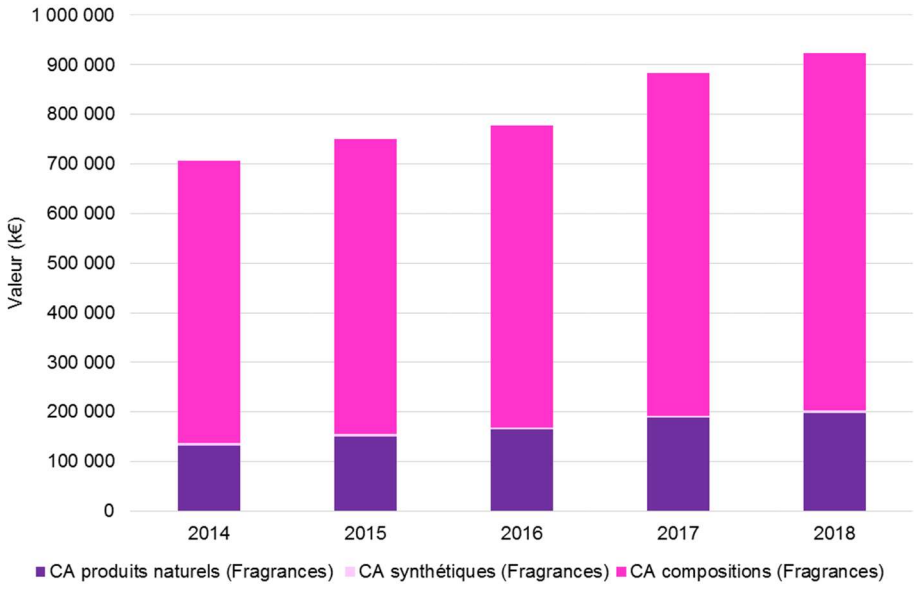

Source : Syndicat Prodarom

Au niveau international, suivant les statistiques du commerce extérieur de la France, la valeur des importations connaît une croissance de + 21 % entre 2017 et 2018, celle des exportations progresse de + 8,9 % entre 2017 et 2018. La balance commerciale est plus stable, avec une progression de 1,7 % entre 2017 et 2018.

Les exportations sont en croissance vers l'UE et les USA (+ 16,7 % et + 15,5 %), elles sont plus stables vers le Japon et les autres pays.

Répartition des exportations d'arômes et de fragrances (k€) - Chiffres 17 entreprises

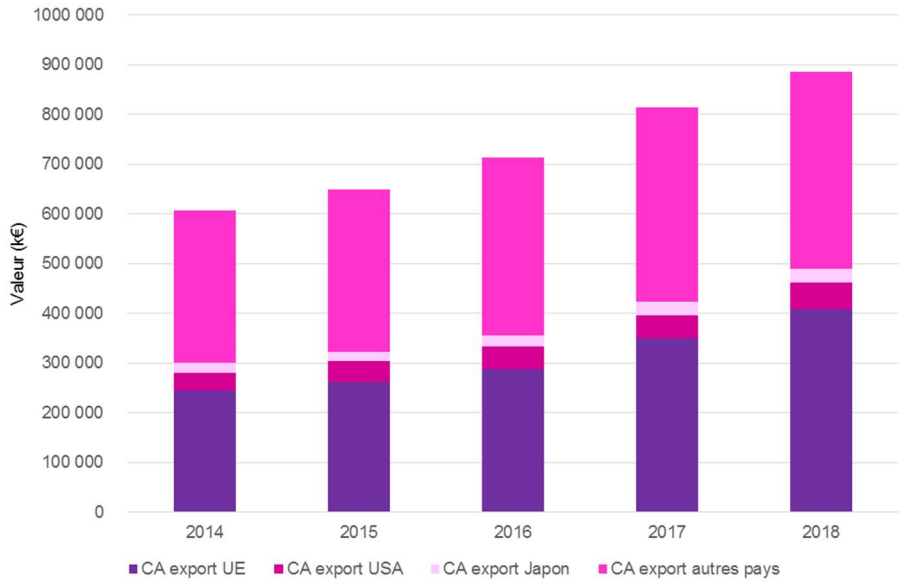

Source : Syndicat Prodarom

Évolution des importations d'arômes et de fragrances (synthétiques et naturelles) (k€) - Chiffres 17 entreprises

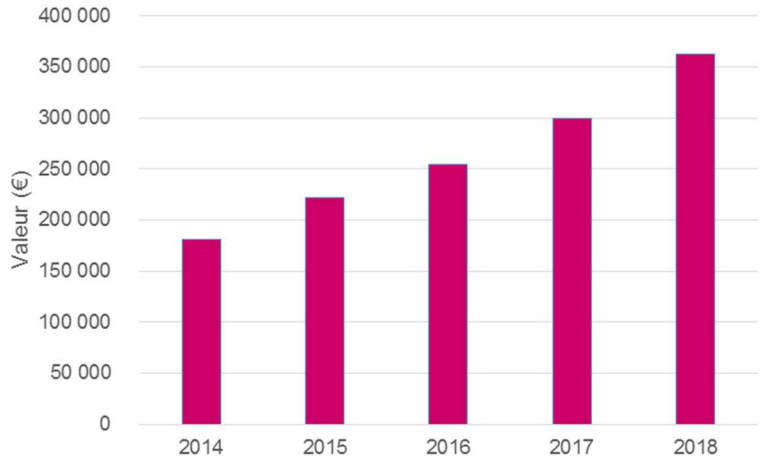

Source : Syndicat Prodarom

Au niveau mondial, en 2017, le chiffre d'affaires consolidé pour l'industrie des fragrances et des arômes est évalué à 26,3 milliards US$. Il est de plus de 20,5 milliards US$ pour les 11 sociétés leaders au niveau mondial.

Avec 1,87 milliard €, le chiffre d'affaires mondial des sociétés et des groupes dont le siège social est basé en France (Mane, Robertet) occupe une place importante d'environ 7 % parmi les 11 leaders.

Ventes « fragrances et arômes » estimées en millions US$ des 11 leaders

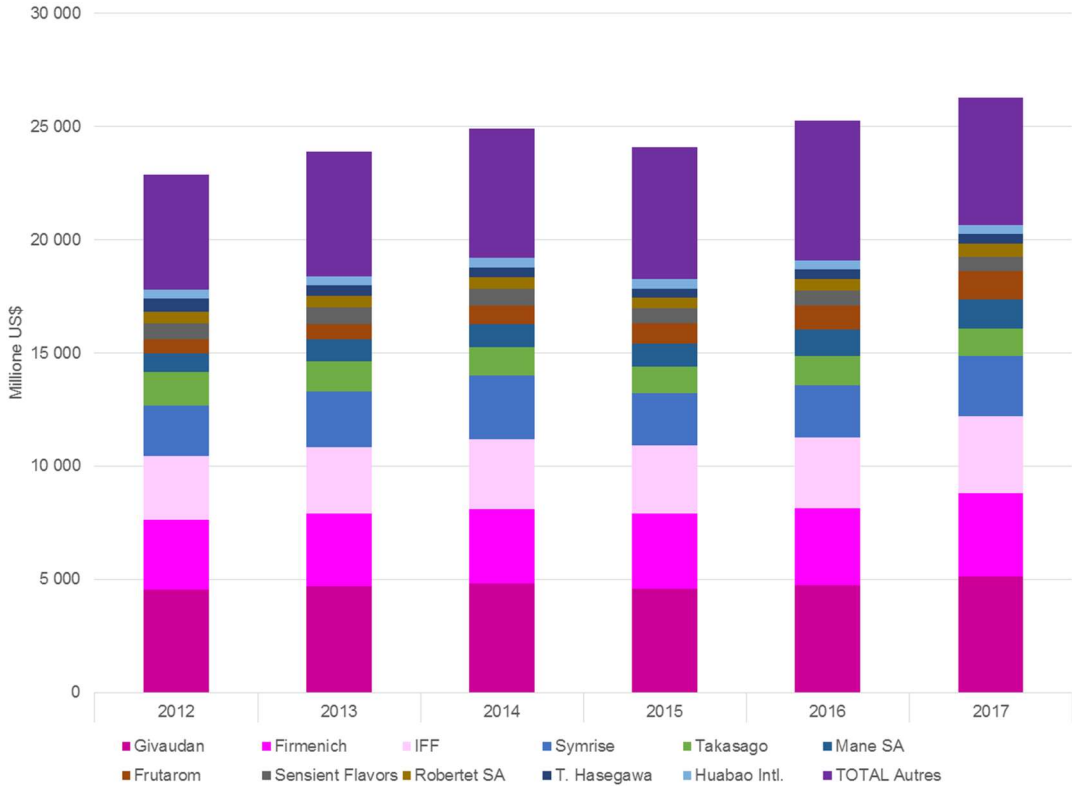

Source : http://www.leffingwell.com/top_10.htm

Le chiffre d'affaires mondial estimé pour les produits naturels est de 5,5 milliards US$ et de 8,5 milliards US$ pour les « fragrances ».

4. Le commerce extérieur

Cette partie présente les importations et les exportations de la France, d'une part pour les plantes en l'état, d'autre part pour les huiles essentielles. Pour les plantes en l'état, nous détaillerons le thym, les graines de coriandre et le safran.

4.1 Plantes en l'état

Les plantes en l'état sont des plantes (en majorité feuilles, fleurs, graines, racines) sèches, utilisées à des fins alimentaires ou médicinales.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des échanges avec la France entre 2008 et 2018 pour ces plantes en l'état (catégories douanières utilisées : 0909, 0910, 1211).

Le détail des rubriques douanières figure en annexe.

Importations et exportations de la France entre 2008 et 2018 pour les plantes aromatiques et médicinales sèches, en l'état

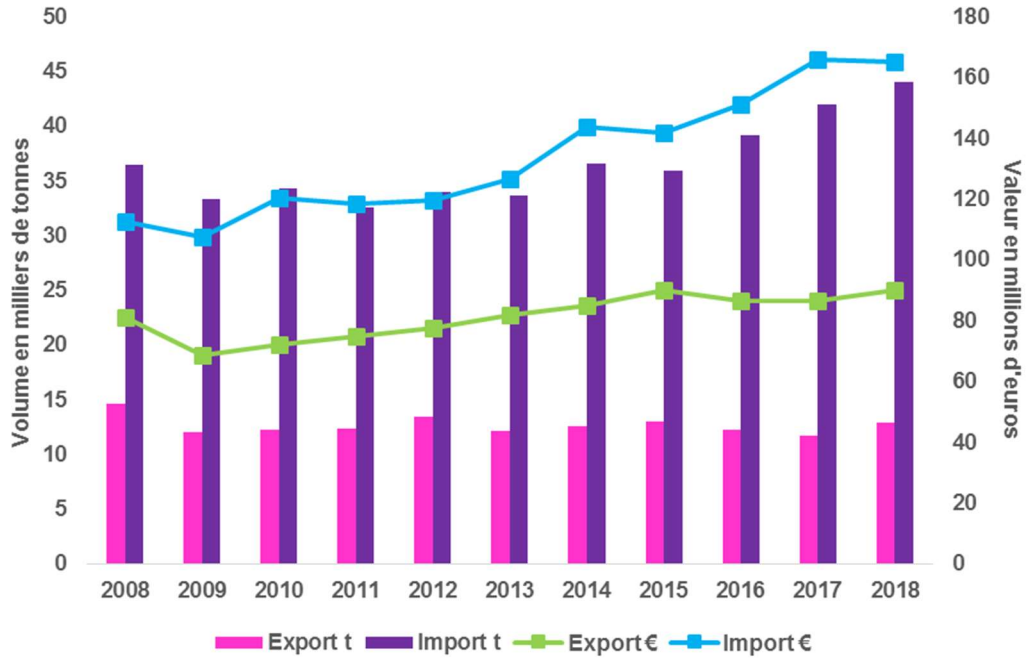

Source : GTA

Les importations de plantes en l'état sont en croissance (+ 21 % en volume et + 46 % en valeur) et atteignent 44 000 tonnes et 165 millions € en 2018.

Cependant la France est déficitaire au niveau du commerce extérieur : les exportations sont en perte de vitesse depuis plus de 10 ans (- 12 % en volume entre 2008 et 2018, avec non loin de 13 000 tonnes en 2018), bien que leur valeur reste en croissance (90 millions € en 2018).

Importations

Les premiers pays où la France s'approvisionne sont la Chine (gingembre, plantes médicinales (PM)), Allemagne (PM, épices), Inde (PM, curcuma, fenugrec, curry), Maroc, Espagne (PM, coriandre), Turquie (PM, cumin, laurier).

Importations de la France en plantes médicinales, aromatiques, épices et graines aromatiques pour les principaux pays

Pays fournisseur	Valeur (€)	Quantité (tonnes)	Valeur unitaire (€/tonne)	Valeur unitaire (€/kg)	Détail des produits importés
Chine	15 472 751 €	6 299	2 457 €	2,46 €	Gingembre non broyé ni pulvérisé 4 402 t, diverses plantes médicinales 1 562 t
Allemagne	28 217 525 €	4 981	5 665 €	5,66 €	Diverses plantes médicinales 2 375 t, mélanges d'épices 1 350 t
Inde	11 937 299 €	4 205	2 839 €	2,84 €	Diverses plantes médicinales 1563 t, curcuma 1 383 t, graines de fenugrec 429 t, graines de curry 214 t
Maroc	9 871 316 €	3 700	2 668 €	2,67 €	Diverses plantes médicinales 3 307 t, graines de coriandre ni broyées ni pulvérisées 241 t
Espagne	15 352 619 €	3 058	5 021 €	5,02 €	Diverses plantes médicinales 655 t, épices 1 460 t, curcuma 150 t
Turquie	6 951 538 €	1 915	3 631 €	3,63 €	Diverses plantes médicinales 953 t, graines de cumin non broyées ni pulvérisées 545 t, feuilles de laurier 128 t
Pays-Bas	7 429 630 €	1 714	4 335 €	4,34 €	Mélanges d'épices broyées et pulvérisées 657 t, plantes médicinales 198 t, gingembre 229 t, curcuma 101 t, cumin broyé ou pulvérisé 115 t, graines de coriandre broyées et pulvérisées 100 t
Belgique	7 255 552 €	1 536	4 725 €	4,73 €	Épices 1 097 t, plantes médicinales 141 t
Italie	6 083 406 €	1 385	4 392 €	4,39 €	Plantes médicinales 848 t, épices 135 t ; gingembre 254 t
Pologne	4 544 197 €	1 362	3 337 €	3,34 €	Plantes médicinales 657 t, thym 517 t
Égypte	2 782 823 €	1 349	2 064 €	2,06 €	Plantes médicinales 880 t, genièvre/anis/badiane/carvi/fenouil 377 t
Brésil	3 259 260 €	844	3 860 €	3,86 €	Gingembre non broyé ni pulvérisé 504 t, diverses plantes médicinales 204 t
Iran	2 603 316 €	35	74 493 €	74,49 €	Plantes médicinales 20 t, safran 8 t
Grèce	2 969 820 €	12	252 364 €	252,36 €	Plantes médicinales 12 t, safran 1 t

L'entrée « catégorie de plantes » permet de visualiser d'où proviennent en majorité les plantes importées par la France. Le tableau ci-dessous montre notamment que nos principales plantes médicinales proviennent du Maroc, d'Allemagne, d'Inde et de Chine.

Le gingembre provient principalement de Chine, le curcuma d'Inde, les épices transitent par d'autres pays d'Europe avant d'arriver en France. Le thym est importé de Pologne et du Maroc, et les feuilles de laurier de Turquie.

Importations de la France en plantes médicinales, aromatiques, épices et graines aromatiques pour les principaux produits en 2018

NC8	Produits	Volume (t)	Variation 2013-2018	Pays fournisseurs
12119086	Plantes médicinales	19 628	+ 16 %	Maroc 3 307 t, Allemagne 2 375 t, Inde 1 563 t, Chine 1 562 t, Turquie 953 t
09101100	Gingembre, non broyé ni pulvérisé	7 035	+ 99 %	Chine 4 402 t, Pérou 533 t, Brésil 504 t, Italie 254 t, Thaïlande 247 t
09109190	Mélanges d'épices broyées ou pulvérisées	4 088	+ 58 %	Allemagne 1 350 t, Belgique 990 t, Pays-Bas 657 t, Espagne 439 t, Royaume-Uni 249 t, États-Unis 109 t
09103000	Curcuma	2 143	+ 63 %	Inde 1 383 t, Espagne 150 t, Pays-Bas 101 t
09109933 09109939	Thym	942	+ 48 %	Pologne 517 t, Maroc 103 t, Espagne 78 t, Turquie 50 t, Égypte 39 t, Allemagne 33 t
09109950	Feuilles de laurier	188	- 18 %	Turquie 128 t, Inde 12 t, Albanie 10 t

Globalement, toutes les importations ont augmenté de manière importante depuis 2013 (sauf pour les plantes médicinales où l'augmentation est plus modérée et les feuilles de laurier qui reculent).

Exportations

La France fournit principalement les pays européens mais aussi les USA, l'Arabie Saoudite et le Nigeria, à des prix unitaires plus élevés que pour l'import, surtout pour les États-Unis et les Pays-Bas.

Exportations de la France en plantes médicinales, aromatiques, épices et graines aromatiques pour les principaux pays

Pays destinataire	Valeur (€)	Quantité (tonnes)	Valeur unitaire (€/tonne)	Valeur unitaire (€/kg)	Détail des produits importés
Allemagne	9 754 322 €	1 429	6 825 €	6,8 €	Plantes médicinales 1 112 t, épices 151 t
Royaume-Uni	9 216 930 €	1 301	7 083 €	7,1 €	Plantes médicinales 221 t, curry 250 t, gingembre 193 t, graines de coriandre 152 t, graines de cumin 137 t, curcuma 101 t
Italie	7 015 238 €	1 228	5 715 €	5,7 €	Plantes médicinales 913 t
Suisse	9 067 625 €	1 053	8 610 €	8,6 €	Plantes médicinales 485 t, safran 1 t
Espagne	6 865 768 €	1 033	6 646 €	6,6 €	Plantes médicinales 722 t
Arabie Saoudite	5 818 816 €	926	6 281 €	6,3 €	Mélanges d'épices broyées et pulvérisées 912 t
Pologne	5 850 420 €	745	7 857 €	7,9 €	Plantes médicinales 440 t
Belgique	6 015 209 €	679	8 859 €	8,9 €	Plantes médicinales 302 t, épices broyées ou pulvérisées 101 t
États-Unis	6 869 240 €	643	10 690 €	10,7 €	Mélanges d'épices 337 t, plantes médicinales 223 t,
Nigeria	4 047 392 €	601	6 730 €	6,7 €	Curry 578 t, thym non broyé ni pulvérisé 24 t
Pays-Bas	3 044 318 €	274	11 129 €	11,1 €	Plantes médicinales 94 t, épices non broyées ni pulvérisées 54 t

Les plantes médicinales françaises sont exportées en Europe et les épices (certainement valorisées et transformées en France après importation) sont expédiées vers divers pays européens mais aussi l'Arabie Saoudite et les USA.

Exportations de la France en plantes médicinales, aromatiques, épices et graines aromatiques pour les principaux produits

NC8	Produits	Volume (tonnes)	Variation 2013-2018	Pays fournisseurs
12119086	Plantes médicinales	6 175	- 5,7 %	Allemagne 1 112 t, Italie 913 t, Irlande 882 t, Espagne 722 t, Suisse 485 t, Pologne 440 t, Belgique 302 t, États-Unis 223 t, Royaume-Uni 221 t, Bulgarie 101 t
09109190	Mélanges d'épices broyées ou pulvérisées	1 222	100,0 %	Arabie Saoudite 912 t, UE28 214 t
09109105	Curry	957	- 18,8 %	Nigeria 578 t, Royaume-Uni 250 t
09109999	Épices, broyées ou pulvérisées	793	- 22,5 %	Belgique 101 t, Maroc 100 t
09109110	Mélanges d'épices non broyées ni pulvérisées	599	55,2 %	États-Unis 337 t, Suisse 169 t
09101100	Gingembre, non broyé ni pulvérisé	565	29,9 %	Royaume-Uni 135 t, Suède 74 t
09092200	Graines de coriandre, broyées ou pulvérisées	437	81,3 %	Sri-Lanka 231 t, Royaume-Uni 148 t
09109991	Épices, non broyées ni pulvérisées	336	- 10,9 %	Allemagne 138 t
09103000	Curcuma	291	104,9 %	Royaume-Uni 101 t
09101200	Gingembre, broyé ou pulvérisé	263	52,0 %	Pologne 85 t, Royaume-Uni 58 t
09092100	Graines de coriandre, non broyées ni pulvérisées	255	119,8 %	Sri-Lanka 110 t, Suisse 90 t
09093200	Graines de cumin, broyées ou pulvérisées	224	25,8 %	Royaume-Uni 137 t

4.1.1 Thym

Il existe plus de 300 espèces de thym. Dans les statistiques, aucune distinction n'est faite. Les usages définissent l'espèce du thym utilisé. Aussi, les prix pratiqués dépendront bien sûr de l'espèce mais aussi de la qualité visuelle (herboristerie), de la teneur en huile essentielle et du chémotype (composant du thym : linalol, carvacrol, thymol…).

Globalement, en France, c'est le Thymus vulgaris (thym vulgaire) qui est le plus couramment cultivé tandis que l'Espagne produit du Thymus zygis et mastichina, le Maroc du Thymus satureoïdes ou pulegioïdes et la Turquie du Thymus capitatus.

Le tableau ci-dessous représente l'évolution des importations de la France en thyms « non broyé ni pulvérisé » (rubrique 09109933) et « broyé et pulvérisé » (rubrique 09109939), à l'exclusion du serpolet.

Évolution des importations françaises de thym en volume

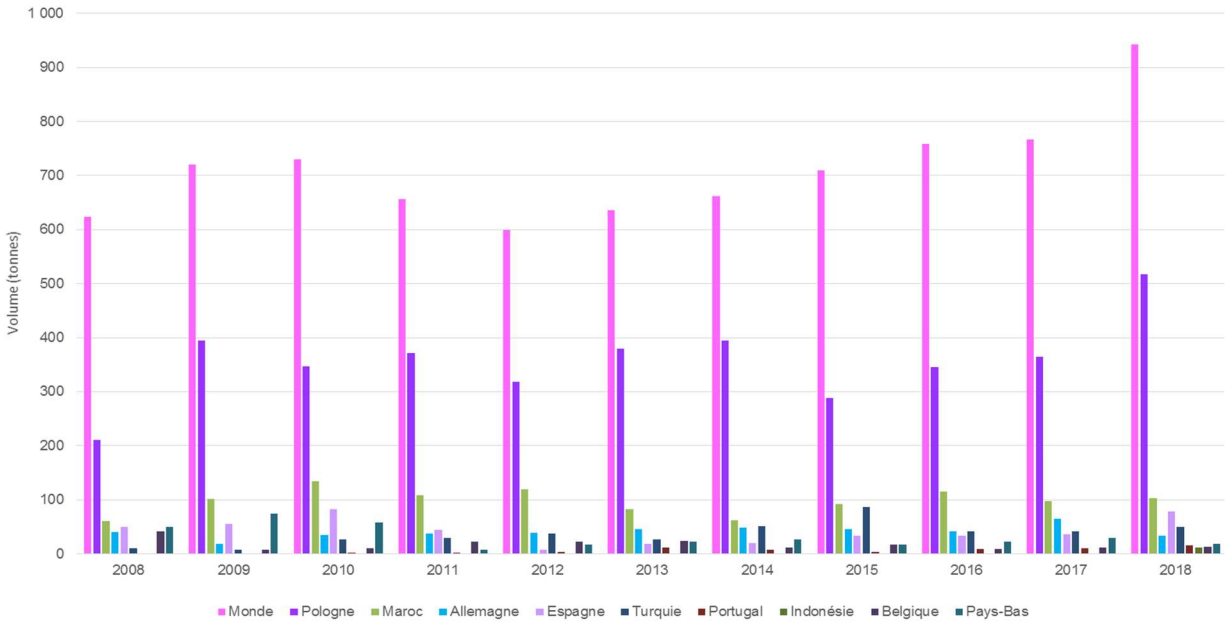

Source : TDM

Globalement depuis 2008, et surtout 2013, le volume d'importations est en augmentation.

La Pologne est le fournisseur le plus important, il représente en 2018 environ 55 % (en volume) des importations françaises. En second rang, mais loin derrière, se trouve le Maroc (11 %). Ces deux pays sont d'importants producteurs, en culture pour la Pologne et en cueillette pour le Maroc. Suivent l'Allemagne, l'Espagne et la Turquie.

Évolution des exportations françaises de thym en volume

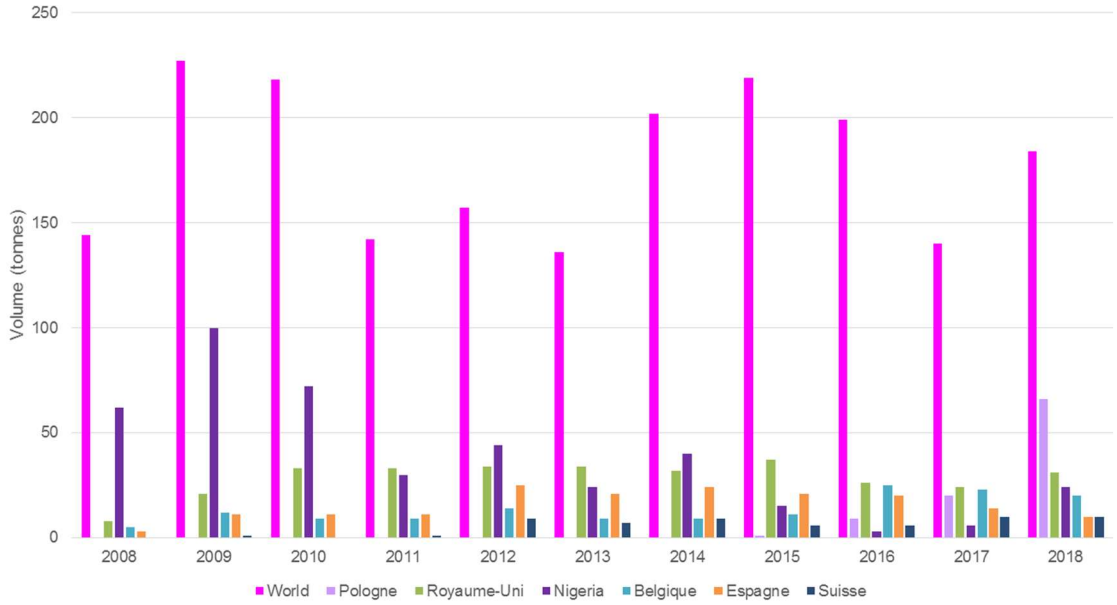

Source : TDM

Pour les exportations, les principaux pays ne se démarquent pas autant. Le Nigeria était un important destinataire de 2007 à 2010, puis les exportations y ont fortement diminué pour devenir quasi nulles en 2016-2017, avant de reprendre en 2018.

La Pologne, premier fournisseur français, est également destinataire depuis 2016 et est passé premier destinataire en 2018. Il s'agit d'un pays de transit vers les marchés d'Europe du Nord.

Les principaux acheteurs sont sur le continent européen : Grande Bretagne, Belgique, Espagne et Suisse.

Évolution du prix moyen (€/tonne) du thym non broyé ni pulvérisé

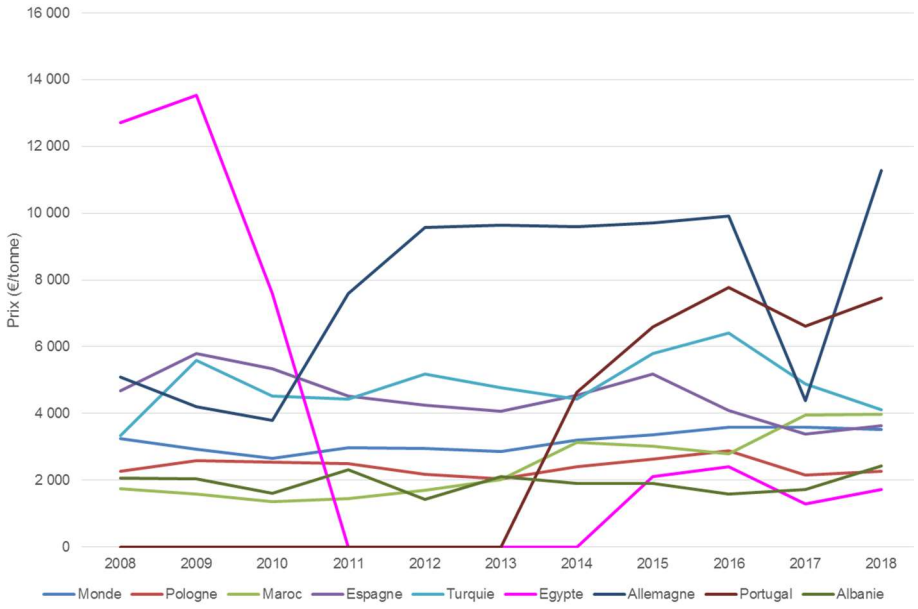

Source : TDM

Le prix moyen du thym non broyé ni pulvérisé au niveau mondial est d'environ 3,52 €/kg. Il est de 2,26 €/kg pour le thym polonais, 3,98 €/kg pour le thym marocain. Ce dernier a doublé en 10 ans, les raisons peuvent être diverses, certainement une augmentation de la qualité et du coût de la main d'œuvre.

En 2018, le prix est le plus élevé en Allemagne (11 €/kg) suivi du Portugal (7,45 €/kg), et le moins élevé en Égypte, bien que dans ce pays les prix semblent fluctuer et atteindre des sommets (> 12 €/kg en 2008 et 2009). L'Égypte fournit en 2018 du thym à moins de 2 €/kg. La révolution égyptienne qui a eu lieu en 2011 a fortement affecté ses exportations. À noter toutefois que les quantités importées de ce pays sont très faibles, il s'agit de thym cultivé dans la vallée du Nil.

La France a commencé à importer du thym portugais en 2014, il s'agit principalement de thym bio.

L'Espagne est aussi un fournisseur de thym bio.

Le thym importé d'Allemagne est lié en majorité à une importante industrie allemande implantée en France, fournisseur d'épices et dérivés.

Le thym albanais est également parmi les plus bas, comparable au prix du thym polonais en 2018, cependant la France en importe peu.

4.1.2 Graines de coriandre

La France importe 1 850 tonnes de coriandre. Les principaux fournisseurs sont la Roumanie, surtout à partir de 2017 (705 tonnes en 2018) et le Maroc, fournisseur régulier (242 tonnes).

Le Canada est apparu en 2018 comme nouveau fournisseur (167 tonnes). En effet, il est apparu un problème de présence de graines de datura dans certaines livraisons des Pays de l'Est, aussi certains acteurs économiques ont diversifié leurs approvisionnements.

L'Inde est également un fournisseur régulier (133 tonnes en 2018) ainsi que les Pays-Bas (105 tonnes) et l'Ukraine dont les volumes fluctuent selon les années (80 tonnes en 2018).

Évolution des importations françaises de coriandre

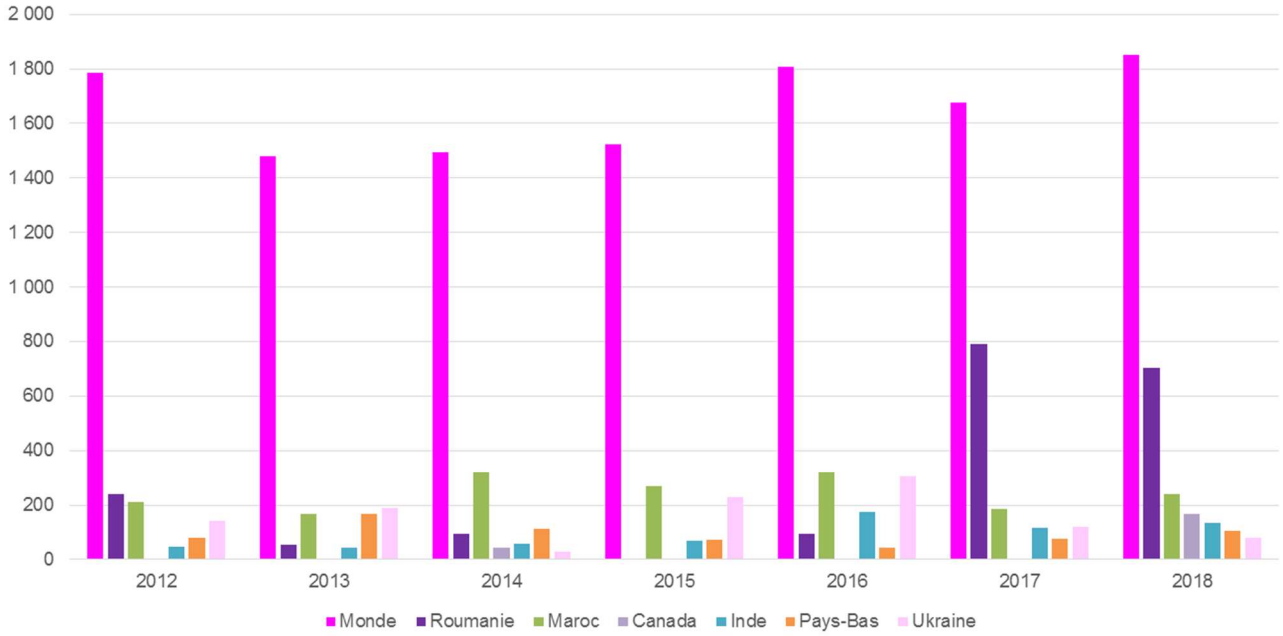

Source : TDM

Les surfaces cultivées en coriandre en France ont fortement augmenté en 2016 (3 160 ha, qui ont donné, avec un rendement estimé à 20 quintaux/ha, 6 000 tonnes de graines) ce qui a engendré une évolution à la hausse des exportations (l'on peut considérer que la récolte de 2016 a été commercialisée à partir de 2016, et est étalée probablement sur plusieurs années).

Pour mémoire, la PAC indique en surface de coriandre 1 700 ha en 2017 et 1 060 ha en 2018, qui ont donné 3 400 et 2 120 tonnes de graines.

La coriandre connaît un large succès ces dernières années, avec un effet de mode. Elle est commercialisée sous forme de graines, à la fois pour la consommation alimentaire (ou autre) et pour les semences.

Évolution des exportations françaises de coriandre entre 2012 et 2018

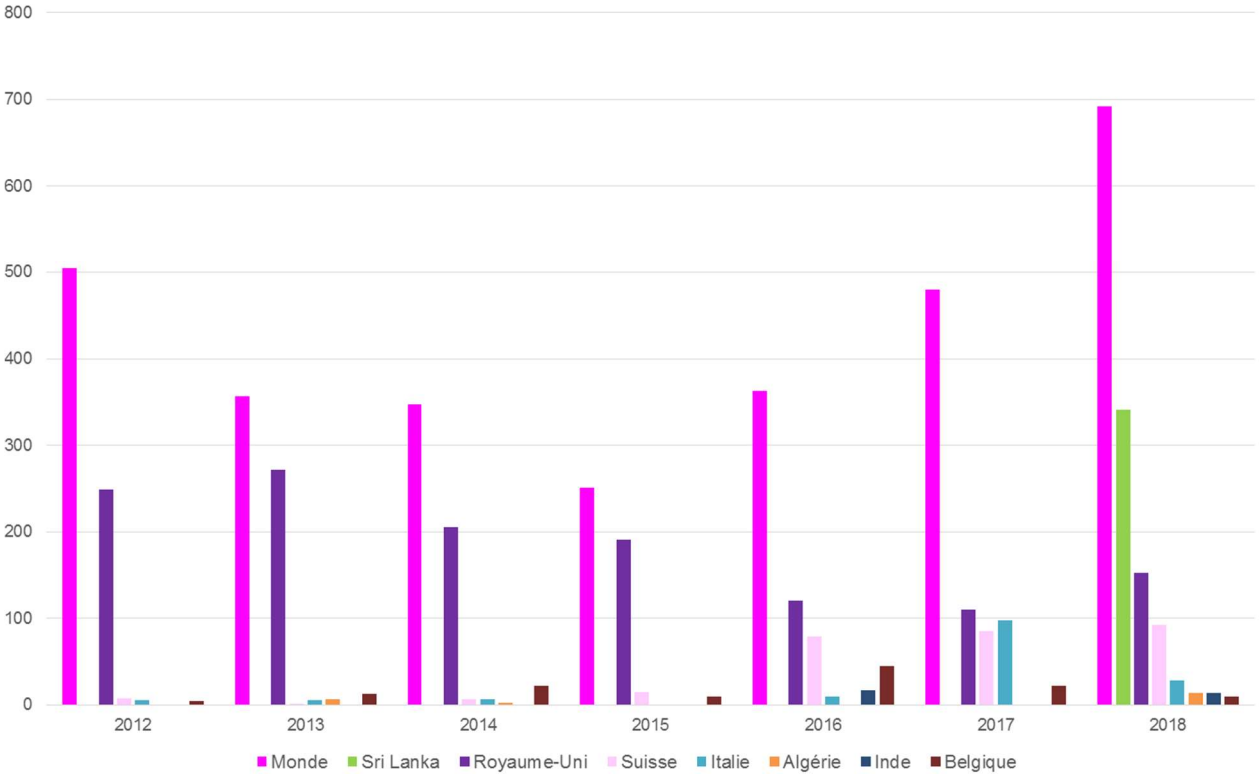

Source : TDM

Globalement, les exportations de la France étaient décroissantes entre 2012 et 2015, puis à partir de 2016, on constate une forte relance des exportations (+ 90 % en volume entre 2016 et 2018, + 176 % entre 2015 et 2018). En 2018, la France exporte ainsi 692 tonnes de coriandre.

Les destinations sont :

- Le Sri-Lanka, nouveau client en 2018, avec 341 tonnes. Il s'agit d'une entreprise italienne implantée dans le Gers qui y a exporté des semences ;
- Le Royaume-Uni, consommateur régulier, avec 152 tonnes ;
- La Suisse, destinataire significatif depuis 2016, avec 92 tonnes ;
- L'Italie, destinataire significatif « apparu » en 2016 et important en 2017 (98 tonnes), puis en baisse en 2018 (28 tonnes).

Avec la baisse actuelle des surfaces cultivées en coriandre en France, les exportations sont amenées à encore fluctuer durant les années à venir.

4.1.3 Ginseng

La France importe de plus en plus de ginseng en raison d'un phénomène de mode dans les produits alimentaires et compléments alimentaires : on est passé d'une vingtaine de tonnes en 2014 à 95 tonnes en 2018.

La Chine est le principal fournisseur.

En 2018, deux pays ont pris une place importante sur le marché, la Belgique (36 tonnes) et les Pays-Bas (25 tonnes), devançant la Chine (20 tonnes). En fait, ces pays se positionnent comme pays de transit en provenance de Chine, notamment grâce à leurs ports.

En 2018, la valeur des importations atteint 2 millions €.

Évolution des importations françaises de ginseng (racines de ginseng, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même coupées, concassées ou pulvérisées) de 2013 à 2018

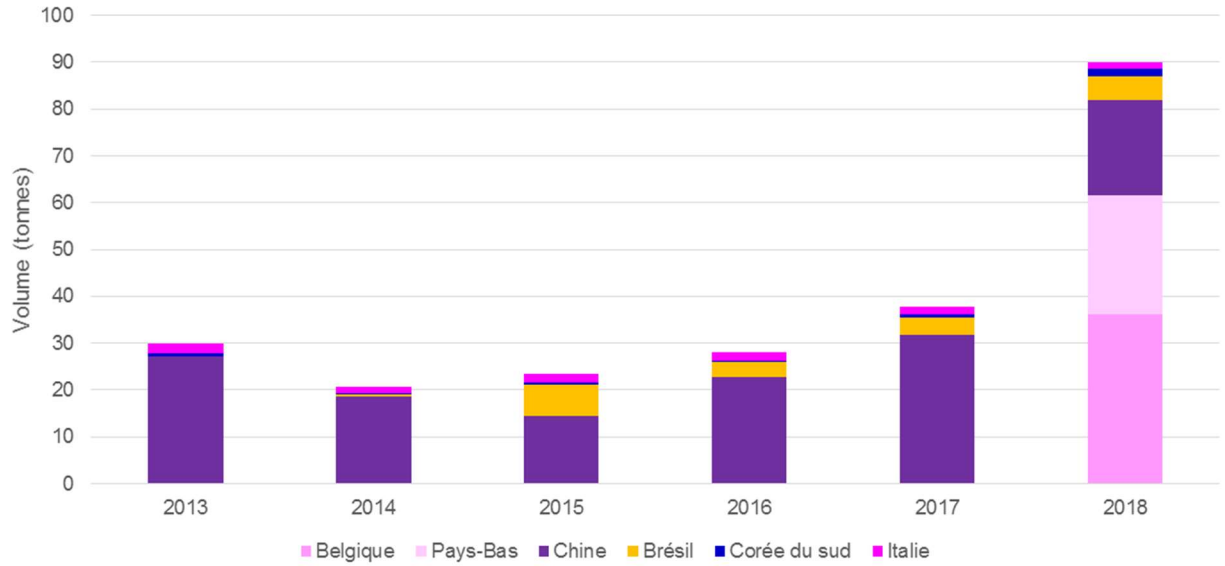

Source : TDM

4.2 Huiles essentielles

4.2.1 Balance commerciale

La balance commerciale de la France, pour les huiles essentielles strictement (hors oléorésines, résines, gommes, et autres produits qui se trouvent dans la rubrique douanière 3301), est plutôt équilibré en valeur, voire légèrement excédentaire. Par contre pour les volumes, les exportations sont plus faibles que les importations, ce qui signifie que les huiles essentielles importées ont une moindre valeur que celles exportées.

Les importations ont connu, en 10 ans, une croissance de + 126 % en valeur et + 40 % en volume. Entre 2017 et 2018, celle-ci est de + 10 % en valeur et + 20 % en volume.

Les exportations ont connu, en 10 ans, une croissance de + 139% en valeur et + 25 % en volume. Entre 2017 et 2018, celle-ci est de + 5 % en valeur et - 1 % en volume.

Les grands groupes ont par ailleurs des implantations dans plusieurs pays dans le monde entier.

Aussi, dans les flux douaniers, les huiles essentielles transitent en partie entre les différentes implantations de mêmes groupes. Cela fausse les chiffres dans la mesure où ces huiles essentielles ne font que transiter pour de la première transformation, du conditionnement, ou autre.

Les grands groupes concernés (siège social indiqué) sont :

- Givaudan (Suisse) ;
- Firmenich (Suisse) ;
- IFF (USA) ;
- Symrise (Allemagne) ;
- Takasago (Japon) ;
- Mane (France) ;

- Frutarom (Israël) (acquis par IFF en 2018) ;
- Robertet (France) ;
- Sensient Flavors (USA) ;
- Huabao Intl (Hong Kong) ;
- Reynaud (France).

Évolution des importations et des exportations de la France en huiles essentielles entre 2008 et 2018



Source : GTA

4.2.2 Importations de la France

La France importe 8 919 tonnes d'huiles essentielles pour une valeur totale de 395 millions €.

Les huiles essentielles importées

- 5 130 tonnes d'HE « diverses » selon la classification. Il n'existe pas de niveau de détail permettant de quantifier et de qualifier le détail de ces huiles essentielles ;
- 1 877 tonnes d'HE d'orange ;
- 638 tonnes d'HE de citron ;
- 476 tonnes d'HE d'agrumes diverses ;
- 459 tonnes d'HE de menthes ;
- 339 tonnes d'HE de menthe poivrée.

Importations de la France par catégorie d'huile essentielle

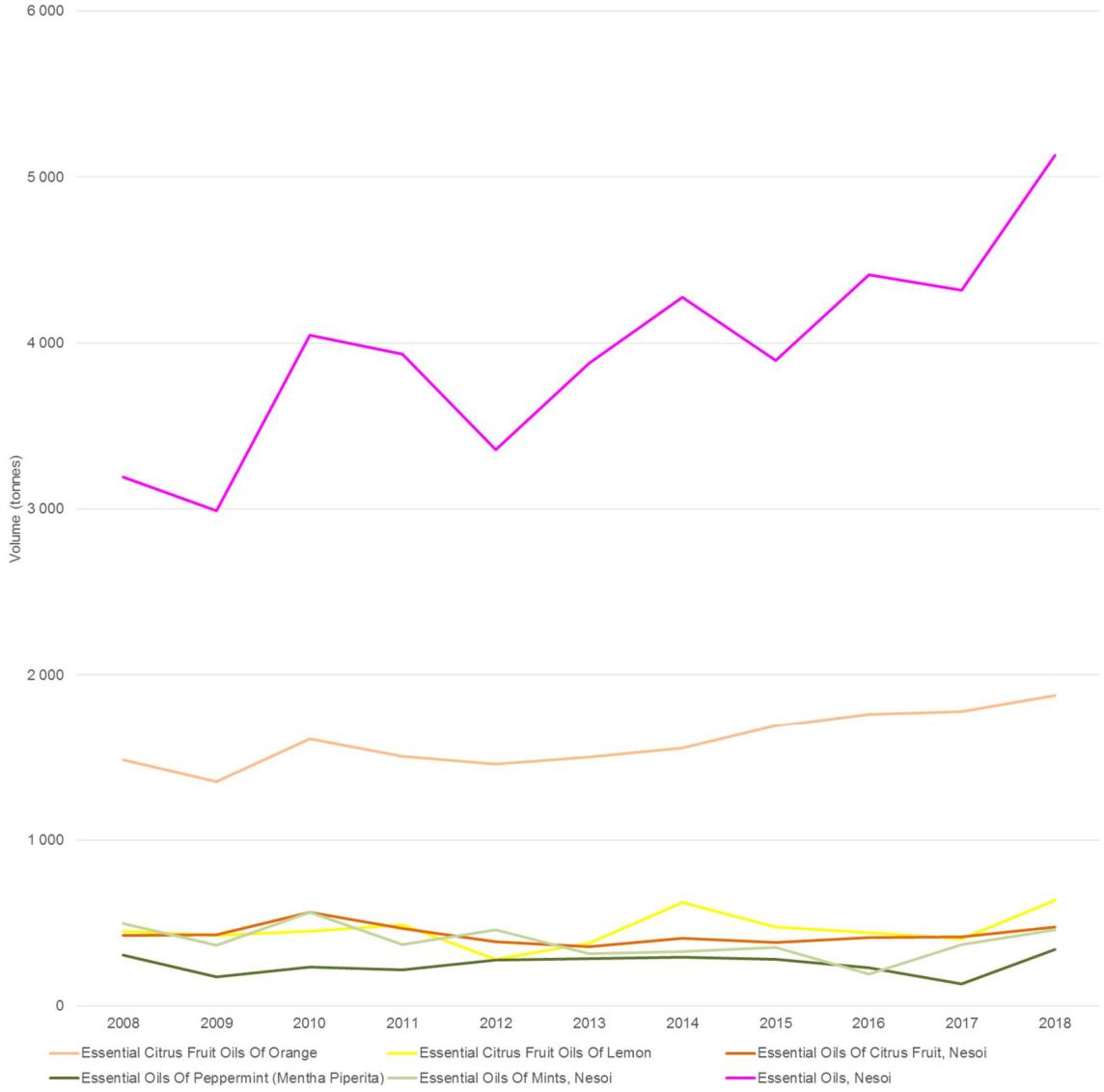

Source : TDM

Les cours

L'essence d'orange importée est la moins chère : 12,60 €/kg en 2018, tandis que celle de citron est à 25,50 €/kg et celles d'agrumes à 58,74 €/kg.

Le prix de l'huile essentielle de menthe poivrée (31,30 €/kg) est légèrement plus élevé que celui des autres menthes (23,80 €/kg).

Les huiles essentielles « diverses » importées ont une moyenne de 59,60 €/kg.

Les prix unitaires à l'import sont en croissance depuis les années 2000 :

- + 331 % entre 2000 et 2018 pour l'essence d'orange, mais - 5 % entre 2017 et 2018 ;
- + 62 % pour l'essence de citron, mais - 14 % entre 2017 et 2018 ;
- + 125 % pour les autres essences d'agrumes, mais - 3 % entre 2017 et 2018 ;
- + 73 % pour les huiles essentielles de menthes, + 17 % entre 2017 et 2018 ;
- + 66 % pour l'huile essentielle de menthe poivrée, mais - 21 % entre 2017 et 2018 ;
- + 174 % pour les autres huiles essentielles, mais - 10 % entre 2017 et 2018.

Évolution des prix unitaires à l'importation des huiles essentielles

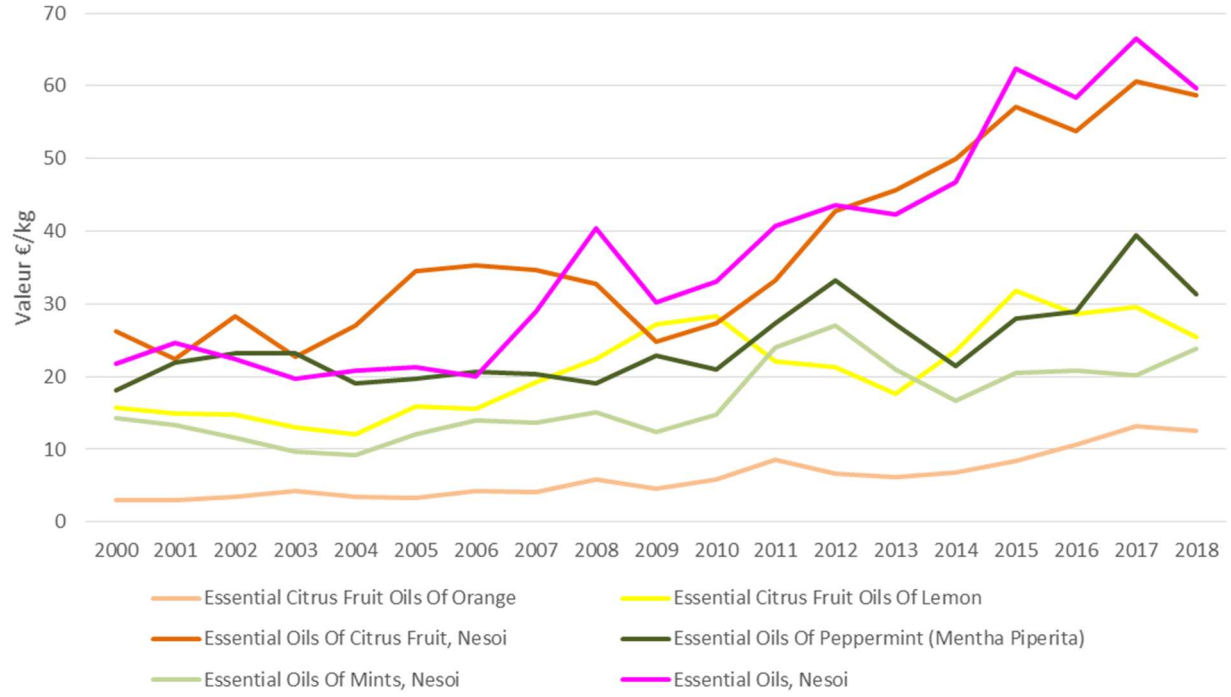

Source : TDM

Les provenances

Les principaux fournisseurs de la France sont le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, Madagascar, les USA, le Mexique et des pays de négoce comme la Belgique.

Nos 10 plus importants pays fournisseurs en valeur sont :

Pays	Valeur €	Quantité t	Prix €/kg
Total	**395 463 832 €**	**8 918,6**	
Inde	32 238 261 €	619,0	52
Italie	30 906 601 €	653,3	47
Chine	28 805 518 €	917,1	31
Bulgarie	26 490 876 €	154,8	171
Indonésie	22 441 908 €	639,5	35
Espagne	20 733 531 €	532,9	39
Haïti	19 937 757 €	77,6	257
Turquie	17 362 663 €	40,5	428
Maroc	17 094 549 €	209,9	81
Comores	16 972 850 €	59,2	287

En volume, l'ordre est différent :

Pays	Valeur €	Quantité t	Prix €/kg
Total	**395 463 832 €**	**8 918,6**	
Brésil	11 320 203 €	1 056,6	11
Chine	28 805 518 €	917,1	31
Belgique	16 858 468 €	829,1	20
Italie	30 906 601 €	653,3	47
Indonésie	22 441 908 €	639,5	35
Inde	32 238 261 €	619,0	52
Madagascar	16 962 204 €	563,7	30
Espagne	20 733 531 €	532,9	39
Allemagne	10 347 280 €	423,4	24
USA	10 774 433 €	351,1	31

Source : GTA

Les différences de classement s'expliquent par la valeur des huiles essentielles importées.

- Du Brésil, nous importons de l'essence d'orange qui est un produit peu coûteux ;
- La Bulgarie nous fournit des HE de rose et de lavande, la Turquie de rose, Haïti des HE de vétiver et les Comores nous fournissent de l'Ylang-ylang. Ces huiles essentielles ont une valeur plus élevée.

4.2.3 Exportations de la France

Les exportations atteignent, en 2018, 5 422 tonnes pour 404 millions d'euros. Les USA (1 146 tonnes) et l'Allemagne (633 tonnes) sont les acheteurs les plus importants. Les autres clients sont des pays d'Europe, le Japon et le Brésil. La France exporte des huiles essentielles diverses (4 205 tonnes) parmi lesquelles le lavandin et la lavande. Celles-ci sont suivies par des réexportations d'huiles essentielles d'orange (545 tonnes).

4.2.4 Exportations d'huiles essentielles de quelques pays concurrents de la France vers le monde

Précaution de lecture : les valeurs des prix moyens au kg sont à prendre avec précaution. En effet, les statistiques douanières ne sont pas toujours fiables en raison d'erreurs d'enregistrements de produits notamment. Ainsi, si certaines valeurs peuvent être indicatives, d'autres sont erronées.

Bulgarie

	2016			2017			2018			Valeur unitaire %Δ 2018/17
	Valeur	Quantité (tonnes)	Valeur unitaire €/kg	Valeur	Quantité (tonnes)	Valeur unitaire €/kg	Valeur	Quantité (tonnes)	Valeur unitaire €/kg	
TOTAL	**54 899 972 €**	**879**	**62,44 €**	**82 288 232 €**	**461**	**178,62 €**	**91 321 086 €**	**443**	**206,28 €**	**15,49**
HE diverses	17 202 841 €	76	227,79 €	35 005 174 €	202	173,30 €	56 246 075 €	225	250,33 €	44,45
HE lavande/in deTée	9 708 520 €	683	14,22 €	15 217 843 €	171	89,03 €	16 834 030 €	139	120,83 €	35,71
HE diverses deTées	26 640 266 €	90	296,36 €	29 713 997 €	39	763,46 €	16 547 839 €	41	407,59 €	- 46,61
HE girofle, niaouli, ylang-ylang deTée	518 249 €	18	99,40 €	524 056 €	31	108,82 €	474 293 €	30	137,26 €	- 6,43
HE orange	603 474 €	6	28,17 €	944 660 €	9	17,09 €	1 049 179 €	8	15,99 €	26,13
HE géranium, jasmin, vétiver deTée	138 779 €	2	63,49 €	37 491 €	0	585,80 €	144 398 €	0	627,82 €	7,17
HE menthe poivrée deTée	- €	0	- €	9 548 €	0	33,50 €	16 635 €	0	92,42 €	175,86
HE menthes	- €	0	- €	12 009 €	0	444,78 €	3 169 €	0	15,77 €	- 96,46
HE orange deTée	53 193 €	1	56,89 €	807 093 €	9	89,35 €	1 708 €	0	17,43 €	- 80,49
HE citron deTée	1 835 €	0	21,34 €	636 €	0	21,20 €	1 678 €	0	21,24 €	0,19
HE girofle, niaouli, ylang-ylang	11 162 €	3	4,37 €	8 718 €	0	2 906,00 €	1 125 €	0	375,00 €	- 87,1
HE menthe poivrée	17 942 €	1	20,09 €	1 050 €	0	105,00 €	957 €	0	119,63 €	13,93

Source : TDM

Les HE de lavandes sont comptabilisées en « HE diverses » et en « HE de lavande/in déterpénées ». L'HE de rose également comptabilisée dans les « HE diverses », relève le prix moyen à environ 250 €/kg alors que le prix moyen de l'HE de lavande est de 120 €/kg. Ainsi les statistiques douanières seules ne permettent pas de préciser le volume et la valeur de ces HE exportées.

Turquie

Huiles essentielles	Quantité (tonnes)	Valeur (€)	Prix unitaire moyen (€/kg)
TOTAL	**239,55**	**32 278 233 €**	**134,75 €**
HE rose	19,28	12 494 464 €	648,12 €
Autres HE	64,81	12 343 416 €	190,45 €
HE thym	65,90	4 671 811 €	70,90 €
HE diverses	2,45	1 731 357 €	706,68 €
Autres HE deT^{ées} (déterpénées)	37,61	440 874 €	11,72 €
HE orange	20,13	172 624 €	8,58 €
HE lavande/in deT^{ée}	4,06	124 187 €	30,58 €
HE citron	3,08	107 855 €	34,99 €
HE agrumes	2,28	69 509 €	30,49 €
HE menthe poivrée deT^{ée}	0,96	30 668 €	31,91 €
HE agrumes deT^{ée}	3,65	29 983 €	8,21 €
HE orange deT^{ée}	4,22	24 082 €	5,71 €
HE sauge	9,54	7 463 €	0,78 €
He menthe poivrée	0,14	5 737 €	41,27 €
HE poivre	0,06	4 866 €	88,47 €
HE girofle, niaouli	0,77	4 675 €	6,07 €
HE girofle, niaouli deT^{ée}	0,11	3 769 €	34,90 €
HE eucalyptus	0,03	3 735 €	109,87 €
HE menthes	0,07	2 347 €	33,53 €
HE citron deTée	0,04	2 307 €	54,92 €
HE diverses deTées	0,29	948 €	3,29 €
HE girofle, niaouli, ylang-ylang deT^{ée}	0,02	690 €	32,87 €
HE girofle, niaouli, ylang-ylang	0,00	481 €	120,25 €
HE menthes deT^{ée}	0,05	246 €	4,64 €
HE géranium, jasmin, vétiver deT^{ées}	0,00	140 €	139,92 €

Source : TDM

La Turquie isole l'HE de rose dans ses statistiques douanières, et montre des exportations de 19 tonnes pour une valeur de 12 millions € et un prix moyen autour de 650 €/kg. À noter qu'il s'agit à la fois d'HE et de concrète.

Espagne

	2016			2017			2018			Valeur unitaire %Δ 2018/17
	Valeur	Quantité (tonnes)	Valeur unitaire	Valeur	Quantité (tonnes)	Valeur unitaire	Valeur	Quantité (tonnes)	Valeur unitaire	
TOTAL	**91 613 650 €**	**3 639**	**25 176,84 €**	**116 723 210 €**	**4 594**	**25 405,95 €**	**135 954 783 €**	**5 973**	**22 763,25 €**	**- 10,40**
HE diverses	51 900 010 €	1 281	40 528,03 €	58 171 909 €	1 458	39 885,54 €	61 713 528 €	1 437	42 958,64 €	7,70
HE agrumes deTé^{es}	1 130 783 €	81	14 004,45 €	4 574 166 €	475	9 631,27 €	16 646 770 €	1 641	10 141,27 €	5,30
HE citron	8 632 659 €	311	27 719,08 €	16 358 863 €	608	26 907,76 €	12 688 621 €	514	24 698,53 €	- 8,21
HE diverses deTé^{es}	8 227 172 €	457	18 008,30 €	7 668 130 €	178	43 025,83 €	10 025 548 €	534	18 770,61 €	- 56,37
HE orange	6 677 876 €	780	8 565,63 €	10 207 536 €	1 031	9 900,01 €	9 251 682 €	948	9 761,90 €	- 1,40
HE lavande/in deT^{ées}	3 339 459 €	117	28 564,47 €	3 462 029 €	123	28 225,35 €	6 093 339 €	151	40 261,81 €	42,64
HE girofle, niaouli, ylang ylang	2 204 271 €	95	23 193,25 €	3 826 302 €	146	26 169,01 €	5 085 784 €	172	29 529,40 €	12,84
HE agrumes	3 054 027 €	116	26 306,04 €	3 545 815 €	133	26 696,89 €	4 246 441 €	133	31 845,13 €	19,28
HE orange deT^{ées}	884 828 €	44	20 048,75 €	2 299 088 €	168	13 656,89 €	3 103 620 €	199	15 587,13 €	14,13
HE citron deT^{ées}	934 042 €	17	54 539,23 €	1 668 393 €	53	31 619,54 €	2 376 442 €	56	42 448,19 €	34,25
HE menthe poivrée	1 021 255 €	36	28 265,27 €	1 370 826 €	61	22 638,34 €	1 566 504 €	43	36 839,92 €	62,73
HE menthes	1 332 446 €	68	19 723,46 €	1 678 238 €	87	19 355,73 €	1 441 843 €	56	25 586,76 €	32,19
HE géranium, jasmin, vetiver, deT^{ées}	1 195 500 €	43	28 022,26 €	988 005 €	41	23 940,65 €	857 553 €	42	20 425,35 €	- 14,68
HE girofle, niaouli, ylang ylang deT^{ées}	900 710 €	185	4 871,35 €	632 440 €	18	34 970,64 €	371 920 €	15	25 441,75 €	- 27,25
HE menthe poivrée deT^{ées}	62 252 €	6	11 022,55 €	164 987 €	11	14 943,58 €	300 550 €	26	11 468,96 €	- 23,25
HE menthes deT^{ées}	116 361 €	3	34 599,90 €	106 484 €	3	32 987,17 €	184 638 €	5	35 451,38 €	7,47

Source : TDM

L'Espagne est plus spécialisée en HE d'agrumes.

Le pays exporte 151 tonnes d'HE de lavande/lavandin déterpénées, ainsi qu'une autre partie non déterpénée incluse dans la catégorie « HE diverses ».

Sources et annexes

Déclarations au titre des paiements à la surface des aides de la politique agricole commune (PAC)

Cette source donne les surfaces par producteur déclarant à la PAC de chaque espèce ou groupe d'espèces selon une nomenclature spécifique. Elle nous permet de calculer la surface et le nombre d'exploitations par catégorie définie sur des localisations assez fines. Cette source est très fiable.

Les catégories sont cohérentes mais grossières dans la description des PPAM. À compter de 2015, une liste plus exhaustive des cultures permet d'affiner cette analyse. Elle nécessite néanmoins la collecte de renseignements complémentaires. Ayant bénéficié d'un octroi de DPU en fin d'année 2008, les lavandes et lavandins font l'objet d'une déclaration spécifique à la PAC permettant une analyse statistique historique fine.

Liste des cultures plantes à parfum, aromatiques et médicinales – nomenclature PAC 2018

Libellé de la culture	Code de la cultlure	Informations complémentaires à déclarer	Catégorie de surface agricole
Aneth	ANE		TA
Angélique	ANG		TA
Anis	ANI		TA
Bardane	BAR		TA
Basilic	BAS		TA
Bleuet	BLT		TA
Bugle rampant	BUR		TA
Camomille	CMM		TA
Carvi	CAV		TA
Cerfeuil	CRF		TA
Chardon Marie	CHR		TA
Ciboulette	CIB		TA
Coriandre	CRD		TA
Cumin	CUM		TA
Estragon	EST		TA
Fenouil	FNO		TA
Gaillet	GAI		TA
Lavande/Lavandin	LAV		CP
Marguerite	MRG		TA
Marjolaine/Origan	MRJ		TA
Mauve	MAV	Déclaration de la variété implantée (cf. paragraphe 2.15 de la notice)	TA
Mélisse	MLI		TA
Menthe	MTH		TA
Millepertuis	MLP		TA
Ortie	ORT		TA
Oseille	OSE		TA
Pâquerette	PAQ		TA
Pensée	PSE		TA
Persil	PSL		TA
Plantain psyllium	PSY		TA
Primevère	PMV		TA
Psyllium noir de Provence	PSN		TA
Romarin	ROM		TA
Sarriette	SRI		TA
Sauge	SGE		TA
Thym	THY		TA
Valériane	VAL		TA
Véronique	VER		TA
Autres PPAM annuelles	PPA		TA
Autres PPAM pérennes *	PPP		CP

** Les autres PPAM pérennes sont les suivantes : cassis feuille, églantier, genêt des teinturiers, gentiane, ginkgo biloba, hammelis, hélichryse, jasmin, laurier, passiflore, rose, safran, sureau, tilleul, verveine, vigne rouge, violette.*

Inventaires du Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises (CIHEF)

L'Interprofession (CIHEF) dispose de données nécessaires à l'appréciation du potentiel de production et des récoltes d'huiles essentielles (HE) de lavande et lavandin dans la mesure où des accords interprofessionnels agréés pour chaque campagne par les pouvoirs publics rendent les déclarations de ces données obligatoires.

Le CIHEF réalise des estimations sur la base des déclarations disponibles. Le taux de retour des enquêtes auprès des producteurs était de 76 % en décembre 2018.

Organisation économique des producteurs

Les coopératives bénéficient d'un soutien financier de FranceAgriMer qui s'inscrit dans le cadre d'un programme stratégique. À ce titre, elles fournissent annuellement à FranceAgriMer un état des surfaces, apports, ventes, stocks et prix minimum/maximum pour l'ensemble des produits apportés par les adhérents et commercialisés par les coopératives. Chaque produit a une définition très fine : nom de la plante, qualité, variété, partie utilisée ou transformée (feuilles, capitules, racines…), type de produit (sec, frais, huile essentielle…), spécialité (coupe infusette, 1ère qualité, mondée…), mode de culture (conventionnel, culture bio, cueillette…).

Ce n'est néanmoins qu'un échantillon des structures de commercialisation dont la représentativité est hétérogène selon les secteurs.

Pour l'année 2018, dernière campagne disponible, 13 structures ont traité environ 300 plantes déclinées en plus de 1 000 produits.

Liste des plantes de la base de données des groupements de producteurs (non exhaustive)

Plantes à parfum	Plantes aromatiques	Plantes médicinales	
Cassis Bourgeons	Aneth	Absinthe	Hamamélis
Hélichryse	Anis vert	Achillée millefeuille	Hysope
Iris racine	Basilic	Angélique	Ispaghul-Psylium
Jasmin	Carvi	Armoise	Jusquiame
Lavande clonale	Cerfeuil	Arnica	Livèche
Lavande fine	Ciboulette	Artichaut Feuille	Marrube
Lavandin Abrial	Coriandre	Aurone	Mauve
Lavandin Grosso	Estragon	Ballote	Millepertuis
Lavandin Super	Fenouil amer	Bardane	Mélilot
Lavandin Autres	Fenouil doux	Belladone	Mélisse
Monarde	Génépi	Bleuet	Passiflore
Oranger Bigaradier	Gentiane	Bourrache	Pastel
Rose Centifolia	Marjolaine	Calendula	Pensée Sauvage
Sauge sclarée	Menthe Douce	Camomille Matricaire	Piloselle
Violette feuille	Menthe Poivrée	Camomille Romaine	Pissenlit
	Origan	Capucine	Prêle
	Persil	Cataire	Psylium noir Provence
	Réglisse	Chardon Marie	Reine des prés
	Romarin	Châtaignier	Saponaire
	Safran	Chèvrefeuille	Sauge officinale
	Sarriette des jardins	Colchique	Seringa
	Serpolet	Consoude	Sureau
	Thym	Digitale Laineuse	Sysimbre
		Échinacée	Tagette
		Églantier	Tanaisie
		Ergot de seigle	Valériane
		Eschscholtzia/Pavot de Californie	Verveine
		Fenugrec	Véronique
		Fumeterre	Vigne rouge
		Ginseng	Viorne
		Ginko Biloba	Vigne rouge
		Grindélia	Viorne
		Guimauve	

Agence Bio

L'Agence Bio transmet annuellement à FranceAgriMer un état récapitulatif des productions.

Au moment de leur engagement, les opérateurs en agriculture biologique ont l'obligation de fournir une fiche de notification listant les éléments suivants : structure de l'exploitation, SAU, production végétale bio et commercialisation. L'ensemble de ces informations recueillies par l'Agence Bio fait l'objet de publications statistiques.

L'agence effectue une enquête annuelle (nombre d'exploitations et superficies) auprès des organismes certificateurs. Elle centralise et traite les données collectées qui cependant, présentent certaines difficultés concernant les PPAM :

- Il est difficile de quantifier les surfaces de chaque espèce car une partie est reportée sous la catégorie « divers PPAM » ;
- Certaines PPAM sont couramment incluses dans d'autres surfaces, principalement les aromates qui sont souvent répertoriés dans la catégorie des surfaces légumières ;
- Les organismes certificateurs peuvent « certifier des arbres » sans associer de surfaces (par exemple les tilleuls de haies) qui ne constituent pas des surfaces agricoles déclarées à la PAC.

APAL

L'APAL (Association des producteurs d'appellation d'origine contrôlée huile essentielle de lavande de Haute-Provence) est l'organisme de défense et de gestion (ODG) de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) de l'huile essentielle de lavande de Haute-Provence. Elle contribue à la mise en œuvre du cahier des charges du produit (spécificité, aire géographique, contrôle produit sensoriel et analytique…). Dans ce cadre, l'APAL gère les données des opérateurs habilités.

Les surfaces mentionnées dans ce rapport ont été calculées en tenant compte de la mise à jour de l'inventaire de l'année en cours ainsi que de celui mis à jour l'année précédente pour les producteurs n'ayant pas retourné leur mise à jour l'année n.

Les indicateurs disponibles sont le nombre de producteurs, les surfaces déclarées, les quantités présentées et les quantités agréées.

Commission « Fleurs de Grasse » - Enquête FranceAgriMer

Une réunion annuelle de concertation sur les données économiques des Fleurs de Grasse est conduite par le Syndicat des fabricants de produits aromatiques destinés à la parfumerie (Prodarom) et FranceAgriMer.

Nomenclature douanière utilisée pour les plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Les PPAM sont concernées par plusieurs rubriques douanières.

Nous ne retiendrons pas pour l'analyse des données du commerce extérieur les rubriques relevant de la nomenclature combinée allant du 0703 au 0908 mais listées ci-dessous pour mémoire :

- Parfois, l'ail et le piment apparaissent dans les statistiques mondiales sur les épices. Pour la France, ils ne sont pas comptabilisés comme épices mais comme légumes.

0703 20 00	Aulx, à l'état frais ou réfrigéré
0712 90 90 10	Ail sec (dans la catégorie légumes secs)

0904 21	Piments du genre *Capsicum* ou du genre *Pimenta*, séchés, non broyés ni pulvérisés
0904 21 10	Piments doux ou poivrons, séchés, mais non broyés ni pulvérisés
0904 21 90	Piments du genre *Capsicum* ou du genre *Pimenta*, séchés, mais non broyés ni pulvérisés (à l'excl. des piments doux ou poivrons)
0904 22 00	Piments du genre *Capsicum* ou du genre *Pimenta*, broyés ou pulvérisés

- Les statistiques mondiales comptabilisent également dans les épices le poivre, la vanille, la cannelle, les girofles, les noix de muscades & macis, les cardamomes, qui sont des épices exotiques. Seule la vanille est cultivée de manière importante en Outremer.

0904	Poivre du genre *Piper*; piments du genre *Capsicum* ou du genre *Pimenta*, séchés ou broyés ou pulvérisés
0904 11 00	Poivre du genre *Piper*, non broyé ni pulvérisé
0904 12 00	Poivre du genre *Piper*, broyé ou pulvérisé
0905	Vanille
0905 10 00	Vanille, non broyée ni pulvérisée
0905 20 00	Vanille, broyée ou pulvérisée
0906	Cannelle et fleurs de cannelier
0906 11 00	Cannelle (*Cinnamomum zeylanicum Blume*), non broyée ni pulvérisée
0906 19 00	Cannelle, non broyée ni pulvérisée (à l'excl. de la cannelle [Cinnamomum zeylanicum Blume])
0906 20 00	Cannelle et fleurs de cannelier, broyées ou pulvérisées
0907	Girofles (antofles, clous et griffes)
0907 10 00	Girofles, antofles, clous et griffes, non broyés ni pulvérisés
0907 20 00	Girofles, antofles, clous et griffes, broyés ou pulvérisés
0908	Noix muscades, macis, amomes et cardamomes
0908 11 00	Noix muscades, non broyées ni pulvérisées
0908 12 00	Noix muscades, broyées ou pulvérisées
0908 21 00	Macis, non broyés ni pulvérisés
0908 22 00	Macis, broyés ou pulvérisés
0908 31 00	Amomes et cardamomes, non broyés ni pulvérisés
0908 32 00	Amomes et cardamomes, broyés ou pulvérisés

Seuls les épices et aromates susceptibles d'être cultivés sur le territoire national ont été retenus.

Ainsi, pour les plantes en l'état y compris les plantes médicinales les rubriques douanières prises en compte sont les suivantes :

- 0909 Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi, baies de genièvre.

0909 21 00	Graines de coriandre, non broyées ni pulvérisées
0909 22 00	Graines de coriandre, broyées ou pulvérisées
0909 31 00	Graines de cumin, non broyées ni pulvérisées
0909 32 00	Graines de cumin, broyées ou pulvérisées
0909 61 00	Baies de genièvre et graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil, non broyées ni pulvérisées
0909 62 00	Graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil et baies de genièvre, broyées et pulvérisées

- 0910 Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices (sauf poivre du genre Piper, piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, vanille, cannelle et fleurs de cannelier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi et baies de genièvre).

0910 11 00	Gingembre, non broyé ni pulvérisé
0910 12 00	Gingembre, broyé ou pulvérisé
0910 20	Safran
0910 20 10	Safran, non broyé ni pulvérisé
0910 20 90	Safran, broyé ou pulvérisé
0910 30 00	Curcuma
0910 91	Mélanges d'épices
0910 91 05	Curry
0910 91 10	Mélanges d'épices non broyées ni pulvérisées
0910 91 90	Mélanges d'épices broyées ou pulvérisées
0910 99	Épices (sauf poivre du genre *Piper*, piments du genre *Capsicum* ou du genre *Pimenta*, vanille, cannelle et fleurs de cannelier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma et épices en mélanges)
0910 99 10	Graines de fenugrec
0910 99 31	Serpolet *Thymus serpyllum*, non broyé ni pulvérisé
0910 99 33	Thym, non broyé ni pulvérisé (à l'excl. du serpolet) NB : rubrique 09104013 jusqu'en 2007
0910 99 39	Thym, broyé ou pulvérisé
0910 99 50	Feuilles de laurier
0910 99 91	Épices, non broyées ni pulvérisées (sauf poivre du genre *Piper*, piments du genre *Capsicum* ou du genre *Pimenta*, vanille, cannelle et fleurs de cannelier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry, graines de fenugrec et épices en mélanges)
0910 99 99	Épices, broyées ou pulvérisées (sauf poivre du genre *Piper*, piments du genre *Capsicum* ou du genre *Pimenta*, vanille, cannelle et fleurs de cannelier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry, graines de fenugrec et épices en mélanges)

- 121150 Ephédra, fraîche, réfrigérée, congelée ou séchée, même coupée, concassée ou pulvérisée.
- 12119086 (12119085 avant 2012) Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasiticides ou similaires, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, mêmes coupés, concassés ou pulvérisés (à l'exclusion des racines de ginseng, des feuilles de coca, de la paille de pavot, des espèces du genre Ephédra ainsi que des fèves de tonka).

Il s'agit des parties de plantes (feuilles, tiges, fleurs, graines) séchées, commercialisées à des fins alimentaires et/ou médicinales.

Pour les huiles essentielles, les nomenclatures retenues sont les suivantes :

3301 12	Huiles essentielles d'orange, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des essences de fleurs d'oranger)
3301 13	Huiles essentielles de citron, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues"
3301 19	Huiles essentielles d'agrumes, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des huiles essentielles d'orange, de citronou de lime)
3301 24	Huiles essentielles de menthe poivrée (*Mentha piperita*), déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues"
3301 25	Huiles essentielles de menthes, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des huiles de menthe poivrée [*Mentha piperita*])
3301 29	Huiles essentielles, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des huiles essentielles d'agrumes ou de menthes)
3301 29 11	Huiles essentielles de girofle, de niaouli ou d'ylang-ylang, non déterpénées, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues"
3301 29 31	Huiles essentielles de girofle, de niaouli ou d'ylang-ylang, déterpénées, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues"
3301 29 41	Huiles essentielles, non déterpénées, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des huiles essentielles d'agrumes, de menthes, de girofle, de niaouli ou d'ylang-ylang)
3301 29 71	Huiles essentielles de géranium, de jasmin ou de vétiver, déterpénées, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues"
3301 29 79	Huiles essentielles de lavande ou de lavandin, déterpénées, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues"
3301 29 91	Huiles essentielles, déterpénées, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des huiles essentielles d'agrumes, de géranium, de jasmin, de lavande, de lavandin, de menthes, de vétiver, de girofle, de niaouli ou d'ylang-ylang)

Quelques liens utiles

AFC	Association Française des professionnels de la Cueillette de plantes sauvages : www.cueillettes-pro.org
Agence BIO	Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique : www.agencebio.org
AIHP	Association Interprofessionnelle des Herbes de Provence : www.cpparm.org
L'Alliance 7	Fédération des produits de l'épicerie et de la nutrition spécialisée : www.alliance7.com
Apal	Association des Producteurs d'huile essentielle de Lavande AOC de Haute Provence : www.lavande-aop.fr
CA26	Chambre d'agriculture de la Drôme : https://extranet-drome.chambres-agriculture.fr
Cihef	Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises : www.cihef.org
CNPMAI	Conservatoire National des Plantes à Parfum, Médicinales, Aromatiques et Industrielles : www.cnpmai.net
Cosmed	Association professionnelle des petites et moyennes entreprises de la filière cosmétique : www.cosmed.fr
Cosmetic Valley	www.cosmetic-valley.com
CPPARM	Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales : www.cpparm.org
Crieppam	Centre Régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation en Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales : www.crieppam.fr
Europam	European Herb Growers Association : www.europam.net
Iteipmai	Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales, aromatiques et industrielles : www.iteipmai.fr
Les Simples	Syndicat professionnel de productrices et de producteurs de plantes aromatiques et médicinales : www.syndicat-simples.org
Phytolia	Association nationale interprofessionnelle de la filière des plantes de santé, beauté et bien-être : www.phytolia.plantes-sante-beaute-bien-etre.fr
Pôle Terralia-Pass	www.pole-terralia.com
PPAM de France	Union des Professionnels des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales : www.ppamdefrance.com
Prodarom	Syndicat National des Industries de la Parfumerie : www.prodarom.com
Sniaa	Syndicat National des Ingrédients Aromatiques Alimentaires : www.sniaa.org
Synabio	Syndicat National des transformateurs et distributeurs de produits naturels et de culture biologique : www.synabio.com
Synadiet	Syndicat National des Compléments Alimentaires : www.synadiet.org
UESS	Université Européenne des Saveurs et Senteurs : www.uess.fr
Vegepolys valley	www.vegepolys-valley.eu

LES DONNÉES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Marché des plantes à parfum, aromatiques et médicinales
Panorama 2018 - **édition avril 2020**

Directrice de la publication : Christine Avelin
Rédaction : délégation nationale de FranceAgriMer (Volx)
Conception et réalisation : service Communication / Impression : service Arborial
N° ISSN : 2552-9323

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 **www.franceagrimer.fr**

FranceAgriMer
@FranceAgriMerFR